

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

GUIDE DE RETOUR AUX ÉTUDES

2 0 0 2

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

GUIDE DE RETOUR AUX ÉTUDES

2 0 0 2

La présente publication a été rédigée et réalisée
par la Direction de la formation générale des adultes
du ministère de l'Éducation du Québec.

Responsable de la publication :

M. Alain Mercier

Responsable de la mise à jour :

M^{me} Anita Bergeron

Révision linguistique :

Sous la responsabilité des Services linguistiques
du ministère de l'Éducation du Québec.

Ce document est disponible dans le site Internet du ministère de l'Éducation à l'adresse :
<http://www.meq.gouv.qc.ca/dfga>

**Information à jour
au 3 décembre 2001.**

Huitième édition

Dépôt légal — 2001

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-38234-X

ISSN 1189-9174

© Gouvernement du Québec, 2001

Collaboration

Personnel du ministère de l'Éducation ayant collaboré à la mise à jour du présent guide :

M. Bruno Carpentier, Direction générale de la formation professionnelle et technique
M^{me} Sylvie Doire, Direction générale de la formation professionnelle et technique
M. Bernard Frenette, Aide financière aux études
M. Gildas Gauthier, Direction générale de la formation professionnelle et technique
M. André Godbout, Société GRICS
M^{me} Suzie Harvey, Concours national en entrepreneurship
M^{me} Carmen Lajoie, Direction générale de la formation professionnelle et technique
M^{me} Louise Laurence, Direction de la sanction des études
M. Marc Leduc, Direction de la formation générale des adultes
M. Gilles Lefebvre, Direction des programmes de formation professionnelle et technique
M. Jacques Ouellet, Direction des programmes d'études et de la recherche
M^{me} Louise Pelletier, Direction des programmes d'études et de la recherche
M. Vincent Petitclerc, Direction générale de la formation professionnelle et technique
M^{me} Pauline Proulx, Centre collégial de formation à distance

Personnel d'autres ministères ou organismes ayant collaboré à la mise à jour du présent guide :

M^{me} Amélie Benoît, Emploi-Québec
M. Jacques Drouin, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec
M. Raymond Duchesne, Télé-université
M^{me} Sylvie Legault, Canal Savoir
M. Robert Saucier, Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec

Personnes ayant contribué à la préparation de la version originale :

Recherche, rédaction et révision :

M^{me} Diane Bédard M^{me} Carole Plamondon
M^{me} Anita Bergeron M^{me} Louiselle Tremblay

Coordination des travaux et validation des données :

Conseil interministériel en information scolaire et professionnelle

Collaboration spéciale :

Association québécoise d'information scolaire et professionnelle
Centre régional en accueil et référence de l'Île de Montréal et de Laval
Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
Enjeu : Intégration des femmes au travail inc.
Groupe Option'Elle
Service d'aide aux néo-Québécois et immigrants

Avant-propos

Vous désirez

- acquérir de nouvelles connaissances?
- intégrer ou réintégrer le marché du travail dans un domaine qui correspond à vos goûts, à vos aptitudes, à vos champs d'intérêt et à vos expériences?
- parfaire votre formation pour avoir de meilleures chances d'avancement?
- changer de métier?
- terminer vos études secondaires?
- entreprendre des études collégiales?
- faire des études universitaires?

Le **Guide de retour aux études** répond à toutes vos questions. Il vous donne de l'information sur les démarches à effectuer, les personnes-ressources, la structure de système scolaire, les programmes de formation, l'aide financière, et bien d'autres sujets. Il constitue un outil essentiel à la concrétisation de votre projet.

Bonne lecture!

Table des matières

Avant-propos	vii
Introduction	1
Chapitre premier Bien se connaître	5
Une démarche en cinq étapes	5
— Fixez vos objectifs	6
— Faites l'inventaire de vos expériences de vie	6
— Découvrez votre personnalité	7
— Faites votre choix	10
— Prenez les bons moyens	10
Chapitre 2 Savoir s'informer	13
Comment recueillir l'information	13
Les services de consultation	13
— Les centres locaux d'emploi (CLE)	14
— Les commissions scolaires	14
— Les cégeps	14
— Les universités	15
— Les carrefours jeunesse-emploi	15
— Les autres services gouvernementaux	16
— Les sites Internet	16
Les outils informatiques	16
— La banque de données REPÈRES	16
— L'Inforoute FPT	17
Ce qu'il faut savoir sur les professions	19
Ce qu'il faut savoir sur les programmes de formation	19
Comment évaluer la qualité de votre information	20
Chapitre 3 Connaître le système scolaire	23
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	24
La formation générale	24
— L'organisation scolaire	24
— Le diplôme d'études secondaires (DES)	25
Les services particuliers de formation	26
La formation professionnelle	26
— Le diplôme d'études professionnelles (DEP)	26
— L'attestation de spécialisation professionnelle (ASP)	27
— L'attestation de formation professionnelle (AFP)	28
— Les préalables fonctionnels	28
— Cadre d'organisation en formation professionnelle au secondaire	29
— Les activités particulières de formation	30
— Les secteurs de formation	30

Les droits de scolarité au secondaire	30
Les tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS)	31
L'avis d'équivalence d'études	31
L'évaluation des acquis extrascolaires	32
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL	32
L'admission	33
Les conditions d'admission	33
L'organisation scolaire	33
— Les programmes d'études	34
— Les composantes de formation	34
— Les programmes d'études préuniversitaires	34
— Les programmes d'études techniques	34
La Session d'accueil et d'intégration (SAI)	34
La sanction des études	35
— Le diplôme d'études collégiales (DEC)	35
— L'attestation d'études collégiales (AEC)	35
La reconnaissance des acquis	35
Les droits de scolarité au collégial	35
La mesure d'incitation à la réussite	36
Les services spéciaux aux personnes handicapées	36
Les secteurs de formation	36
L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE	37
Les conditions d'admission	37
L'organisation universitaire	37
Les catégories d'étudiants	37
— Les étudiants ordinaires	37
— Les étudiants libres	38
— Les auditeurs	38
La structure des programmes	38
Les grades	38
Les certificats et les diplômes	39
Les droits de scolarité à l'enseignement universitaire	39
Les services aux personnes handicapées	39
Les domaines d'études	39
LA FORMATION À DISTANCE	39
— Au secondaire et au collégial	40
— À l'université	41
LA FORMATION EN RÉGION	43
Chapitre 4 Prévoir les difficultés	45
Les conditions d'admission	45
Le contingentement	46
Les débouchés sur le marché du travail	46
L'aide financière	46
— Le Programme de prêts et bourses	47
— L'aide provenant d'Emploi-Québec	48
À la recherche d'un emploi	49

Chapitre 5 Envisager d'autres possibilités de formation	51
Les mesures d'aide et les programmes spéciaux de formation	51
— La formation de la main-d'œuvre : une mesure active d'Emploi-Québec	51
La formation continue	52
L'aide à la création d'entreprise	52
La formation non sanctionnée	53
Les autres modes de formation	53
Chapitre 6 Pour en savoir plus	55
La connaissance de soi	55
— Publications et sites à consulter	55
La formation	56
— Publications et sites à consulter	56
Le marché du travail	59
Conclusion	61
Annexes	
Annexe 1: Vocabulaire	63
Annexe 2: Sigles	65
Annexe 3: Enseignement secondaire	
— Directions régionales du ministère de l'Éducation	67
— Commissions scolaires	68
— Établissements privés de formation générale et professionnelle au secondaire pour les adultes	74
Annexe 4: Enseignement collégial	
— Établissements publics d'enseignement collégial	77
— Centres d'études collégiales	80
— Établissement relevant de l'Université McGill	81
— Services régionaux d'admission	81
— Établissements privés d'enseignement collégial (Subventionnés)	82
— Établissements d'enseignement collégial relevant d'autres ministères	84
— Établissements privés d'enseignement collégial non subventionnés (sous permis)	85
Annexe 5: Enseignement universitaire	
— Établissements d'enseignement universitaire	89
— Formation universitaire à distance	91
Annexe 6: Centres locaux d'emploi (CLE)	93
Annexe 7: Services divers	95
Bibliographie	97
Index	99

Introduction

Vous avez l'intention de retourner aux études et une foule de questions vous viennent à l'esprit. Votre préoccupation première est de choisir un secteur d'activité qui correspond à vos talents, à vos goûts et à vos champs d'intérêt tout en tenant compte des débouchés du marché du travail. Mais par où commencer?

Le système scolaire actuel offre un grand nombre d'options qui peuvent répondre à vos attentes. Si vous prenez le temps de bien vous informer auprès de personnes compétentes, tout deviendra plus simple et plus clair.

Pour vous aider à mettre de l'ordre dans vos idées, nous vous présentons une liste de questions fréquemment posées aux services de renseignements gouvernementaux par des personnes désireuses d'effectuer un retour aux études. Ne vous inquiétez pas, nous vous indiquons aussi les pages où vous pourrez trouver les réponses!

Notez que ce guide contient de nombreux autres renseignements qui vous seront très utiles à chacune des étapes de réalisation de votre projet.

	Page
J'aimerais retourner à l'école, mais je ne sais pas à quels cours m'inscrire; je connais mal mes goûts, mes talents et mes faiblesses. Où puis-je trouver de l'aide pour m'informer et me guider?	
Réponse: Les services de consultation	13
Les outils informatiques	16
À quel endroit peut-on obtenir des renseignements sur les cours donnés à l'éducation des adultes?	
Réponse: Les services de consultation	13
Les outils informatiques	16
Y a-t-il un âge limite pour retourner aux études? Est-ce difficile de se réadapter?	
Réponse: L'âge limite	6
Les mesures d'aide et les programmes spéciaux de formation	51
Les cours se donnent-ils le jour ou le soir? Comment s'inscrire?	
Réponse: L'enseignement secondaire	24
L'enseignement collégial	32
L'enseignement universitaire	37
Peut-on s'inscrire à un seul cours plutôt qu'à un programme (ensemble de cours)?	
Réponse: L'enseignement secondaire	24
L'enseignement collégial	32
L'enseignement universitaire	37
Que dois-je faire pour terminer mes études secondaires?	
Réponse: La formation générale	24
La formation professionnelle	26
Les mesures d'aide et les programmes spéciaux de formation	51
Combien de temps me faudra-t-il pour terminer mes études secondaires?	
Réponse: L'organisation scolaire	24

Puis-je terminer mes études secondaires en étudiant à temps partiel?

Réponse: L'organisation scolaire 24

Si j'étudie à temps plein, le jour, est-ce que je suivrai les cours avec des jeunes?

Réponse: L'enseignement secondaire 24
 L'enseignement collégial 32
 L'enseignement universitaire 37

Pour suivre des cours par correspondance ou à distance, où dois-je m'adresser?

Réponse: La formation à distance 39

Je ne veux pas passer trois ans à l'école; y a-t-il des programmes d'études plus courts?

Réponse: L'enseignement secondaire 24
 L'enseignement collégial 32
 Les mesures d'aides et les programmes spéciaux de formation 51
 La formation à distance 39

J'ai obtenu un diplôme d'études secondaires dans un métier, mais je ne trouve pas d'emploi. Est-ce que je peux suivre un autre programme d'études au secondaire, pour pouvoir exercer un autre métier?

Réponse: Le diplôme d'études professionnelles (DEP) 26
 L'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) 27
 Les activités particulières de formation 30
 L'aide provenant d'Emploi-Québec 48

Je n'ai pas terminé mes études secondaires et je ne retrouve pas mes bulletins. Où dois-je m'adresser pour en obtenir une copie?

Réponse: Prenez les bons moyens 10

Pour obtenir un nouvel emploi, il me faut un diplôme de 5^e secondaire ou l'équivalent. À quel endroit dois-je m'adresser pour faire étudier mon dossier scolaire et pour savoir si j'ai l'équivalent?

Réponse: Les tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) 31

Je n'ai pas fait mes études au Québec. Comment obtenir une équivalence ou une reconnaissance d'études?

Réponse: L'avis d'équivalence d'études 31

Où se procure-t-on une copie des diplômes obtenus pour des cours suivis il y a plusieurs années?

Réponse: Prenez les bons moyens 10

J'exerce un métier depuis plusieurs années, mais je n'ai pas de diplôme. Puis-je passer des tests pour faire reconnaître mon expérience?

Réponse: L'évaluation des acquis extrascolaires 32
 La reconnaissance des acquis 35

L'entreprise pour laquelle je travaille évolue et j'aimerais me perfectionner, mettre mes connaissances à jour. Y a-t-il des programmes de formation en ce sens?

Réponse: Le diplôme d'études professionnelles (DEP) 26
 L'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) 27
 Les activités particulières de formation 30
 L'attestation d'études collégiales (AEC) 35
 La formation continue 52

Je suis mère de famille. Je n'ai pas terminé mes études secondaires et je désire réintégrer le marché du travail. Que dois-je faire?

Réponse: Les services de consultation	13
Les outils informatiques	16
Les mesures d'aide et les programmes spéciaux de formation	51

Puis-je obtenir une aide financière pour la garde de mes enfants si je retourne aux études?

Réponse: Le Programme de prêts et bourses	47
L'aide provenant d'Emploi-Québec	48

Il existe des programmes de retour aux études adaptés à différents publics. Comment savoir s'il y en a un pour moi?

Réponse: Les services de consultation	13
Les mesures d'aide et les programmes spéciaux de formation	51

Existe-t-il un organisme ou un bureau de renseignements qui peut répondre à toutes mes questions ou dois-je m'adresser à autant de bureaux qu'il y a de programmes?

Réponse: Les centres locaux d'emploi (CLE)	13
Les autres services gouvernementaux	16

Combien cela me coûterait-il pour retourner aux études?

Réponse: Les droits de scolarité au secondaire	30
Les droits de scolarité au collégial	35
Les droits de scolarité à l'enseignement universitaire	39

Est-il possible de recevoir un prêt ou une bourse pour étudier en formation professionnelle au secondaire?

Réponse: Le Programme de prêts et bourses	47
--	----

Puis-je recevoir un prêt et une bourse pour étudier en Europe, aux États-Unis ou dans une autre province canadienne?

Réponse: Le Programme de prêts et bourses	47
--	----

Quelle est l'aide offerte par les centres locaux d'emploi pour la formation professionnelle? À qui est-elle destinée?

Réponse: L'aide provenant d'Emploi-Québec	48
--	----

Comment faire pour augmenter mes chances de trouver du travail après mes études?

Réponse: À la recherche d'un emploi	49
Le marché du travail	59

Je n'ai pas mon diplôme de 5^e secondaire. Puis-je tout de même m'inscrire à des cours au cégep?

Réponse: Les conditions d'admission	33
--	----

Est-il vrai que je peux être admis à l'université sans avoir de diplôme d'études collégiales?

Réponse: Les conditions d'admission	37
--	----

Chapitre premier

Bien se connaître

Effectuer un retour aux études entraîne des changements dans son mode de vie et suppose un réaménagement de son budget ainsi que de son emploi du temps. Devant une telle perspective, il est normal de ressentir une certaine inquiétude. Pour dissiper vos craintes, commencez par le commencement, c'est-à-dire par une bonne planification de votre projet. Pour faire les bons choix et pour augmenter vos chances de réussite, une réflexion sérieuse s'impose. La connaissance de soi constitue le point de départ de cette réflexion.

Une démarche en cinq étapes

Pour vous aider dans cette démarche, nous vous proposons un exercice en cinq étapes.

Cet exercice vous permettra :

- de fixer vos objectifs à court et à long terme ainsi que d'analyser votre motivation;
- de faire l'inventaire de vos expériences de vie;
- de mieux connaître votre personnalité : vos aptitudes, vos goûts, vos champs d'intérêt;
- de faire le bon choix;
- de prendre les bons moyens pour réaliser votre projet.

Méthode de travail

Pour que vous soyez plus efficace, nous vous suggérons de mettre par écrit vos trouvailles et le fruit de vos réflexions. Il serait préférable de regrouper vos feuilles dans une reliure à anneaux que vous rangerez à portée de la main.

Comme la démarche que nous vous proposons peut s'étendre sur un certain laps de temps, nous vous conseillons de relire périodiquement vos notes. Cela vous permettra de faire le point, d'apporter les corrections nécessaires, d'ajouter de nouveaux renseignements ou de prendre une autre orientation.

Cette façon de procéder ne vous sourit pas? Alors demandez l'assistance d'une personne de votre entourage en qui vous avez confiance. Expliquez-lui votre projet et vos attentes. Si elle accepte de vous apporter son soutien, fixez avec elle une rencontre par semaine. Vous pourrez lui faire un compte rendu de vos démarches et, ensemble, vous évaluerez vos progrès.

Si les deux méthodes précédentes ne vous conviennent pas, n'hésitez pas à consulter les services spécialisés. Vous trouverez à la section *Les services de consultation*, au chapitre suivant, tous les renseignements utiles sur les personnes qui peuvent vous venir en aide.

- **Fixez vos objectifs**

Une bonne planification suppose l'établissement d'objectifs à atteindre. En premier lieu, il est important de faire une analyse de votre situation. Vous saurez ce qui vous convient et vous serez en mesure de déterminer quels sont vos points faibles et vos points forts avant de décider des orientations à prendre.

Un examen approfondi de vos motivations vous permettra de formuler des objectifs réalisables.

Avez-vous l'intention d'agir rapidement?

Éprouvez-vous un sentiment d'urgence?

Êtes-vous motivé par un pressant besoin d'argent?
de changement?

Ces questions et plusieurs autres vous aideront à découvrir les motifs réels qui vous animent. Ne perdez jamais de vue que votre projet doit reposer sur des bases solides. Prenez le temps d'analyser sérieusement vos intentions pour ne pas vous retrouver au point de départ dans quelques semaines.

Il n'y a pas d'âge limite pour reprendre les études. Cela demande toutefois une certaine capacité d'adaptation. Il faut s'attendre à des changements dans sa vie quotidienne : prévoir du temps pour les lectures et les travaux scolaires, adopter une méthode de travail efficace, se soumettre à une discipline assez rigoureuse.

Certains **programmes spéciaux de formation** ont été conçus pour faciliter votre retour aux études. Vous trouverez au chapitre 5 les renseignements s'y rapportant.

Vous comptez arriver au bout de votre démarche :

Dans combien de temps?

Avec quelle aide?

Comment?

À quelles conditions?

Dans quel but?

- **Faites l'inventaire de vos expériences de vie**

Une revue détaillée de vos expériences antérieures vous amènera à découvrir le fil conducteur qui, jusqu'à maintenant, a assuré une certaine constance dans votre vie. Pour que l'inventaire soit le plus complet possible, vous devez tenir compte de toutes vos expériences, même celles des périodes difficiles.

Qu'il s'agisse de la vie familiale, d'activités bénévoles, sociales ou culturelles, de voyages, de loisirs, de travail, de réalisations diverses, relevez tout ce qui vous vient à l'esprit. Dressez une liste de vos expériences en commençant par les plus récentes. Cette liste peut être longue et contenir une foule d'éléments dont certains, à première vue, peuvent vous paraître plus ou moins significatifs.

Nous vous suggérons de compiler vos renseignements sur de grandes feuilles. Divisez-les en trois colonnes et inscrivez :

- l'année;
- le lieu ou la situation;
- la nature de l'expérience.

Cet exercice sera très utile pour rédiger votre *curriculum vitae* ou pour faire la preuve de vos expériences et de vos compétences lorsque vous vous inscrirez à un programme d'études ou à un cours.

Voici un autre exercice qui peut vous aider à découvrir vos talents. Choisissez dans la liste que vous venez de terminer sept expériences significatives, c'est-à-dire celles qui vous ont procuré le plus de satisfaction personnelle ou qui vous ont permis d'exploiter au maximum votre potentiel. Prenez sept feuilles de papier. Sur chacune, écrivez un titre inspiré de l'une des expériences en question. Ensuite, décrivez :

- la situation;
- le rôle que vous y avez joué;
- les difficultés auxquelles vous avez fait face et la façon dont vous les avez surmontées.

Notez également ce que vous avez ressenti, ce qui vous a plu ou déplu en vivant cette expérience. Explorez à fond chaque situation avant de passer à la suivante.

Réservez un peu d'espace sur vos feuilles pour le cas où, en relisant ce que vous avez écrit, d'autres détails vous viendraient à l'esprit.

Avez-vous fait des découvertes?

Avez-vous trouvé un fil conducteur?

Y voyez-vous plus clair?

• Découvrez votre personnalité

Pour choisir le métier qui correspond à votre personnalité, il est important de déterminer à quel type de personnalité vous appartenez.

Il existe différentes façons de décrire les sortes de personnalité. Une de celles-ci propose un regroupement en six types : réaliste, social, entreprenant, investigateur, conventionnel et artiste. Bien qu'il arrive que l'on appartienne à deux ou même à trois types différents, la plupart du temps, l'un d'eux prédomine.

Après avoir lu les tableaux qui suivent, indiquez clairement sur une feuille la ou les lettres correspondant au type de personnalité qui vous caractérise le mieux. Inscrivez une, deux ou, au maximum, trois lettres — R, S, E, I, C ou A — en plaçant en premier celle qui représente le type qui domine chez vous. À partir de cette combinaison, il sera possible, dans une prochaine étape, de découvrir quels métiers, dont quelques exemples apparaissent dans les tableaux ci-après, correspondent le mieux à la personne que vous êtes.

Type réaliste : R			
caractéristiques	habiletés	champs d'intérêt	types de métiers
Ces personnes aiment surtout les tâches concrètes; elles sont : – conformistes – effacées – franches – naturelles – pratiques – sensées – stables	– coordination motrice – endurance physique – dextérité (habileté manuelle) – sens de la mécanique – souci de la précision	– tâches physiques, manuelles ou concrètes – travail avec des outils ou des machines – vie au grand air	– agent, agente de conservation de la faune – conducteur, conductrice de machinerie – imprimeur, imprimeuse – mécanicien, mécanicienne – pâtissier, pâtissière – peintre en bâtiment – pépiniériste – plombier, plombière – ouvrier, ouvrière ...

Type social : S			
caractéristiques	habiletés	champs d'intérêt	types de métiers
Ces personnes aiment informer, aider, conseiller, soigner, enseigner, lire ou écrire, parler, écouter; elles sont : – attentives aux autres – compréhensives – coopératives – dévouées – responsables – sympathiques	– besoin d'aider les autres – facilité d'expression verbale – sens des responsabilités	– études – histoire – littérature – musique – politique – psychologie – sciences sociales	– agent, agente d'emploi – ambulancier, ambulancière – assistant, assistante dentaire – diététicien, diététicienne – éducateur, éducatrice – esthéticien, esthéticienne – infirmier, infirmière, auxiliaire – maquilleur, maquilleuse – moniteur, monitrice de loisirs ...

Type entreprenant : E			
caractéristiques	habiletés	champs d'intérêt	types de métiers
Le goût de diriger est la principale caractéristique de ces personnes. Elles aiment travailler avec d'autres, les influencer, les persuader, les conduire à l'atteinte d'objectifs; elles sont : – ambitieuses – audacieuses – aventurières – énergiques – optimistes – sûres d'elles	– aptitudes pour la direction et le leadership – capacité de décision – capacité de persuasion	– administration – affaires – commerce – organisation de projets – vente	– acheteur, acheteuse dans un commerce – avocat, avocate – commis-vendeur, commis-vendeuse – constructeur, constructrice – courtier, courtière en valeurs – gérant, gérante d'un commerce – spécialiste de la lutte contre les incendies – vendeur, vendeuse de véhicules automobiles ...

Type investigateur : I			
caractéristiques	habiletés	champs d'intérêt	types de métiers
Ces personnes aiment observer, faire de la recherche, apprendre, investiguer, analyser, évaluer ou résoudre des problèmes; elles sont : – critiques – curieuses – intellectuelles – logiques – méthodiques – prudentes – réservées – rigoureuses – solitaires – soucieuses d'être informées	– aptitudes scolaires – capacité d'analyse et de compréhension des processus et des mécanismes – sens de l'observation	– compréhension des phénomènes physiques, biologiques ou culturels – mathématique – études – sciences	– analyste en informatique – botaniste – dentiste – économiste – horticulteur, horticultrice – menuisier, menuisière – pharmacien, pharmacienne – programmeur, programmeuse – technicien, technicienne des produits forestiers, en génie électrique, en diététique, en textiles ...

Type conventionnel : C			
caractéristiques	habiletés	champs d'intérêt	types de métiers
Ces personnes aiment travailler avec des chiffres; elles ont des aptitudes pour le travail administratif. Elles préfèrent les activités structurées, les tâches déjà organisées et le travail de routine; elles sont : – dignes de confiance – efficaces – persévérantes – raisonnables – rigoureuses – soucieuses du détail	– esprit de synthèse – exactitude – organisation – précision – rapidité d'exécution – sens de la méthode	– classement – directives claires – ordre – travail méthodique axé sur des fins économiques	– agent, agente de réservations – caissier, caissière – commis-comptable – commis de bureau, au classement, de bibliothèque – correcteur, correctrice d'épreuves – réceptionniste – secrétaire – statisticien, statisticienne – technicien, technicienne en finance, en informatique ...

Type artistique : A			
caractéristiques	habiletés	champs d'intérêt	types de métiers
Ces personnes réussissent bien dans des situations non structurées, dans des exercices de manipulation de matériaux ou d'expression verbale ou musicale; elles sont : – émotives – expressives – idéalistes – imaginatives – imprévisibles – impulsives – indépendantes – originales – sensibles	– grande imagination – talent particulier pour la création	– activités d'expression – arts – esthétique	– architecte – auteur, auteure – comédien, comédienne – décorateur, décoratrice d'intérieurs – dessinateur, dessinatrice de mode – étalagiste – graphiste – modéliste en textiles – musicien, musicienne – photographe – sculpteur, sculpteure ...

Vous avez réussi à trouver votre type de personnalité? Vous pouvez alors passer à l'étape suivante qui consistera à fixer votre choix.

Si, après la lecture des tableaux, vous éprouvez toujours de la difficulté à vous situer, n'hésitez pas à demander l'aide de spécialistes. La section *Les services de consultation*, au chapitre 2, vous donne tous les renseignements s'y rapportant.

• Faites votre choix

Il existe des listes de métiers établies en fonction des secteurs de l'économie : primaire, secondaire et tertiaire. À chaque métier sont accolées des lettres correspondant aux types de personnalité que nous venons de décrire. En comparant les lettres que vous avez inscrites sur votre feuille à celles qui apparaissent sur ces listes, vous aurez un bon aperçu des options qui pourraient cadrer avec votre personnalité. Vous serez peut-être en mesure de fixer immédiatement votre choix de carrière.

Pour consulter ces listes de métier, adressez-vous aux services d'orientation des commissions scolaires et des cégeps, à votre centre local d'emploi (CLE) ou aux directions régionales du ministère de l'Éducation.

Mais avant de faire un choix définitif, il serait bon que vous connaissiez la durée de la formation qui vous intéresse :

Combien de temps (mois, années) avez-vous l'intention de consacrer à des études?

• Prenez les bons moyens

Si vous avez l'intention de vous inscrire à un programme de formation à plus ou moins long terme, vous devez au préalable :

- **retrouver vos attestations d'études (bulletins scolaires, relevés de notes, des apprentissages, de compétences ou diplômes);**
- **pour les documents manquants en premier lieu, communiquer avec les établissements que vous avez fréquentés*;**

* Vous pouvez également vous adresser à la Direction de la sanction des études du ministère de l'Éducation pour vos documents officiels.

- récupérer les références ou lettres de recommandation reçues à la fin des emplois et des activités, bénévoles ou autres, que vous avez exercés.

Ces documents seront très utiles pour établir votre expérience et vos compétences au moment de vous inscrire à un programme d'études ou à un cours. Des coupures de journaux, des photographies témoignant d'événements importants de votre vie ou présentant vos réalisations les plus intéressantes pourront enrichir votre dossier.

Pour faire un choix éclairé et pour mener son projet à terme, il est important de franchir les étapes une à une. Prendre son temps ne veut pas nécessairement dire perdre son temps.

Afin de faciliter le retour aux études, certains programmes de formation (chapitre 5) sont prévus pour aider l'adulte à :

- mieux se connaître;
- faire le bilan de ses expériences;
- planifier son projet de formation;
- développer ses capacités de travail intellectuel;
- se familiariser avec le monde du travail.

N'hésitez pas :

- à rencontrer des gens qui ont effectué un retour aux études;
- à visiter quelques établissements d'enseignement et à participer aux « opérations portes ouvertes »;
- à faire l'inventaire des ressources pouvant répondre à vos besoins d'information;
- à recueillir tous les renseignements se rapportant au secteur d'activité qui vous intéresse;
- à consulter la liste des professions et métiers non traditionnels pour les femmes, car ils offrent généralement de meilleures conditions de travail;
- à contacter des personnes qui exercent le métier qui vous attire;
- à prendre les moyens nécessaires pour maintenir votre motivation, par exemple vous fixer un calendrier, contacter de nouveau les personnes qui vous ont fourni des renseignements, etc.;
- à prévoir des options de rechange pour modifier votre projet si les circonstances l'exigent.

Chapitre 2

Savoir s'informer

Après avoir appris à mieux vous connaître et à définir vos besoins, vos goûts, vos talents et vos champs d'intérêt, vous devez maintenant rassembler le plus de renseignements possible sur les métiers qui vous attirent et la formation qui y prépare.

Dans ce deuxième chapitre, vous trouverez des renseignements sur les services de consultation et les différents outils qui peuvent vous être utiles. Mais auparavant, nous vous donnons quelques conseils sur la façon de recueillir l'information.

Comment recueillir l'information

Il est important de conserver tous les documents que vous recueillerez : feuillets, dépliants, articles de journaux, etc. La façon la plus sûre de ne pas les égarer est de les ranger dans votre reliure à anneaux, avec les notes que vous avez déjà accumulées.

Il est aussi important de mettre par écrit les renseignements que vous obtiendrez au cours de rencontres avec des personnes-ressources ou au cours de conversations téléphoniques.

Afin de vous faciliter la tâche, nous vous suggérons un exercice qui sera très utile pour vérifier vos renseignements et les compléter au besoin. Prenez une feuille de papier, divisez-la en six colonnes et inscrivez :

1. le nom de la personne contactée;
2. son adresse et son numéro de téléphone;
3. sa profession, l'établissement ou le service pour lequel elle travaille;
4. la date du contact;
5. les renseignements obtenus;
6. vos commentaires, s'il y a lieu.

Procédez de cette façon pour chacun des métiers qui vous attirent. Pour vous y retrouver plus facilement, établissez un classement alphabétique.

Les services de consultation

Vous ne savez pas par où commencer... Plusieurs services peuvent vous venir en aide :

- les services offerts par Emploi-Québec dans les centres locaux d'emploi (CLE);
 - les services de consultation en information scolaire et professionnelle et en orientation des commissions scolaires et des cégeps;
 - les services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des cégeps;
 - le service de l'aide à l'admission des adultes des universités;
 - les carrefours jeunesse-emploi;
 - les autres services gouvernementaux;
 - les sites Internet.
-

Il est également possible d'obtenir de l'information des organismes subventionnés.

• **Les centres locaux d'emploi (CLE)**

Pour soutenir les efforts d'insertion ou de maintien en emploi, Emploi-Québec offre de l'information et de l'aide aux personnes pour lesquelles la formation s'avère la solution la plus pertinente.

Dans les centres locaux d'emploi (CLE), vous trouverez :

- des services d'information scolaire et professionnelle;
- une salle multiservice qui fournit, entre autres, de la documentation sur la formation, les carrières et l'emploi;
- de l'information sur le marché du travail, sur les secteurs économiques et les emplois en demande, les techniques de recherche d'emploi;
- des renseignements sur les services et programmes offerts par Emploi-Québec, de même qu'une liste d'organismes spécialisés dans le domaine de l'emploi;
- des sessions d'information de groupe.

Pour obtenir les coordonnées du centre local d'emploi le plus près de chez vous, communiquez avec Emploi-Québec (voir annexe 6) ou consultez son site Internet (emploi.quebec.net).

• **Les commissions scolaires**

Les commissions scolaires peuvent désigner leurs services de consultation par divers noms :

- service d'accueil et de référence;
- service d'orientation;
- service d'information scolaire et professionnelle;
- service d'éducation des adultes;
- centre d'éducation des adultes.

À la commission scolaire de votre territoire, vous trouverez des spécialistes qui pourront :

- évaluer votre dossier;
- faire le point sur vos acquis;
- préciser vos besoins en matière de formation ou de choix de carrière;
- préparer un plan de formation adapté à vos goûts et à vos possibilités;
- vous diriger vers des services d'alphabétisation, si c'est nécessaire, vers des services sur mesure ou encore vers des services intégrés pour les personnes handicapées;
- vous aider dans des projets de développement et d'organisation communautaire.

Ces personnes peuvent intervenir à différentes étapes de votre formation pour en revoir le plan et vous aider à affronter les difficultés, s'il y a lieu.

De plus, dans certaines commissions scolaires, il existe un centre d'information scolaire et professionnelle où il est possible de consulter des documents qui portent sur les études secondaires, collégiales et universitaires ainsi que sur les carrières et les secteurs d'emploi.

• **Les cégeps**

La porte d'entrée pour le retour aux études est habituellement le service d'éducation des adultes. Dans la plupart des cégeps, il existe :

- a) un service d'information scolaire et professionnelle où des spécialistes peuvent :
 - vous informer des différents choix de programmes et de carrières;

- vous renseigner sur les étapes à franchir pour vous inscrire au cégep ou à l'université;
 - vous diriger vers d'autres personnes ou services, au besoin;
- b) un service d'orientation où des conseillers et des conseillères peuvent :
- évaluer vos aptitudes, vos goûts, votre personnalité et vos motivations;
 - vous guider dans les étapes de planification et de cheminement de votre carrière;
- c) des agentes ou agents d'aide scolaire (communément appelés aides pédagogiques individuels ou API) qui peuvent :
- établir avec vous un programme d'études individuel;
 - analyser vos acquis;
 - établir les équivalences auxquelles vous avez droit;
 - vous proposer des programmes de remplacement.

Ces personnes peuvent intervenir à différentes étapes de votre formation pour en revoir le plan et vous aider à affronter les difficultés, s'il y a lieu.

Le service de l'éducation des adultes peut aussi vous fournir de l'information sur les divers programmes de formation, les horaires des cours, le mode d'admission, etc.

• Les universités

Si vous désirez entreprendre des études universitaires, vous devez généralement vous adresser au service de l'aide à l'admission des adultes du bureau du registraire pour obtenir l'information nécessaire.

**Au service de l'aide à l'admission des adultes,
vous pouvez obtenir de l'aide pour :**

- formuler votre projet d'études;
- évaluer vos acquis scolaires et extrascolaires;
- choisir un programme d'appoint, si c'est nécessaire.

Les universités québécoises offrent des services spécialisés d'accueil, de documentation et d'orientation. On peut y obtenir de l'information personnalisée et de l'aide individuelle. Des sessions de groupe orientées vers la connaissance de soi ou la résolution de problèmes peuvent également être organisées. Les thèmes de ces sessions varient d'une année à l'autre, selon les besoins du milieu.

À l'Université Laval, par exemple, des stagiaires en sciences de l'orientation organisent chaque année un atelier de counseling et d'orientation.

• Les carrefours jeunesse-emploi

Un Carrefour jeunesse-emploi (CJE) est un organisme communautaire offrant gratuitement aux jeunes adultes âgés de 16 à 35 ans, un soutien personnalisé à la recherche d'emploi, au retour aux études ou au démarrage d'entreprise.

De par l'importance qu'ils accordent à l'intervention concertée avec les partenaires et aux projets novateurs, les CJE sont impliqués directement dans le développement de leur communauté.

Les Carrefour jeunesse-emploi sont pour les jeunes adultes des lieux d'accueil, d'aide et de valorisation. Des conseillères et conseillers travaillent sur place et en partenariat avec les organismes de leur milieu.

Pour obtenir de l'information et les coordonnées du Carrefour jeunesse-emploi de votre localité, vous pouvez vous adresser à Communication-Québec ou consulter le site du Réseau des Carrefour jeunesse-emploi du Québec (www.cjereseau.org).

- **Les autres services gouvernementaux**

Pour tout renseignement se rapportant à votre projet de retour aux études, vous pouvez aussi vous adresser aux directions régionales du ministère de l'Éducation ou encore à Communication-Québec où l'on vous dirigera au bon endroit et à la bonne personne.

- **Les sites Internet**

Les différents services avec lesquels vous ferez affaire pour compléter votre recherche d'information sur les programmes de formation offerts et le marché du travail ont recours, si nécessaire, à différents sites Internet.

Par exemple, le ministère de l'Éducation vous transmet de l'information, notamment par l'entremise de son site Internet, dont vous trouverez les coordonnées au chapitre 6. Il en est de même pour l'Inforoute FPT, qui présente, entre autres, tous les programmes de la formation professionnelle et technique du secondaire et du collégial, et pour le site du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dans lequel on trouve de l'information sur les services aux personnes et aux employeurs ainsi que les adresses des CLE.

Vous pouvez utiliser cette nouvelle source d'information directement de la maison si vous avez accès à Internet, en vous adressant à votre bibliothèque municipale, en vous rendant au Centre de ressources humaines du Canada (CRHC) ou en faisant appel aux différents services de consultation énumérés au début du présent chapitre.

Les outils informatiques

Des systèmes informatisés créés spécialement pour répondre à vos besoins en matière d'information et d'orientation sont à votre disposition dans la plupart des services de consultation énumérés précédemment. Ce sont la banque de données REPÈRES et l'INFOROUTE FPT (www.inforoute.org).

- **La banque de données REPÈRES**

REPÈRES est une banque de données informatisées en information scolaire et professionnelle destinée aux jeunes et aux adultes. Cette banque permet d'avoir accès rapidement à des renseignements précis sur un grand nombre de professions, de même que sur la formation à acquérir pour exercer une profession. Elle contient également de l'information sur le marché du travail, sur les établissements d'enseignement secondaire et collégial des réseaux public et privé et sur les établissements d'enseignement universitaire où la formation est offerte. Des ajouts y ont été faits sur l'aide à la formation et à l'emploi, sur les organismes-ressources ainsi que sur les personnes-ressources des établissements d'enseignement et autres organismes.

À l'aide de **REPÈRES**, il est possible de découvrir des professions correspondant aux goûts et aux besoins d'une personne grâce à l'*exploration par profil*. Celle-ci permet d'examiner les avenues possibles par la comparaison de son profil avec les caractéristiques des professions. Ce profil est établi à partir de ses champs d'intérêt, de ses aptitudes et de ses exigences par rapport à la profession visée.

REPÈRES permet aussi, grâce à l'*exploration par domaine professionnel*, d'utiliser une nouvelle façon de découvrir des professions ou des programmes de formation correspondant à des thèmes ou à des champs d'activité précis.

On peut consulter **REPÈRES** sans posséder de connaissances particulières en informatique. Au moyen d'un dialogue très simple avec un micro-ordinateur, l'utilisateur ou l'utilisatrice accède facilement et directement à l'information désirée. Les données contenues dans **REPÈRES** sont mises à jour deux fois par année.

La banque de données REPÈRES est composée de six fichiers interreliés donnant de l'information sur les sujets suivants :

1. les programmes de formation de l'enseignement secondaire, collégial et universitaire donnés dans les réseaux public et privé;
2. les établissements d'enseignement offrant les programmes répertoriés dans le fichier précédent;
3. le marché du travail en relation avec les programmes de formation;
4. les professions, c'est-à-dire des monographies professionnelles sur environ 1 200 professions;
5. l'aide à la formation et à l'emploi;
6. les organismes-ressources.

L'exploration par profil de REPÈRES se fait à partir des réponses inscrites dans les sujets suivants :

PERSONNE

- champs d'intérêt
- intérêts ICIP
- intérêts MEQ-KUDER
- types de personnalité (Holland)
- tempérament
- aptitudes (BGTA)
- intérêts ICIT
- DPC (données, personnes, choses)

FORMATION

- dans réseau scolaire
- hors réseau scolaire

PROFESSION

- salaire
- environnement physique
- capacités physiques
- organisation du travail

La plupart des commissions scolaires, écoles privées, cégeps, collèges privés, universités et centres locaux d'emploi disposent de cette banque de données. Pour savoir où la trouver, adressez-vous aux directions régionales du ministère de l'Éducation.

Le contenu de REPÈRES est maintenant accessible dans Internet, avec l'ajout de nouveaux modules. Le nouveau site Internet de REPÈRES est le résultat de l'association de la Société GRICS et des Éditions Septembre, deux organismes experts, en information scolaire, deux entreprises spécialisées et professionnelle.

Pour y accéder : reperes.qc.ca

• **L'INFOROUTE FPT**



www.inforoutefpt.org

Mégasite Web dédié au monde de la **formation professionnelle et technique** du Québec, l'**INFOROUTE FPT** constitue le réseau télématique reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec.

Ce site est structuré principalement en fonction des 21 secteurs d'enseignement de la formation professionnelle et technique. De plus, il présente un grand nombre de dossiers et de services liés aux réseaux de l'éducation et des entreprises.

Structure de l'INFOROUTE FPT

SECTEURS D'ENSEIGNEMENT

Accès électronique aux programmes des études professionnelles et techniques au secondaire et au collégial. On y trouve pour chacun des programmes d'études :

- les objectifs,
- les conditions d'admission,
- le contenu (numéro, description et nombre d'heures),
- les perspectives professionnelles,
- les établissements autorisés,
- les places disponibles.

Cet outil de recherche permet également de consulter le *Répertoire des programmes et des établissements de formation professionnelle et technique* pour accéder à la liste des programmes par région, par commission scolaire et par cégep.

DOSSIERS DGFPT

Information précise sur les principaux dossiers de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation.

- Alternance travail-études
- Entrepreneurship
- Liste des *50 super choix d'avenir*
- Répertoire des programmes menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés
- Métiers non traditionnels pour les femmes
- Relance en FPT
- Crédit d'impôt pour les stages
- Et bien d'autres dossiers...

PRODUITS ET SERVICES DE L'INFOROUTE FPT

Plusieurs produits et services liés à la formation professionnelle et technique :

- Les sites WEB d'établissements d'enseignement offrant des programmes de formation professionnelle et technique au Québec
- La formation professionnelle et technique au Québec, c'est...
- La formation à distance (Centre collégial de formation à distance)
- L'accès à des bottins d'entreprises du Québec
- Info-études, Info-carrières, Info-emploi
- Et bien d'autres produits et services

Autres services et renseignements accessibles par l'INFOROUTE FPT

L'**INFOROUTE FPT** permet d'accéder à une section où les commissions scolaires inscrites peuvent afficher leurs **cours sur mesure** et les **places disponibles**.

Toutes les personnes consultant cette section ont accès à la liste des cours offerts par un établissement d'enseignement, peuvent en connaître les dates de début, les dates limites d'inscription, les critères d'admissibilité, etc., et peuvent même demander plus de renseignements directement par Internet. Ce service est accessible sur le site de l'**INFOROUTE FPT** (www.inforoutefpt.org).

En plus de s'adresser aux personnes intéressées à poursuivre ou à reprendre leurs études, l'**INFOROUTE FPT** peut être utile :

- à tous les partenaires du milieu de la FPT dans les réseaux secondaire et collégial du ministère de l'Éducation;
- aux intervenants des autres ministères et des organismes liés à la FPT;
- au monde de l'entreprise;
- aux internautes en général.

L'information qu'on peut y trouver déborde le cadre ici présenté. C'est en consultant le site de l'**INFOROUTE FPT** que vous pourrez découvrir ses multiples applications.



www.inforoutefpt.org

Ce qu'il faut savoir sur les professions

Voici une liste de renseignements à obtenir pour vous permettre d'analyser toutes les facettes d'une profession. La plupart sont contenus dans les documents descriptifs que vous trouverez aux services de consultation des établissements d'enseignement :

- **Nom de la profession**
- **Nature du travail**
Description d'une journée de travail, tâches accomplies, fonctions, responsabilités et rôle dans une équipe de travail.
- **Conditions de travail**
Facteurs extérieurs liés à l'exécution des tâches; description des lieux; ambiance et atmosphère; dangers pour la santé et risques de blessures; stress; horaire de travail; capacités physiques requises.
- **Qualités personnelles**
Type de personnalité requis pour exercer cette profession; champs d'intérêt et aptitudes; attrait pour la profession.
- **Préparation demandée**
Diplôme ou préalables exigés, durée et lieu de la formation.
- **Rémunération**
Salaires minimum et maximum, salaire moyen, avantages sociaux, avantages directs, c'est-à-dire image sociale, satisfaction personnelle et gratifications diverses.
- **Perspectives d'emploi**
Lieux de travail, débouchés et possibilités de faire carrière.

N.B. – Certaines professions paraissent tout à fait semblables, mais, lorsque l'on y regarde de plus près, les tâches, les fonctions, les responsabilités qui y sont rattachées sont souvent différentes ainsi que la formation et les aptitudes requises pour les exercer.

Ce qu'il faut savoir sur les programmes de formation

La grille d'analyse suivante devrait vous permettre de mieux comprendre les documents qui portent sur les programmes de formation :

- **Type de formation**
Formation générale ou professionnelle?
Enseignement secondaire? collégial? universitaire?

— **Nom et numéro du programme**

Le nom du programme est souvent accompagné d'un code d'identification. Celui-ci est utilisé par les ministères et les établissements d'enseignement afin de faciliter la référence aux documents officiels.

— **Objectifs de formation**

Ce que le programme vise particulièrement à développer (habiletés, techniques, etc.).

— **Matières ou contenu**

Le contenu du programme donne la liste des principaux sujets enseignés.

— **Conditions d'admission**

Ces conditions ont surtout trait à l'âge et aux préalables.

— **Remarques particulières**

Elles font état des conditions spéciales qui s'appliquent à certains programmes, des périodes de laboratoire obligatoires, des stages ou encore du contingentement, selon le cas.

— **Endroit de formation**

À quel endroit se donne la formation?

Comment évaluer la qualité de votre information

Toute recherche comporte un risque d'erreur. Aussi, vous ne devez pas vous contenter d'une seule source d'information et vous devez vous baser sur des sources fiables qui ont fait l'objet d'une mise à jour récente et d'une validation sérieuse.

Voici une série de questions qui vous permettront de vérifier la qualité des renseignements recueillis.

Les personnes que vous avez contactées

- S'agissait-il de spécialistes?
- Ces personnes ont-elles uniquement parlé de leur expérience personnelle?
- L'échange de renseignements s'est-il fait verbalement? Vous a-t-on remis des documents? Avez-vous utilisé des banques d'information?
- Vous a-t-on dirigé vers d'autres personnes ou d'autres services?
- Avez-vous réussi à obtenir toute l'information nécessaire?

Les documents consultés

- La date de parution était-elle récente?
- Le contenu de l'information était-il vague ou précis?
- L'information était-elle suffisante?
- Avez-vous bien saisi de quoi il s'agissait? Avez-vous demandé de l'aide pour mieux comprendre?
- A-t-il été possible de comparer l'information contenue dans les documents avec celle provenant d'autres sources?
- Avez-vous pris des notes ou gardé copie des documents consultés?

Les démarches entreprises

- Avez-vous contacté plusieurs services de consultation?
- A-t-on répondu à toutes vos questions?
- Avez-vous su diversifier vos sources d'information (information personnelle professionnelle, visites d'établissements d'enseignement ou de milieux de travail, personnes exerçant la profession, bibliothèques, etc.)?
- L'information obtenue était-elle toujours semblable ou très différente d'un endroit à un autre?

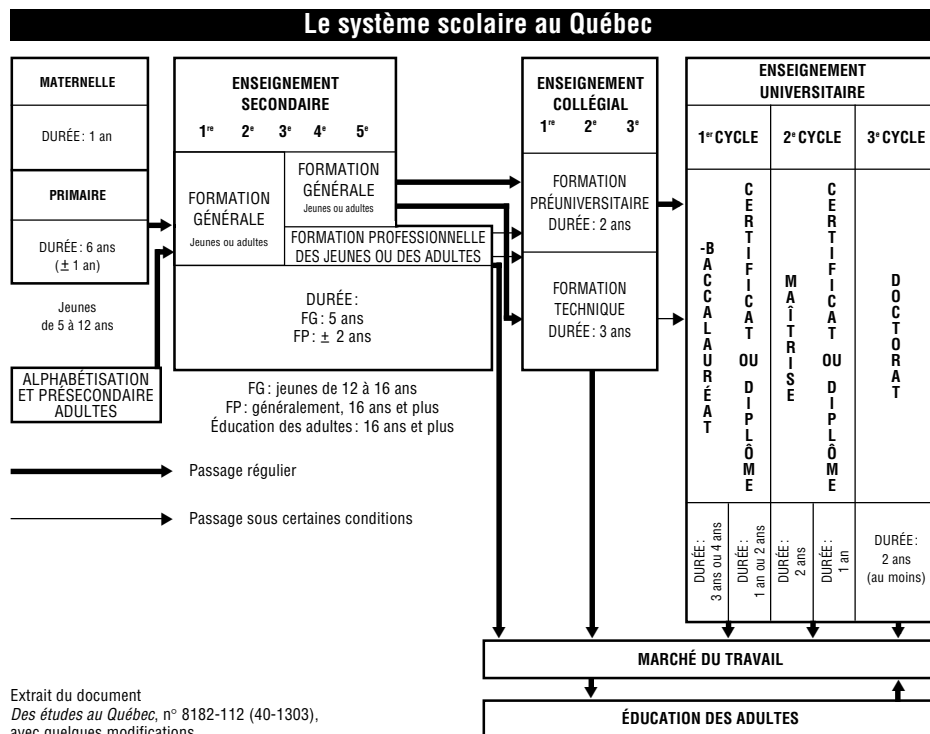
Êtes-vous en mesure de répondre à toutes ces questions? Les résultats vous donnent-ils satisfaction?

Si votre réponse est affirmative, vos chances de posséder les bons renseignements sont excellentes. Dans le cas contraire, vous devez poursuivre votre recherche de renseignements ou en améliorer la qualité. Pour en savoir plus, il ne faut pas hésiter à faire appel à des personnes-ressources ou à consulter d'autres documents.

Chapitre 3

Connaître le système scolaire

Au Québec, le système scolaire compte quatre ordres d'enseignement, le primaire, le secondaire, le collégial et l'enseignement universitaire, qui relèvent du ministère de l'Éducation.



L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

La formation générale

La formation générale s'adresse à toute personne désirant :

- obtenir un diplôme d'études secondaires;
- acquérir les préalables permettant de s'inscrire à des programmes de formation professionnelle;
- acquérir les préalables nécessaires pour accéder aux études collégiales ou universitaires;
- profiter de services particuliers de formation, notamment en francisation, en alphabétisation, en formation à l'intégration sociale pour les personnes ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage ainsi qu'en intégration socioprofessionnelle facilitant l'accès au marché du travail.

La formation générale est offerte par les commissions scolaires et par certains établissements privés (voir annexe 3). Le présent chapitre concerne les commissions scolaires et les établissements privés.

L'adulte désirant effectuer un retour aux études secondaires doit se soumettre aux exigences de la commission scolaire aux fins du classement. À cet effet, la commission scolaire peut lui faire passer des tests de classement ou employer d'autres procédures.

L'inscription se fait généralement au début des trimestres d'automne et d'hiver dans un centre de formation où se donnent les cours ou aux locaux du service de l'éducation des adultes d'une commission scolaire. Il est toutefois possible d'être inscrit sur une liste d'attente en dehors de ces périodes; dès qu'un groupe peut être formé, les cours débutent.

Préalablement à l'inscription, une demande d'admission est obligatoire pour toute personne désirant s'inscrire aux cours de l'éducation des adultes. Dans le cas d'une personne qui fréquentera un établissement pour la première fois, la demande d'admission doit être accompagnée du dernier relevé de notes ou diplôme et d'un acte de naissance ou d'une copie authentifiée de celui-ci.

L'organisation scolaire

L'adulte peut suivre des cours à temps plein ou à temps partiel.

Les cours se donnent généralement le jour mais aussi le soir dans certains établissements. Il est possible de s'inscrire à un ou à plusieurs cours.

Le parcours scolaire de l'élève adulte n'est pas nécessairement continu. En conséquence, la durée des études varie selon l'expérience, les besoins en matière de formation et le rythme d'apprentissage de chaque personne.

Quatre formules pédagogiques peuvent être offertes selon les conditions des commissions scolaires :

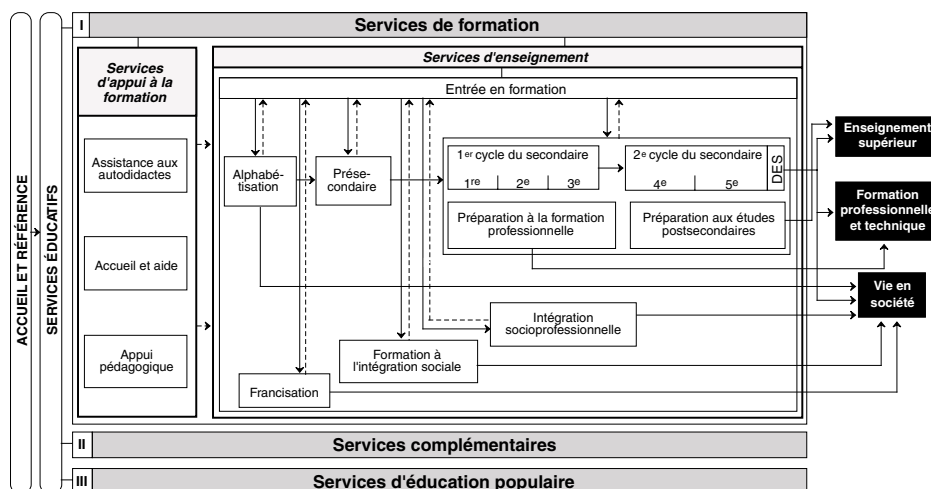
- l'apprentissage individualisé, en groupe hétérogène ou homogène;
- l'enseignement magistral, en groupe homogène;
- la formation à distance;
- la formation pour autodidactes.

Bien qu'il existe certaines différences d'organisation et de fonctionnement entre l'**enseignement individualisé** et l'**enseignement magistral**, dans les deux cas, l'élève reçoit des cahiers d'exercices, des manuels, des cassettes, etc. Un membre du personnel enseignant assure l'encadrement pédagogique. Des ateliers de travail en sous-groupes peuvent être organisés au besoin.

Si une personne désire étudier à domicile, elle peut suivre des cours par correspondance. On trouvera plus de détails à ce sujet à la fin du présent chapitre, à la section intitulée *La formation à distance*. Cette personne peut aussi profiter des services d'**assistance aux autodidactes** offerts par la commission scolaire.

Signalons que les personnes handicapées peuvent s'inscrire en formation générale dans la plupart des centres d'éducation des adultes, selon des conditions qui peuvent varier d'un milieu à l'autre. Compte tenu de leur handicap particulier, certaines personnes peuvent profiter de services spéciaux.

LES SERVICES PRÉVUS DANS LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE APPLICABLE
AUX SERVICES ÉDUCATIFS POUR LES ADULTES EN FORMATION GÉNÉRALE



Le diplôme d'études secondaires (DES)

La formation générale a pour objet, entre autres, de conduire à l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) délivré par le ministère de l'Éducation. En 1998-1999, pour obtenir un DES, l'adulte doit accumuler 54 unités de 4^e et 5^e secondaire, dont 18 unités obligatoires. Une unité correspond généralement à une période d'enseignement ou d'apprentissage dont la durée varie entre 15 et 25 heures.

Diplôme d'études secondaires

Conditions d'admission :

- avoir 16 ans et plus au 30 juin de l'année scolaire précédant l'inscription;
- ne plus être soumis à l'obligation de fréquentation scolaire.

Règles de délivrance du diplôme d'études secondaires :

54 unités obligatoires du second cycle du secondaire, dont 18 dans des matières obligatoires :

- 12 unités en langue d'enseignement dont au moins 6 de 5^e secondaire;
- 6 unités en anglais, langue seconde, de 4^e ou 5^e secondaire, pour l'adulte dont la langue d'enseignement est le français ou 6 unités en français, langue seconde, de 5^e secondaire, pour l'adulte dont la langue d'enseignement est l'anglais;
- 36 unités portant sur des matières à option dont au moins 18 de 5^e secondaire, les cours des programmes de formation professionnelle étant considérés comme des cours de 5^e secondaire.

Les services particuliers de formation

Vous trouverez ci-dessous quelques mots d'explication sur certains services de formation propres à la formation générale des adultes.

Les services de francisation ont pour objet de développer chez les adultes pour lesquels la langue française n'est pas la langue maternelle les habiletés de base en français oral et écrit et, dans le cas des allophones immigrants, les attitudes nécessaires pour s'intégrer à la collectivité québécoise tout en préparant leur passage à des études subséquentes ou au marché du travail.

Les services de formation à l'intégration sociale ont pour objet de permettre à l'adulte qui éprouve des difficultés d'adaptation, sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique, l'accès à un cheminement personnel favorisant l'acquisition de compétences de base dans l'exercice de ses activités et rôles sociaux et, le cas échéant, la poursuite d'études subséquentes.

Les services d'alphabétisation ont pour objet de permettre à l'adulte d'augmenter ses capacités fonctionnelles par l'acquisition d'habiletés d'écoute, d'expression orale, de lecture, d'écriture et de calcul axées sur le contexte de ses activités quotidiennes et sur ses besoins et, le cas échéant, de poursuivre des études subséquentes. On notera que des groupes populaires offrent aussi des services d'alphabétisation.

Les services d'intégration socioprofessionnelle ont pour objet de permettre à l'adulte d'acquérir les compétences requises pour faciliter son accès au marché du travail et s'y maintenir ou, le cas échéant, de poursuivre ses études.

La formation professionnelle

L'organisation de la formation professionnelle permet à tout individu désirant suivre un ou plusieurs cours, le jour ou le soir, à temps plein ou à temps partiel, de le faire s'il remplit certaines conditions d'admission.

Actuellement, il existe 178 points de services en formation professionnelle, répartis dans 70 commissions scolaires, dans 21 établissements privés et 3 écoles gouvernementales. Ces établissements offrent 171 programmes de DEP et d'ASP à toute personne intéressée par les métiers et 190 programmes d'AFP conduisant à un métier semi-spécialisé. Les commissions scolaires sont en mesure de dispenser toute l'année durant de la formation initiale à ceux et celles qui désirent acquérir une formation de base ou une formation spécialisée menant à l'obtention d'un diplôme reconnu par le MEQ ou de la formation continue à la main-d'œuvre soucieuse de se recycler ou de se perfectionner.

La formation professionnelle comprend deux volets :

- les programmes sanctionnés par le ministre conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou d'une attestation de formation professionnelle (AFP) ;
- les activités de formation continue qui répondent à des besoins de perfectionnement professionnel spéciaux; ces activités ne sont pas nécessairement structurées ou organisées pour mener à l'obtention d'un document officiel de sanction des études.

Le diplôme d'études professionnelles (DEP)

La formation menant à l'obtention du DEP permet l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession. En 2001-2002, 141 programmes conduisent à l'obtention d'un DEP.

Diplôme d'études professionnelles

Conditions d'admission :

— être titulaire du DES

ou

— avoir atteint l'âge de 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où commence la formation professionnelle et posséder les unités requises de 3^e, 4^e ou 5^e secondaire (selon le programme d'études) en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique.

ou

— avoir atteint l'âge de 18 ans, avoir réussi le test de développement général (TDG) et, le cas échéant, posséder les préalables spécifiques requis pour le programme d'études visé en langue d'enseignement et en mathématique ;

ou

— avoir obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique et poursuivre, en **concomitance** avec sa formation professionnelle, sa formation générale dans les matières de 4^e secondaire requises pour être admis à ce programme d'études.

Formation exclusivement professionnelle, sauf si la voie de concomitance est appliquée.

N.B. – Certains programmes d'études peuvent comporter des conditions d'admission supplémentaires.

L'attestation de spécialisation professionnelle (ASP)

La formation menant à l'obtention de l'ASP correspond à des programmes d'études qui constituent des compléments au DEP. Elle conduit à une spécialisation dans une branche particulière d'un métier ou d'une profession. En 2001-2002, 29 programmes conduisent à l'obtention d'une ASP.

Attestation de spécialisation professionnelle

Conditions d'admission :

— être titulaire du DEP exigé, à titre de **préalable** à ce programme.

ou

— exercer un métier ou une profession, en rapport avec ce programme d'études.

Toutefois, ces conditions ne s'appliquent pas dans le cas d'un programme de lancement d'entreprise.

Formation exclusivement professionnelle.

N.B. – Certains programmes d'études peuvent comporter des conditions d'admission supplémentaires. Les DEP prescrits par le ministre conformément à l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique sont indiqués, pour chaque programme d'études menant à l'obtention d'une ASP, dans l'Inforoute de la formation professionnelle (www.inforoutefpt.org).

L'attestation de formation professionnelle

La formation menant à l'obtention de l'AFP permet l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Elle est offerte pour **répondre à un besoin de main-d'oeuvre exprimé par une entreprise locale** et, en ce sens, elle n'est généralement pas offerte sur une base régulière d'une année à l'autre. La formation professionnelle est entièrement suivie en entreprise. En 2001-2002, 190 programmes conduisent à l'obtention d'une AFP.

Attestation de formation professionnelle
Conditions d'admission : — avoir atteint l'âge de 15 ans au 30 septembre de l'année scolaire où commence la formation professionnelle et satisfaire aux conditions d'admission du programme établies par le ministre conformément à l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique ; et — avoir obtenu au moins les unités de 2^e secondaire de programmes d'études établis par le ministre, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique et poursuivre, le cas échéant, en concomitance avec sa formation professionnelle, la formation générale dans des programmes d'études établis par le ministre en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique de 3^e secondaire. Formation professionnelle et générale en concomitance N.B. – Aucune condition d'admission supplémentaire n'est actuellement prescrite. De plus, toute condition relative à l'obtention d'unités ou à celle d'un diplôme est satisfaite si la personne possède des apprentissages ou des acquis équivalents reconnus. Ainsi, aux fins d'admission et d'obtention de l'AFP, la réussite à un test de développement général (TDG) est considérée équivalente aux unités de 3^e secondaire.

Les préalables fonctionnels

Les préalables fonctionnels ont été établis pour favoriser l'accès à la formation professionnelle aux adultes de 18 ans et plus qui n'ont pas suivi la voie habituelle de formation générale mais qui ont acquis, au cours de leur vie personnelle et professionnelle, les connaissances et les habiletés leur permettant de suivre et de réussir un programme de formation professionnelle.

Les préalables fonctionnels sont constitués de **préalables spécifiques** (pour chaque programme) et du **test de développement général** (TDG).

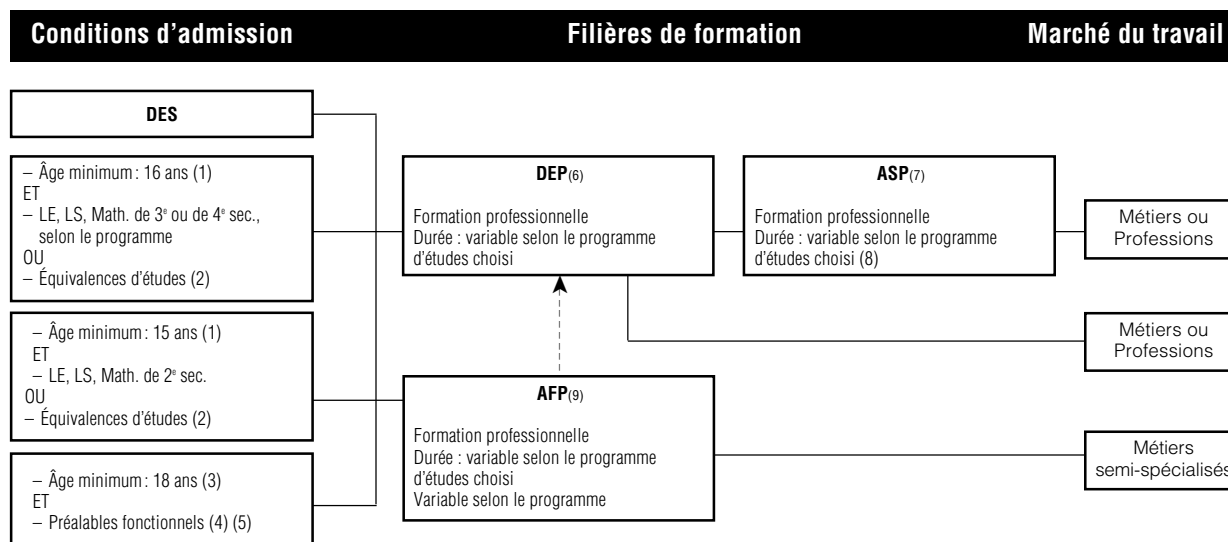
Les préalables spécifiques sont, au sens strict, des contenus notionnels issus des programmes de formation générale des adultes au secondaire que les personnes doivent minimalement maîtriser avant de pouvoir entreprendre un programme de formation professionnelle. Ces contenus se réfèrent à la langue maternelle et à la mathématique.

Le test de développement général, quant à lui, mesure les compétences générales nécessaires à la réussite de l'élève en formation professionnelle, qu'il s'agisse de traiter de l'information, communiquer par écrit, saisir des concepts, résoudre des problèmes, etc. Il est composé d'environ cent questions à choix multiples dont le niveau de développement correspond à celui atteint par les jeunes de formation générale au terme de leur 4^e secondaire.

La reconnaissance des préalables spécifiques et la réussite du test de développement général sont deux conditions indissociables et essentielles à l'accès à la formation professionnelle dans cette voie.

Avant leur entrée en formation professionnelle, les personnes qui ne satisferont pas aux préalables spécifiques devront suivre les cours qui leur manquent en formation générale des adultes.

CADRE D'ORGANISATION EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE



- (1) Au 30 septembre de l'année scolaire en cours.
 (2) Apprentissages équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la Loi sur l'instruction publique.
 (3) Au moment de l'entrée en formation.
 (4) Préalables fonctionnels prescrits conformément à l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique.
 (5) Les préalables fonctionnels comprennent des préalables spécifiques et un test de développement général.
 (6) Actuellement, la durée des programmes conduisant à l'obtention du DEP varie de 600 à 1 800 heures.
 (7) Des apprentissages équivalents au DEP exigé et reconnus conformément à l'article 250 de la Loi sur l'instruction publique peuvent permettre l'accès à l'ASP.
 (8) Actuellement, la durée des programmes conduisant à l'obtention de l'ASP varie de 450 à 1 185 heures, exception faite de l'ASP 5056 - *Lancement d'une entreprise* (330 heures).
 (9) Actuellement, la durée des programmes conduisant à l'obtention de l'AFP varie de 425 à 900 heures.

LE : Langue d'enseignement
 LS : Langue seconde
 Math. : Mathématique

DES : Diplôme d'études secondaires
 DEP : Diplôme d'études professionnelles
 ASP : Attestation de spécialisation professionnelle

AFP : Attestation de formation professionnelle

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Les personnes qui ne réussiront pas le test de développement général devront poursuivre leur formation générale afin de satisfaire aux préalables scolaires actuellement en vigueur.

Les activités particulières de formation

Les activités particulières de formation répondent à des besoins de perfectionnement professionnel spéciaux; ces activités ne sont pas nécessairement structurées ou organisées pour mener à l'obtention d'un document de sanction officiel. Elles ont pour objet de rendre accessible aux adultes, aux organisations et aux groupes une formation professionnelle adaptée à leurs besoins.

En plus des programmes ordinaires de formation générale et professionnelle, des programmes spéciaux de formation ont été mis sur pied. Au chapitre 5 du présent ouvrage, certains de ces programmes sont décrits.

Dans ce volet des activités particulières de formation, on trouve :

- les activités découlant d'une loi, d'une politique ou d'une entente;
- les activités de formation de la main-d'œuvre en chômage prolongé, en voie d'intégration au marché du travail ou déjà au travail;
- les activités dites autofinancées, c'est-à-dire dont le coût est entièrement assumé par des personnes, des groupes ou des organismes, ou encore par des entreprises demandant à une commission scolaire d'en assurer l'organisation.

Les secteurs de formation

Voici une liste des secteurs dans lesquels il est possible d'obtenir une formation professionnelle au secondaire :

- | | |
|--|---|
| – Administration, commerce et informatique | – Foresterie et papier |
| – Agriculture et pêches | – Communications et documentation |
| – Alimentation et tourisme | – Mécanique d'entretien |
| – Arts | – Mines et travaux de chantier |
| – Bois et matériaux connexes | – Métallurgie |
| – Chimie, biologie | – Transport |
| – Bâtiment et travaux publics | – Cuir, textile et habillement |
| – Environnement et aménagement du territoire | – Santé |
| – Électrotechnique | – Services sociaux, éducatifs et juridiques |
| – Entretien d'équipement motorisé | – Soins esthétiques |
| – Fabrication mécanique | |

Renseignez-vous

Très nombreux, les programmes de formation professionnelle ne sont pas tous offerts dans l'ensemble des commissions scolaires. Pour savoir à quel endroit sont donnés les cours qui vous intéressent, consultez les spécialistes en formation professionnelle de la commission scolaire de votre territoire, les services d'accueil, d'information et de référence de votre région ou l'Inforoute FPT (www.inforoutefpt.org).

Les droits de scolarité au secondaire

La formation au secondaire est gratuite pour les personnes qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires et qui s'inscrivent à des cours dans le but d'obtenir ce diplôme ou d'acquérir des préalables à l'admission aux études collégiales.

Les cours d'alphabétisation et de français ou d'anglais, langue seconde, sont gratuits.

Des droits peuvent cependant être exigés pour les services complémentaires, le matériel, les manuels scolaires ou encore certaines activités éducatives autres que les services de formation. Chaque commission scolaire a sa propre politique à cet égard.

Les personnes qui s'inscrivent à des cours dans l'unique but d'ajouter à leur culture personnelle (ex. : cours de cuisine, cours d'espagnol) doivent acquitter des droits d'inscription et de scolarité. Le montant de ces droits est fixé par les commissions scolaires. Il peut donc varier d'un endroit à l'autre.

En ce qui a trait aux activités particulières de formation (activités découlant d'une loi, d'une politique ou d'une entente) et aux activités autofinancées, des droits de scolarité peuvent être perçus auprès des adultes. Des contributions peuvent être versées au nom de ces adultes par une entreprise, une association ou un organisme public. Par contre, aucun droit ne peut être exigé pour des activités de formation de la main-d'œuvre.

Les tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS)

L'adulte qui ne possède pas de diplôme d'études secondaires peut obtenir du ministère de l'Éducation une reconnaissance de ses connaissances en passant les tests d'équivalence de niveau de scolarité.

La réussite de ces tests ne donne pas les unités du secondaire exigées pour le DES et elle ne constitue pas un préalable au moment d'une demande d'admission comme élève dans les classes ordinaires au cégep. Elle permet cependant de présenter sa candidature à un emploi, à une promotion qui exige comme condition d'admission un diplôme d'études secondaires ou l'attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS).

Il existe sept tests d'équivalence qui portent sur les matières suivantes :

- le français (les règles de base de la grammaire);
- le français (la compréhension de textes);
- les sciences économiques (les connaissances se rapportant au monde des affaires et de l'économie);
- les sciences humaines (la connaissance de l'histoire, de la géographie, de l'économie et de la politique);
- la mathématique (les habiletés de base et d'usage courant);
- l'anglais, langue seconde (les règles de base de la grammaire anglaise et la compréhension de courts textes);
- les sciences de la nature (physique, chimie, biologie et écologie).

Les tests portent sur les connaissances de base acquises dans différentes expériences de la vie. Les personnes intéressées à s'y préparer peuvent se procurer le *Guide à l'intention des candidats et des candidates*.

Près de 80 p. 100 des adultes qui se présentent aux **tests d'équivalence de niveau de scolarité** réussissent. La note de passage est de 60 sur 100 pour chaque test et on doit l'obtenir dans les deux tests de français de même que dans trois des autres tests. Il est possible de reprendre les tests advenant un échec.

Pour les anglophones, il est nécessaire de réussir la batterie de tests prévue à leur intention.

Pour obtenir plus d'information sur les TENS, communiquez avec les Services de l'éducation des adultes de votre commission scolaire.

L'avis d'équivalence d'études

L'avis d'équivalence d'études est un document officiel délivré par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec aux personnes qui ont **fait des études à l'extérieur du Québec**.

Pour obtenir un avis d'équivalence, on doit présenter une preuve de statut ou un extrait de naissance ainsi que les documents originaux de ses relevés de notes et de ses diplômes ou, à défaut de ces documents, des photocopies certifiées conformes par l'établissement où les études ont été faites.

On peut recevoir un avis d'équivalence en s'adressant à une direction régionale du MRCI ou à la Division des équivalences à Montréal.

L'évaluation des acquis extrascolaires

Toute personne qui, peu importe sa formation, a fait des apprentissages à l'extérieur du système scolaire peut se faire reconnaître, en se présentant aux examens appropriés, les acquis résultant de ces apprentissages.

Pour être reconnus, les acquis extrascolaires doivent être évalués par rapport aux objectifs des programmes d'études.

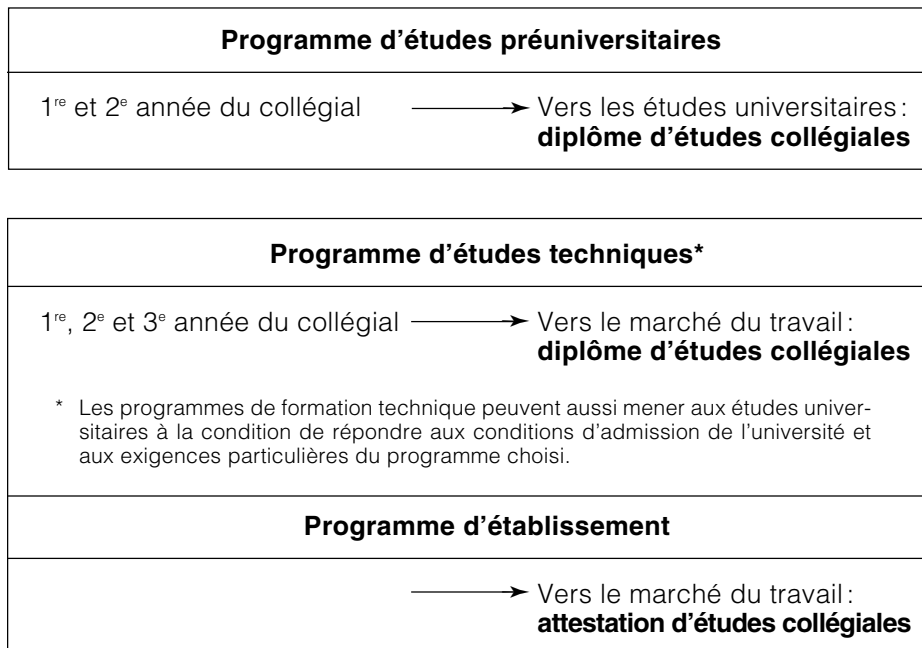
Au secondaire, le service d'évaluation des acquis extrascolaires est gratuit dans la mesure où la personne souhaite, acquérir par la suite la formation manquante menant au diplôme qui correspond aux acquis évalués. Pour savoir si ce service est offert dans votre région, renseignez-vous auprès de votre commission scolaire ou de la Direction régionale du ministère de l'Éducation.

L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Dans le système scolaire québécois, le collège est le premier lieu de formation non obligatoire, et les choix de formation y sont personnels.

Au collégial, les programmes d'études préuniversitaires côtoient les programmes d'études techniques. Les premiers préparent aux études universitaires, alors que les seconds sont surtout conçus en fonction du marché du travail.

Toutefois, la formation technique peut aussi donner accès à l'université, à la condition que soient respectées certaines conditions liées au programme d'études universitaires choisi.



L'admission

Pour s'inscrire au cégep, il faut remplir un formulaire de demande d'admission et le faire parvenir au cégep de son choix ou au service régional d'admission des collèges pour les régions de Montréal, de Québec et du Saguenay—Lac Saint-Jean, avant le 1^{er} mars pour la session d'automne et avant le 1^{er} novembre pour la session d'hiver. Un acte de naissance, une preuve de citoyenneté canadienne ou du statut d'immigrante reçue ou d'immigrant reçu ainsi que le plus récent relevé de notes du secondaire doivent accompagner le formulaire.

Les conditions d'admission

En conformité avec le Règlement sur le régime des études collégiales, pour être admis à un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales, il faut :

1° être titulaire du diplôme d'études secondaires (DES) ou du diplôme d'études professionnelles (DEP) décerné par le ministre de l'Éducation;

2° avoir réussi les cours énumérés ci-dessous, si ce diplôme a été obtenu *après le 31 mai 1997*;

- histoire de 4^e secondaire;
- sciences physiques de 4^e secondaire;
- langue d'enseignement de 5^e secondaire;
- langue seconde de 5^e secondaire;
- mathématique de 5^e secondaire ou un cours de mathématique de 4^e secondaire déterminé par le ministre et dont les objectifs présentent un niveau de difficulté comparable (426 et 436)

Il est à noter que les élèves qui ont obtenu ce diplôme *le ou avant le 31 mai 1997* doivent :

- être titulaires d'un diplôme d'études secondaires;
- ou
- être titulaires d'un diplôme d'études professionnelles et avoir réussi les cours de langue maternelle et de langue seconde de 5^e secondaire.

Ces élèves sont soumis à des conditions d'admission particulières à certains programmes.

3° satisfaire, le cas échéant, aux conditions d'admission particulières au programme que peut établir le ministre;

4° satisfaire, le cas échéant, aux conditions d'admission particulières établies par le collège, en application de l'article 19 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Un collège peut toutefois admettre une personne qui possède une formation qu'il juge équivalente.

L'organisation scolaire

L'année scolaire est la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 30 juin. Elle comprend généralement deux sessions : une d'automne et une d'hiver. Chaque session comprend 82 jours consacrés aux cours et aux examens. En règle générale, l'élève peut s'inscrire à un maximum de sept cours et il doit suivre au moins quatre cours (ou 180 heures de cours) pour être considéré comme inscrit à temps plein. Certains collèges offrent aussi une session d'été qui permet aux élèves de suivre ou de reprendre un ou plusieurs cours, de terminer plus rapidement leur programme d'études ou d'effectuer un stage.

Dans la plupart des collèges, un adulte désirant poursuivre des études à temps partiel peut s'inscrire à un seul ou à plusieurs cours, selon ses goûts et ses préférences, dans une même discipline ou dans des disciplines différentes. Les cours suivis et réussis entraînent l'attribution d'unités et donnent lieu à la délivrance d'un relevé de notes par collège.

Plusieurs horaires sont possibles :

- un cours peut être réparti sur 12 ou 15 semaines;
- un cours peut être donné à raison d'un soir par semaine;
- un cours peut être donné à raison de deux soirs par semaine;
- un cours peut être donné pendant des sessions intensives de fin de semaine;
- d'autres horaires peuvent être établis selon des ententes locales.

Si une personne désire étudier à la maison, elle peut suivre des cours par correspondance. Vous trouverez plus de détails à ce sujet à la fin du présent chapitre, à la section intitulée *La formation à distance*.

Les programmes d'études

Un programme, c'est un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés. Chaque programme comprend des composantes de formation générale et une composante de formation spécifique.

Les composantes de formation

Depuis l'année scolaire 1994-1995, pour tous les programmes conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales, la formation générale comprend trois composantes :

- la formation générale **commune à tous les programmes**, totalisant 16 2/3 unités, soit langue d'enseignement et littérature (7 1/3 unités), philosophie ou *humanities* (4 1/3 unités), éducation physique (3 unités), langue seconde (2 unités);
- la formation générale **propre au programme d'études choisi**, totalisant 6 unités, soit langue d'enseignement et littérature (2 unités), philosophie ou *humanities* (2 unités), langue seconde (2 unités);
- la formation générale **complémentaire**, totalisant 4 unités des éléments de formation parmi les domaines suivants : sciences humaines, culture scientifique et technologique, langue moderne, langage mathématique et informatique, art et esthétique.

Les programmes d'études préuniversitaires

En plus de la formation générale, un programme d'études préuniversitaires comprend une **composante spécifique** au programme choisi.

En sciences de la nature, cette composante spécifique est de 32 unités; en sciences humaines, elle varie de 30 à 31 1/3 unités; en arts et lettres et en danse, elle est de 28 unités; en musique et en arts plastiques, elle est de 32 unités; en sciences lettres et arts visuels, elle est de 36 2/3 ou de 38 unités.

Une unité correspond à 45 heures d'activités d'apprentissage, comprenant les cours théoriques, les travaux pratiques et le travail personnel.

Les programmes d'études techniques

En plus de la formation générale, un programme d'études techniques comprend une **composante spécifique** au programme choisi.

Dans certains cas, ces programmes peuvent offrir des voies de sortie ou encore être découpés en modules, qui peuvent se suivre soit de façon successive, soit de façon indépendante. La réussite de chaque module peut être reconnue par le collège. Le module peut permettre, le cas échéant, la reconnaissance d'une formation professionnelle acquise au secondaire.

La Session d'accueil et d'intégration (SAI)

Offerte dans la plupart des cégeps, la Session d'accueil et d'intégration (SAI), généralement d'une durée d'une session, et exceptionnellement d'une autre session, s'adresse aux élèves qui ne sont pas prêts, pour des raisons d'orientation ou de préparation scolaire antérieure, à s'intégrer dans un programme spécifique.

On y trouve un encadrement scolaire, une présence accrue auprès des élèves, une aide en matière d'orientation, des cours de mise à niveau (en langue d'enseignement et littérature, en langue seconde, en sciences, en mathématique et en musique), etc.

Pour plus d'information, adressez-vous au service d'orientation ou d'aide scolaire du cégep que vous désirez fréquenter.

La sanction des études

Le diplôme d'études collégiales (DEC)

Le ministre décerne le diplôme d'études collégiales à l'élève qui, selon la recommandation de l'établissement d'enseignement qu'il ou qu'elle fréquente, a atteint l'ensemble des objectifs et des standards de son programme d'études, a réussi l'épreuve synthèse propre à ce programme et, le cas échéant, a réussi les épreuves uniformes imposées par le ministre.

Sur le diplôme paraissent le nom de l'élève, le nom de l'établissement d'enseignement et le titre du programme.

Le ministre peut déléguer à un collège ou à un cégep, aux conditions qu'il détermine et après recommandation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, tout ou partie de sa responsabilité prévue au premier alinéa.

L'attestation d'études collégiales (AEC)

Le collège peut, s'il est autorisé à mettre en oeuvre un programme conduisant au diplôme d'études collégiales, établir et mettre en oeuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans tout domaine de formation spécifique à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales.

En outre, le collège peut, avec l'autorisation du ministre et aux conditions que celui-ci détermine, établir et mettre en oeuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans tout autre domaine de formation technique.

La reconnaissance des acquis

Lors d'un retour aux études, dans certains cas et dans certains établissements, l'adulte peut obtenir des unités pour le savoir et le savoir-faire acquis ailleurs qu'en milieu scolaire. Les expériences de travail, le bénévolat, les lectures personnelles, les cours suivis ailleurs que dans un établissement d'enseignement collégial peuvent lui avoir permis de développer des **connaissances** et **habiletés** qui, selon son projet d'études, pourraient lui être reconnues. Les unités accordées comptent pour l'obtention d'un diplôme. Il faut bien comprendre qu'il s'agit d'acquis dont il faut faire la preuve et non de participation à une activité formative à faire valoir.

Des frais sont exigés pour l'évaluation des acquis extrascolaires. Ces frais varient selon la nature de la demande, les moyens utilisés et l'ampleur des services offerts.

Il n'existe pas de service de reconnaissance des acquis dans tous les cégeps et il n'est pas possible de faire reconnaître ses acquis pour tous les programmes. Pour connaître les cégeps où on offre le service, communiquez avec un cégep de votre région ou un service d'accueil, d'information et de référence.

Les droits de scolarité au collégial

Au Québec, le principe de la gratuité scolaire est reconnu pour les élèves qui désirent faire des études à temps plein dans un cégep et, s'ils s'inscrivent à temps partiel, des droits de scolarité de 2 \$ par heure sont requis.

Une personne adulte qui veut s'inscrire à des cours au cégep peut avoir à payer des droits d'admission pour l'ouverture, l'analyse et le traitement de son dossier. Une fois qu'elle est admise, on peut exiger qu'elle paie des droits d'inscription ou d'autres droits afférents à l'enseignement ainsi que des droits d'autre nature. Les objets couverts par ces droits sont transmis aux personnes inscrites (ex. : service d'orientation et d'aide à l'apprentissage, services aux étudiants, nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc.). Les dépenses normales correspondant à l'achat des manuels, des notes de cours et du matériel de laboratoire nécessaires à ses études sont assumées par l'élève.

La mesure d'incitation à la réussite

L'instauration de droits spéciaux de réinscription vise à améliorer les comportements scolaires et à responsabiliser davantage les élèves, qui sont les premiers artisans de la réussite de leurs études.

Ainsi, à compter de l'année scolaire 1997-1998, l'élève à temps plein ayant échoué à **plus d'un cours** la session précédente dans un programme menant à un DEC ou à une AEC subventionné par le gouvernement du Québec devra, pour être inscrit à temps plein à une session subséquente, assumer des droits spéciaux de 2 \$ par heure pour chacun des **cours non réussis** à l'exception du premier. Le cours exclu sera celui comportant le plus grand nombre d'heures. Pour plus amples renseignements, adressez-vous au service d'aide financière de votre cégep.

Les services spéciaux aux personnes handicapées

L'aménagement de presque tous les collèges d'enseignement général et professionnel du Québec en facilite maintenant l'accès aux personnes handicapées.

Par ailleurs, en raison de leur expérience en la matière, les cégeps de Sainte-Foy et du Vieux-Montréal offrent une assistance pour la coordination des services pédagogiques et parapédagogiques à l'intention des personnes ayant une déficience sensorielle ou motrice, et ce, tant à l'enseignement ordinaire qu'à l'éducation des adultes.

Les secteurs de formation

Les programmes de formation au collégial sont très nombreux. Pour savoir à quel endroit se donnent ceux qui vous intéressent, communiquez avec les services d'admission des cégeps de votre région. Vous pouvez également, dans le site Internet de l'enseignement supérieur (<http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/>) consulter à la rubrique Études collégiales, le document annuel *Circuit collégial*.

Voici une liste des secteurs dans lesquels il est possible d'obtenir une formation au collégial :

Secteur préuniversitaire	Secteur technique
Sciences de la nature Sciences humaines Arts (danse, musique, arts plastiques) Arts et lettres Sciences, lettres et arts Histoire et civilisation	Techniques biologiques Techniques physiques Techniques humaines Techniques de l'administration Arts

Pour obtenir des renseignements concernant les programmes d'études et les métiers auxquels ils vous préparent, vous pouvez aussi consulter l'Inforoute FPT (www.inforoutefpt.org).

L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Une personne qui désire entreprendre des études à l'université doit s'adresser au bureau du registraire ou au bureau de l'admission de son choix pour obtenir un formulaire d'admission. Ce formulaire doit être retourné dûment rempli avant le 1^{er} mars pour le trimestre d'automne et avant le 1^{er} novembre pour le trimestre d'hiver.

Les conditions d'admission

Le diplôme d'études collégiales est habituellement exigé pour être admis à l'université **afin de poursuivre des études de 1^{er} cycle**. Une formation jugée équivalente ou satisfaisante peut être prise en considération. Il faut alors présenter son *curriculum vitae* ou une description de ses diverses expériences de vie ou de travail, un relevé de notes de ses études secondaires ou collégiales ainsi qu'un acte de naissance.

À la suite d'une analyse complète de son dossier, l'étudiant ou l'étudiante recevra un avis lui faisant part :

- de son admission définitive;
- de son admission conditionnelle;
- d'un refus;
- de son inscription sur une liste d'attente.

Un refus d'admission à un programme ne signifie pas que les portes de l'université lui soient définitivement fermées. Le service d'admission peut accepter sa candidature à un autre programme, à certaines conditions. Il est à noter que chaque université définit ses propres conditions d'admission.

L'organisation universitaire

L'année universitaire comprend trois trimestres, soit le trimestre d'été, le trimestre d'automne et le trimestre d'hiver. Chacun des trimestres comporte quinze semaines consécutives, soit de mai à août, de septembre à décembre et de janvier à avril.

Habituellement, les cours universitaires ont une valeur de trois crédits⁽¹⁾. Ils sont offerts normalement à raison de 45 heures par trimestre.

À l'université, il n'existe généralement pas de programmes réservés aux adultes; ils sont intégrés dans les cours ordinaires, qui peuvent se donner le jour ou le soir. Cependant, certaines universités offrent parallèlement aux programmes ordinaires des programmes d'éducation permanente. Il serait utile de vérifier auprès de ces établissements si les programmes d'éducation permanente correspondent à vos besoins (horaire, nombre de crédits, sanction des études, etc.) ou s'il est préférable de vous inscrire à un programme ordinaire.

Si une personne désire étudier à la maison, elle peut suivre des cours à distance. Vous trouverez plus de détails à ce sujet à la fin du présent chapitre, à la section intitulée *La formation à distance*.

Les catégories d'étudiants

Les étudiants ordinaires

L'étudiante ou l'étudiant ordinaire s'inscrit à un programme d'études en vue d'obtenir une sanction des études. Elle ou il peut s'inscrire à temps plein (le régime d'études à temps plein correspond à une charge d'activité de douze crédits ou plus par trimestre) ou à temps partiel (le régime d'études à temps partiel correspond à une charge d'activité de moins de douze crédits par trimestre).

1. Un crédit correspond à 45 heures de cours ou de travaux pratiques.

Dans les deux cas, cette personne est tenue d'effectuer les travaux exigés par le personnel enseignant et de se présenter aux examens. Ses résultats sont inscrits sur le bulletin officiel délivré par l'établissement.

Au 1^{er} cycle, le régime d'études est déterminé par le nombre d'unités rattachées aux cours auxquels se sont inscrits l'étudiante ou l'étudiant. Aux cycles supérieurs, le régime d'études n'est pas exclusivement déterminé par le nombre d'unités, l'établissement utilisant d'autres critères, notamment les activités de recherche.

Les étudiants libres

Toute personne qui suit des cours sans être inscrite à un programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme est considérée comme étudiante ou étudiant libre. Cette personne est tenue d'effectuer les travaux exigés par le personnel enseignant et de se présenter aux examens. Ses résultats sont inscrits sur un bulletin officiel délivré par l'établissement.

Tout comme l'étudiante ou l'étudiant ordinaire, l'étudiante ou l'étudiant libre peut s'inscrire à temps plein ou à temps partiel.

Une étudiante ou un étudiant libre peut changer de statut pour celui d'étudiante ou d'étudiant ordinaire. Les cours suivis avec succès dans une discipline peuvent ou non être intégrés au programme choisi.

Les auditeurs

L'auditrice ou l'auditeur est une personne qui assiste à un cours sans être tenue de faire les travaux exigés par le personnel enseignant et de se présenter aux examens. Aucune reconnaissance de scolarité ne lui est accordée; seule une attestation selon laquelle elle a suivi le cours, sans évaluation, lui est fournie. Généralement, l'auditrice ou l'auditeur doit aussi faire une demande d'admission à l'université de son choix et s'inscrire à temps partiel ou à temps plein.

La structure des programmes

L'enseignement universitaire compte trois cycles d'études :

— **le 1^{er} cycle** comprend des programmes d'études divers, tels que le baccalauréat spécialisé, le baccalauréat avec majeure et mineure, le baccalauréat général, le certificat de 1^{er} cycle ainsi que des attestations et des microprogrammes. Le diplôme d'études collégiales (DEC), ou une formation jugée équivalente, est la condition générale d'admission à un programme de 1^{er} cycle;

— **le 2^e cycle** comprend les programmes de maîtrise et les programmes de diplôme de 2^e cycle. Le baccalauréat est la condition générale d'admission à un programme de 2^e cycle;

— **le 3^e cycle** comprend les programmes de doctorat. Dans certains cas, une personne peut être admise aux études doctorales après le baccalauréat, sans avoir fait d'études de maîtrise.

Les grades

L'établissement universitaire confère à une personne le grade de bachelier ou de bachelière, de maître, de docteur ou de docteure pour sanctionner sa réussite à un programme d'études de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat :

- **le baccalauréat** est un grade qui sanctionne la réussite des études dans un programme de 1^{er} cycle, qui comporte généralement de 90 à 120 crédits;
- **la maîtrise** est un grade qui sanctionne la réussite des études dans un programme de 2^e cycle, qui comporte généralement de 45 à 60 crédits;

- **le doctorat** est un grade qui sanctionne la réussite des études dans un programme de 3^e cycle, qui comporte généralement de 90 à 120 crédits. Le dépôt d'une thèse et sa soutenance sont exigés des universités.

Les certificats et les diplômes

L'université sanctionne, en outre, par des certificats et des diplômes, la réussite de certains programmes d'études, qui comportent généralement 30 crédits.

Les droits de scolarité à l'enseignement universitaire

Les droits de scolarité exigés des étudiantes et des étudiants, pour un même programme d'études, varient peu d'un établissement à l'autre. Ces droits de scolarité sont d'environ de 55 \$ par crédit [crédit]. À ces droits de base peuvent s'ajouter des droits supplémentaires, dans le cas des personnes canadiennes ou des résidentes et résidents permanents qui ne sont pas reconnus comme «résidentes et résidents du Québec» ou dans le cas des personnes de citoyenneté étrangère. Aux droits de scolarité s'ajoutent les coûts du service aux étudiantes et aux étudiants, les frais afférents, les frais de matériel scolaire, les cotisations aux associations étudiantes, etc. En 1998-1999, une étudiante ou un étudiant ordinaire, inscrit à temps plein et payant les droits de base, peut s'attendre à déboursier un minimum de 834 \$ par trimestre (55,61 \$ x 15 crédits).

Les services aux personnes handicapées

La plupart des universités ont déjà mis ou sont en train de mettre en place des services spécialisés pour faciliter l'intégration des personnes handicapées. Pour vous informer au sujet des services offerts, vous pouvez communiquer avec les services aux étudiants de l'université de votre choix.

Les domaines d'études

On peut poursuivre des études dans un grand nombre de domaines d'enseignement et de recherche.

Le domaine d'études est une structure standardisée qui regroupe les disciplines en dix grandes catégories :

- les sciences de la santé;
- les sciences pures;
- les sciences appliquées;
- les sciences humaines;
- les sciences de l'éducation;
- les sciences de l'administration;
- les arts;
- les lettres;
- le droit;
- les études plurisectorielles.

LA FORMATION À DISTANCE

Il est possible de faire des études selon l'horaire qui vous convient et sans avoir à vous déplacer grâce à la formation à distance.

Les cours offerts vous permettent :

- d'obtenir un diplôme d'études secondaires;
- d'obtenir un diplôme d'études collégiales en sciences humaines ou en techniques administratives;
- d'obtenir une attestation d'études collégiales;

- d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures (diplôme d'études universitaires);
- de vous perfectionner dans votre métier;
- d'enrichir votre culture personnelle ou encore d'atteindre plusieurs des objectifs précédents.

En vous inscrivant à la formation à distance, vous recevez à la maison, en un seul envoi, tout le matériel nécessaire à votre formation. Plusieurs cours sont également disponibles dans Internet. En règle générale, pour terminer un cours, vous disposez de six mois au collégial et d'une durée limitée, qui varie selon le cours, au secondaire et à l'université. À un rythme de travail régulier et soutenu, il est possible de terminer le cours dans le délai fixé, et même en moins de temps.

L'inscription se fait par écrit, par téléphone, par télécopie ou par courriel à n'importe quel moment de l'année. Vous pouvez bénéficier de l'aide de spécialistes pour analyser votre dossier scolaire, passer les tests de classement et élaborer un plan d'études personnalisé.

Au secondaire et au collégial

Au secondaire, les cours sont donnés par un certain nombre de commissions scolaires et au collégial, par le **Centre collégial de formation à distance du collège de Rosemont**.

Pour obtenir des unités du secondaire, l'élève doit obligatoirement se présenter à des examens sous surveillance. Pour avoir accès à ces examens, l'élève doit effectuer tous les travaux exigés et les soumettre à une correction et à des commentaires. En cours d'études, il ou elle peut avoir recours à divers services de soutien et de suivi.

Pour obtenir les unités rattachées aux cours du collégial, l'élève fait les devoirs demandés et se présente à un examen sous surveillance dans un cégep de sa région. L'auditeur ou l'auditrice effectue les devoirs mais ne passe pas l'examen final. Les élèves sont soutenus par un service de tutorat et d'aide pédagogique.

Le Centre collégial de formation à distance offre des cours variés, les programmes de sciences humaines, de sciences de la nature et de techniques administratives (DEC) ainsi que plusieurs programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC). Il est possible de s'inscrire à temps partiel (moins de 180 heures par trimestre) ou à temps plein. L'élève inscrit à temps plein à un programme menant à l'obtention d'un DEC ou à certains programmes menant à l'obtention d'une AEC bénéficie de la gratuité scolaire et peut être admissible au Programme de prêts et bourses.

Formation à distance au secondaire	
Formation générale (francophones) – anglais (langue seconde) – français, langue d'enseignement – mathématiques – sciences pures – sciences humaines – développement personnel et social – micro-informatique	Formation professionnelle – administration, commerce et informatique
Formation générale (anglophones) – English Language Arts – French, Second Language – Mathematics – Microcomputing – Personal and Social Development – Science – Social Sciences	Perfectionnement de la main-d'œuvre – mécanique de machines fixes
Total: 182 cours	

Formation à distance au collégial	
Formation préuniversitaire • Sciences de la nature (DEC) • Sciences humaines (DEC)	Formation technique – techniques administratives (DEC) – démarrage d'entreprises (AEC) – gestion agricole (AEC) – assurances de dommages (AEC) – marketing (AEC) – administration-comptabilité (AEC) – finance (AEC) – horticulture (en cours d'élaboration) – éducation à l'enfance (en cours d'élaboration)
Total : près de 250 cours	

Pour obtenir plus de renseignements sur la **formation à distance** :

Au secondaire : s'adresser à la commission scolaire de sa région ou consulter le site Internet suivant : www.sofad.qc.ca

Au collégial : Centre collégial de formation à distance
 7100, rue Jean-Talon Est
 C.P. 1000, succursale Rosemont
 Montréal (Québec) H1X 3M6
 Tél. : (514) 864-6464 pour la région de Montréal
 1 800 665-6400 pour les autres régions
 Téléc. : (514) 864-6400
 Site Internet : ccfd.crosemont.qc.ca

À l'université

Il est également possible d'acquérir une formation universitaire à distance. Beaucoup d'universités offrent des programmes menant à un grade, que ce soit par correspondance, par télédiffusion, par voie électronique, par cours multimédia ou dans des centres hors établissement.

Certains programmes de 1^{er} et de 2^e cycle sont offerts à distance par différentes universités. Les domaines dans lesquels vous pouvez étudier sont variés. Pour savoir si la formation que vous désirez est offerte selon ce mode d'apprentissage, vous pouvez :

- prendre contact avec les établissements de formation dont vous trouverez les coordonnées à la fin de l'annexe 5;
- communiquer avec l'établissement universitaire de votre choix pour savoir si l'on y offre de la formation à distance.

Seul établissement francophone en Amérique du Nord dédié entièrement à la formation à distance, la **Télé-université** offre des cours universitaires de premier, de deuxième et de troisième cycle dans le cadre de doctorats, de maîtrises, de baccalauréats, de certificats, de diplômes et de programmes courts.

Les programmes et les cours offerts (près de 300) couvrent plusieurs champs disciplinaires :

- administration
- communication

- environnement
- formation à distance
- informatique
- langues
- psychologie
- relations industrielles
- santé
- santé mentale
- sciences sociales

Les programmes et les cours sont offerts à tous les citoyens canadiens ainsi qu'aux étudiants étrangers, directement ou par l'entremise d'établissements universitaires locaux. La Télé-université accueille ainsi environ 17 000 étudiants par année.

Chaque étudiant reçoit, par la poste ou par voie télématique, l'ensemble de la documentation du cours auquel il s'est inscrit et bénéficie d'un encadrement pédagogique, le tutorat téléphonique ou télématique. Ce dernier mode d'encadrement comprend le courrier électronique, la conférence assistée par ordinateur et l'autoroute de l'information.

Un étudiant peut suivre des cours à temps plein (inscription à des cours pour lesquels sont attribuées au moins douze unités par trimestre) ou à temps partiel. Il peut également bénéficier de programmes d'aide financière offerts par les gouvernements fédéral et provinciaux, notamment par le Gouvernement du Québec.

Pour obtenir plus de renseignements sur les cours et les programmes offerts, consultez le site internet <http://www.telug.quebec.ca> ou communiquez avec :

Service d'accueil et de renseignements
Télé-université
455, rue de l'Église
C.P. 4800, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 9H5
Tél.: 1-888-843-4333

Dans le cadre de la formation à distance, d'autres programmes et cours sont offerts par les universités et les collèges. Certains de ces cours sont accessibles par l'entremise de la **télévision éducative**.

La station de télévision éducative *Canal Savoir* offre, 24 heures sur 24, une variété de contenus de formation provenant d'établissements d'enseignement reconnus. Elle regroupe la majorité des universités québécoises, des collèges ainsi que des partenaires corporatifs. Sa mission est de rendre les savoirs accessibles à la population, à distance, par l'utilisation des télécommunications audiovisuelles et multimédias.

Avec une programmation constituée de cours, de conférences et d'émissions d'information, *Canal Savoir* offre la possibilité de prendre connaissance d'activités de formation post-secondaire, de poursuivre une démarche de formation continue, de compléter un baccalauréat ou un certificat. On peut approfondir ses connaissances ou compléter ses études dans une vaste gamme de domaines scientifiques, sociaux, artistiques ou autres.

Afin que les unités correspondant à la formation suivie soient créditées au dossier de l'étudiant, l'inscription aux cours se fait directement auprès des établissements d'enseignement responsables.

Les horaires de diffusion sont disponibles dans le site Internet de *Canal Savoir* ainsi que dans son programme horaire trimestriel. Ils sont également publiés dans le *Télé-plus* de *La Presse*, *TV Hebdo*, *TV 7 jours* et dans d'autres guides horaires.

Pour toute information, veuillez vous adresser à :

Canal Savoir

4750, avenue Henri-Julien

Bureau 100 (local 0058)

Montréal (Québec) H2T 3E4

Téléphone : (514) 821-2626 ou 1-888-640-2626

Courriel : info@canal.qc.ca

Internet : <http://www.canal.qc.ca>

Pour plus amples renseignements sur la formation à distance

— consulter les sites Internet suivants :

CLIFAD

Comité de liaison de la formation à distance

<http://www.clifad.qc.ca>

Le Conseil québécois de la formation à distance (CQFD)

<http://cqfd.teluq.quebec.ca/>

CURSUS

La formation à distance sur demande

<http://www.cursus.edu/>

Le Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada (REFAD)

Tél. : (514) 523-3143

<http://www.refad.ca>

LA FORMATION EN RÉGION

Certains établissements d'enseignement collégial ou universitaire font de la formation en région.

Pour savoir si ces établissements donnent des cours dans votre région, vous pouvez vous adresser aux cégeps et aux universités ou au service d'accueil, d'information et de référence de votre région.

Chapitre 4

Prévoir les difficultés

Votre choix de carrière peut être influencé par divers facteurs. Certaines données, telles que les conditions d'admission, le contingentement, les débouchés sur le marché du travail ainsi que vos besoins financiers, doivent être prises en considération. Dans les pages qui suivent, vous trouverez des renseignements sur ces questions et des solutions aux difficultés auxquelles vous pourriez faire face au cours de la réalisation de votre projet.

Les conditions d'admission

Avant de s'inscrire à un programme, il est important de **vérifier si des préalables sont exigés**. À titre d'exemple, nous vous présentons, à la page suivante, certaines conditions d'admission qui peuvent être exigées pour pouvoir poursuivre des études au cégep.

De plus en plus, la qualité du français fait l'objet d'une attention particulière dans la rédaction des travaux scolaires. L'élève qui n'a pas obtenu une note de 65 sur 100 en français en 5^e secondaire se verra ainsi imposer un cours de mise à niveau à son entrée au cégep. Par ailleurs, un test de français est maintenant obligatoire au moment de l'inscription à l'université. Un échec n'entraîne pas un refus d'admission (sauf pour certains programmes pour lesquels il est une condition d'admission), mais il oblige l'élève à suivre un cours d'appoint de français. Le diplôme de fin d'études n'est accordé qu'aux candidates et aux candidats qui ont réussi ce cours.

Quant à la langue anglaise, elle est souvent utilisée dans certains secteurs d'emploi. De plus, certains manuels scolaires, au cégep et à l'université, n'existent pas en français, d'où l'importance d'avoir une bonne connaissance de la langue anglaise.

Exemple de conditions d'admission à un programme d'études collégiales (DEC)
Pour être admise au programme Techniques de diététique, la personne doit satisfaire aux conditions d'admission suivantes : — Être titulaire du diplôme d'études secondaires (DES) ou du diplôme d'études professionnelles (DEP) et avoir réussi ses cours d'histoire et de sciences physiques de 4^e secondaire, ses cours de langue d'enseignement et de langue seconde de 5^e secondaire et un cours de mathématique de 5^e secondaire (ou un cours de mathématique de 4^e secondaire que détermine le ministre et dont les objectifs présentent un niveau de difficulté comparable); ET — Avoir réussi le cours Sciences physiques 436 (ou l'équivalent).

Pour ce qui est de la mathématique, elle ouvre la porte à un grand choix de programmes au cégep et à l'université. Des domaines comme l'informatique, l'administration, la physique et la chimie exigent des connaissances assez poussées en cette matière.

Généralement, les établissements d'enseignement donnent des cours qui permettent de se conformer aux préalables.

Le contingentement

Pour certains programmes de formation, le nombre d'admissions est limité. La sélection des candidates et des candidats se fait selon des critères bien définis, comme le rendement scolaire ou les chances de réussite.

Pour savoir si un programme est touché par cette pratique, il faut consulter les documents d'information fournis par les établissements d'enseignement.

Les débouchés sur le marché du travail

Avant d'opter définitivement pour une profession, vous devriez vous poser quelques questions :

- Quel est l'avenir de la profession qui vous intéresse?
- Quelles sont vos chances de trouver un emploi dans cette profession?

Il existe des secteurs d'activité où les débouchés sont plus nombreux; certains offrent même toute une gamme d'emplois nouveaux. Par contre, d'autres secteurs sont saturés. La main-d'œuvre y est abondante et stable; les possibilités d'embauche y sont à peu près nulles ou les emplois sont précaires ou à temps partiel. Pour ces raisons, une bonne connaissance de soi et du marché du travail peut vous aider à miser sur l'acquisition de nouvelles compétences.

Les femmes désirant effectuer un retour aux études ont intérêt à consulter les listes de professions et de métiers des secteurs non traditionnels, car ils offrent généralement de bonnes chances d'emploi et de meilleures conditions de travail que les autres secteurs.

Pour obtenir de l'information sur le marché du travail et connaître les besoins en matière d'emploi dans votre région, vous pouvez vous adresser au centre local d'emploi (CLE) le plus près de chez vous (voir annexe 6).

L'aide financière

Vous pouvez obtenir une aide financière pour retourner aux études. Il existe différentes formules d'aide financière, notamment :

- le Programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation;
- la mesure de formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec. Il est important de savoir que cette mesure a pour objectif de contribuer à l'équilibre entre l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail, visant ainsi à contrer le chômage et l'exclusion sociale. Elle s'adresse à des personnes qui ont besoin de formation pour obtenir un emploi ou pour maintenir ou stabiliser l'emploi qu'elles occupent. Le choix du type de formation dépend à la fois des besoins de la personne, de ceux du marché du travail et des priorités locales en matière d'économie et de développement de l'emploi. Cette mesure prévoit la possibilité d'obtenir une allocation d'aide à l'emploi et de l'aide financière pour certains frais supplémentaires incluant des frais de formation.

Le Programme de prêts et bourses

Le Programme de prêts et bourses est offert à ceux et celles qui désirent entreprendre des **études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires**, mais dont les ressources financières sont insuffisantes. L'aide financière est accordée pour combler la différence entre le montant des dépenses admises et le total des ressources financières de l'élève (ressources personnelles et familiales), les unes et les autres étant calculées selon des critères précis. Elle prend la forme d'un prêt sans intérêt pour la durée des études. Si ce prêt est insuffisant pour couvrir les besoins, une bourse vient s'y ajouter.

Pour pouvoir bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut :

- avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente;
- avoir son domicile au Québec;
- être admis dans un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle seulement) ou dans un établissement d'enseignement postsecondaire désigné par le ministère de l'Éducation, afin d'y suivre à temps plein un programme d'études reconnu;
- ne pas dépasser le nombre déterminé de trimestres d'études pour lesquels une aide financière est accordée;
- ne pas dépasser la limite d'endettement de son ordre d'enseignement;
- ne pas avoir les ressources financières suffisantes pour faire des études postsecondaires.

Le montant des dépenses admises au budget de l'élève comprend les dépenses qu'il ou qu'elle doit normalement effectuer pour la poursuite de ses études ou pour retourner aux études pendant les 52 semaines de l'année d'attribution, soit du 1^{er} mai d'une année au 30 avril de l'année suivante. Cela couvre :

- les frais scolaires (inscription, droits de scolarité, livres et matériel scolaire);
- les frais de subsistance (nourriture, logement, dépenses personnelles), ces frais pouvant varier selon que l'élève réside ou non chez ses parents ou son répondant ou sa répondante, selon ses activités et selon le nombre de semaines reconnu par trimestre;
- les frais de transport (pour l'élève qui réside chez ses parents ou chez son répondant ou sa répondante et qui est aux études ou au travail);
- l'allocation spéciale relative aux régions et aux MRC dites périphériques;
- divers autres frais, dans le cas où l'élève :
 - a) a un ou plusieurs enfants à sa charge,
 - b) est chef de famille monoparentale et garde un ou plusieurs enfants,
 - c) a des frais de garderie à payer.

En 2001-2002, le montant maximal d'un **prêt**, pour des études secondaires, collégiales et universitaires est :

- de 2 005 \$ à 2 460 \$ selon le programme d'études suivi et le type d'établissement fréquenté¹;
- de 3 255 \$ pour l'étudiante inscrite ou l'étudiant inscrit à des études universitaires de 2^e ou de 3^e cycle.

En 2001-2002, le montant d'une **bourse** d'études, pour des études secondaires, collégiales ou universitaires, peut atteindre pour une ou un élève sans enfant à charge :

- un maximum de 12 451 \$ au secondaire ou au collégial;
- un maximum de 14 479 \$ à l'enseignement universitaire.

Notez la date limite fixée pour la présentation d'une demande d'aide financière :

- aucun formulaire de demande d'aide financière relatif à l'année 2002-2003 ne sera accepté après le 31 mars 2003;
- si la demande d'aide financière est reçue avant le **30 juin 2002**, dûment remplie, l'aide financière sera disponible pour la rentrée scolaire d'automne;
- à compter du 15 avril, les demandes d'aide financière sont analysées dans un délai de **six semaines**.

1. Dans le cas des établissements d'enseignement **privés reconnus pour l'attribution de prêts et bourses**, le prêt maximal prévu est majoré des droits obligatoires de scolarité et d'inscription. Quant aux établissements d'enseignement **désignés pour l'attribution de prêts seulement**, le montant maximal est de 3 100 \$ par trimestre d'études.

L'Aide financière aux études du ministère de l'Éducation offre plusieurs autres programmes, par exemple :

- le Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur;
- le Programme de bourses d'études en langue seconde, cours d'été;
- le Programme de remboursement différé;
- le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus;
- le Programme de remise de dette;
- le Programme d'allocation pour les besoins particuliers des étudiantes et étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure.

Pour obtenir plus d'information sur tous les programmes, adressez-vous :

- au bureau de l'aide financière de votre établissement d'enseignement
- au service téléphonique interactif Québec : (418) 646-4505
Montréal : (514) 864-4505
Ailleurs au
Québec : 1 888 345-4505
- à l'Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation
Édifce Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : (418) 643-3750
1-877-643-3750 (sans frais au Québec)
Site internet : www.afe.gouv.qc.ca

On peut se procurer les formulaires *Demande d'aide financière* auprès des services de consultation des établissements d'enseignement secondaire et des services aux élèves des établissements d'enseignement collégial et universitaire ou de l'Aide financière aux études du ministère de l'Éducation.

Il y a une personne responsable de l'aide financière dans tous les établissements d'enseignement.

Le gouvernement canadien et plusieurs organismes privés ou publics offrent également **des bourses permettant d'étudier au Québec, dans le reste du Canada ou à l'étranger ou encore de participer à des échanges interprovinciaux ou internationaux**. Renseignez-vous auprès des services aux élèves de l'établissement d'enseignement que vous fréquentez pour obtenir une liste des programmes offerts.

L'aide provenant d'Emploi-Québec

L'aide d'Emploi-Québec est offerte dans le réseau des centres locaux d'emploi (CLE). Le personnel de votre CLE peut vous diriger vers des programmes de l'enseignement secondaire, collégial ou universitaire ou bien vers des activités d'alphabétisation, de francisation ou d'apprentissage d'une langue seconde. Si la formation s'avère le moyen le plus efficace pour assurer votre retour ou votre maintien en emploi, vous pourriez être admissible à la mesure de formation de la main-d'œuvre.

Pour avoir accès à cette mesure, il faut avoir 16 ans révolus, ne plus être aux études depuis au moins 24 mois, détenir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de réfugié et :

- être prestataire de l'assurance-emploi ou être admissible à l'assurance-emploi; ou
- être prestataire de la sécurité du revenu; ou
- occuper un emploi menacé ou précaire (entre autres à titre de travailleur ou travailleuse autonome) et présenter des risques de chômage prolongé.

Les personnes qui bénéficient de la mesure de formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec peuvent recevoir une aide financière pour leurs frais de subsistance. Elles peuvent aussi se faire rembourser certaines autres dépenses, par exemple les frais de transport, d'hébergement ou de garde d'enfants occasionnés par leur participation à des activités de formation.

Emploi-Québec peut aussi prendre à sa charge, en tout ou en partie, les frais de formation (inscription, frais de scolarité, matériel scolaire et équipement obligatoire) jusqu'à concurrence des taux en vigueur dans le réseau public d'enseignement. Certaines conditions doivent cependant être respectées.

Les personnes sans revenu et sans emploi peuvent obtenir l'aide d'Emploi-Québec si, après évaluation de leur situation, il est établi que leur manque de formation est le principal obstacle à leur intégration en emploi. Ces personnes peuvent bénéficier d'une aide financière pour couvrir certaines dépenses directement liées à leur participation à des activités de formation.

À la recherche d'un emploi

Pour trouver un emploi, il faut se préparer longtemps d'avance. Cela équivaut presque à un travail à temps plein!

En premier lieu, il est important de bien cerner votre champ de compétences et vos préférences pour orienter vos recherches vers un emploi où vous pourrez être à l'aise.

Une fois que cet exercice est accompli, il faut vous attaquer à la rédaction de votre *curriculum vitae* (CV). Vous y inscrivez des renseignements personnels : votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone. Il n'est pas nécessaire d'indiquer votre âge, votre état civil, votre citoyenneté ni votre numéro d'assurance sociale.

À la suite de ces renseignements, faites état de votre expérience et de vos aptitudes : énumérez les emplois que vous avez occupés et vos compétences particulières ayant un rapport avec l'emploi que vous voulez obtenir. Puis, indiquez votre formation scolaire et les activités parascolaires auxquelles vous avez participé, ainsi que vos goûts (activités sociales, passe-temps) et vos champs d'intérêt. Si vous le désirez, ajoutez que des références à votre sujet peuvent être fournies sur demande.

Lorsque vient le moment de chercher un emploi, les engagements communautaires, le bénévolat, le travail d'été — dans votre domaine ou dans un autre — servent à montrer votre capacité à vous engager, votre débrouillardise et votre sens de l'initiative. Les personnes qui ont travaillé dans divers domaines ne sont pas considérées comme des instables. Au contraire, elles prouvent qu'elles sont capables de faire face à des situations variées et de s'adapter au changement, et qu'elles possèdent de nombreuses ressources. Aujourd'hui, les entreprises accordent beaucoup d'importance aux diverses habiletés des candidats et des candidates.

Mais il faut se rappeler qu'un *curriculum vitae* n'est pas un fourre-tout. Vous avez des choix à faire pour établir clairement ce qui vous différencie d'un autre candidat ou d'une autre candidate; vous devez vous mettre en valeur. L'employeur reçoit quotidiennement une grande quantité de *curriculum vitae*. Il faut donc que le vôtre attire l'attention. Soyez clair, concis et convaincant!

Une lettre de présentation doit accompagner votre CV au moment de l'envoi. Dans cette lettre, expliquez pourquoi vous avez choisi l'entreprise en question, exposez vos réalisations les plus intéressantes et demandez de passer une entrevue.

Après avoir expédié ces documents, ne vous contentez pas d'attendre bien tranquillement qu'un emploi vous tombe du ciel. Vous devez assurer un suivi, vous informer auprès de l'employeur s'il a bien reçu le document et profiter de l'occasion pour fixer une date de rencontre.

Avant l'entrevue avec un employeur, il faut vous préparer. Prenez des renseignements sur l'entreprise : le nom du ou des propriétaires; les produits qu'elle fabrique ou qu'elle vend; son marché; le nombre de personnes qu'elle emploie; son nombre d'années d'existence; etc.

À l'entrevue, vous devez être en mesure d'expliquer clairement pourquoi l'entreprise ferait une bonne affaire en vous engageant. Faites valoir vos compétences. Prenez un ton convaincant, en évitant toute arrogance.

Si vous cherchez un emploi, dites-le à vos amis, à vos voisins, à vos connaissances. Advenant l'ouverture d'un poste dans leur milieu de travail, ils et elles pourront vous le signaler et vous recommander à leur employeur. Regardez autour de vous... Il existe des petites et moyennes entreprises qui vous permettront peut-être de faire vos preuves. Et n'oubliez pas de consulter les petites annonces des journaux et les tableaux d'affichage des collèges et des universités de même que les guichets d'emploi des centres de ressources humaines du Canada (CRHC) et des centres locaux d'emploi (CLE). Surveillez les concours de la fonction publique. Renseignez-vous sur les programmes de création d'emplois ainsi que sur les divers programmes des gouvernements fédéral et provincial destinés à vous aider à accéder au marché du travail ou à y retourner, selon le cas, et n'hésitez pas à vous prévaloir des services offerts dans les centres locaux d'emploi (CLE).

Inscrivez-vous au service de placement en ligne offert sur le site Internet d'Emploi-Québec (emploi.quebec.net). Ce service vous permet d'inscrire votre candidature et de consulter des offres d'emploi.

Chapitre 5

Envisager d'autres possibilités de formation

Comme il a été mentionné au chapitre précédent, il existe divers programmes qui permettent de s'orienter vers un type de formation ou de terminer des études secondaires ou postsecondaires. Il existe également des programmes de formation sur mesure et des programmes d'aide à la création d'entreprise, sur lesquels vous trouverez quelques renseignements dans les pages qui suivent. **Ces programmes ne sont pas nécessairement offerts dans toutes les régions ni en même temps.** Il est préférable de vérifier ceux auxquels vous avez accès en vous adressant aux organismes responsables.

Les mesures d'aide et les programmes spéciaux de formation

La formation de la main-d'œuvre : une mesure active d'Emploi-Québec

En 1999, Emploi-Québec a intégré l'ensemble de ses mesures d'aide à la formation en une seule mesure souple et décloisonnée.

Cette simplification a pris place dans le contexte de la réorganisation des services publics d'emploi. Ainsi, le centre local d'emploi (CLE) est maintenant la porte d'entrée des services destinés, entre autres, à ceux et celles qui ont besoin de formation pour intégrer ou réintégrer le marché du travail ou pour mettre à jour leurs compétences de manière à conserver leur emploi.

Grâce aux services et aux spécialistes d'Emploi-Québec, vous avez accès à un accompagnement et à un soutien qui vous permettent de faire le bilan de vos compétences et d'orienter votre choix de carrière afin de déterminer les compétences à acquérir. Une fois ces étapes franchies, vous pourriez être admissible à un soutien financier pour retourner aux études.

Le soutien financier est toutefois soumis à certaines conditions, entre autres les critères relatifs à votre situation personnelle qui ont été énoncés précédemment (en page 46). Quant à la formation elle-même, elle doit nécessairement être qualifiante, c'est-à-dire vous permettre de maîtriser les compétences nécessaires à l'obtention d'un emploi. La formation doit aussi être transférable en ce sens qu'elle doit vous procurer des compétences qui seront reconnues dans divers milieux de travail.

Les activités de formation pour lesquelles on peut accorder une aide financière comprennent l'alphabétisation, la francisation, l'apprentissage d'une langue seconde, la formation professionnelle au secondaire et au collégial ainsi que les cours préalables à cette formation et la formation universitaire menant au marché du travail. La formation peut se faire dans un établissement d'enseignement, à distance ou en entreprise. Dans le cas des personnes sans emploi, la formation doit être intensive et à temps plein. La durée de la formation varie en fonction de la solution retenue.

Pour décider si un soutien financier vous sera accordé à l'occasion d'un retour aux études, Emploi-Québec tient compte de votre situation et du réalisme de votre projet. Cependant, d'autres facteurs influent sur cette décision, notamment les priorités d'intervention d'Emploi-Québec qui sont liées au développement de l'économie et de l'emploi et, bien entendu, les limites imposées par la disponibilité des ressources financières. Pour que votre projet de formation ait des chances d'être soutenu financièrement, il faut qu'il contribue à l'atteinte des objectifs d'Emploi-Québec, c'est-à-dire la réduction du chômage et l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

La formation continue

Des activités de formation continue sont organisées par des commissions scolaires, des cégeps et des universités en collaboration avec des entreprises. Ces activités s'adressent à des personnes qui ont déjà une formation de base et qui désirent se spécialiser, se recycler ou se perfectionner dans un métier. Des conseillers et des conseillères pédagogiques en formation sur mesure préparent les programmes après analyse des besoins des entreprises. La formation peut être donnée au centre ou à l'école de formation professionnelle ou dans l'entreprise compte tenu des besoins établis.

Pour obtenir plus d'information et connaître les endroits où des sessions sont organisées, communiquez avec la commission scolaire, le cégep ou l'université de votre région. Vous pouvez consulter le service aux entreprises le plus près de chez vous à l'adresse suivante : inforoutefpt.org/sae.

L'aide à la création d'entreprise

Diverses activités et divers programmes sont offerts dans les commissions scolaires et dans les cégeps pour faire connaître la carrière d'entrepreneur et pour former adéquatement les personnes qui désirent se lancer en affaires.

Les commissions scolaires et les cégeps offrent à leurs titulaires d'un diplôme de formation professionnelle ou technique un module de quinze heures de *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*.

Pour les personnes qui désirent lancer leur entreprise, plusieurs commissions scolaires offrent le programme *Lancement d'une entreprise* qui conduit à l'obtention d'une ASP et les cégeps offrent le programme *Démarrage d'entreprise* menant à une AEC. Pour plus d'information, consultez le site www.inforoutefpt.org ou communiquez avec le ou la responsable du dossier au (418) 646-1547.

Mis en place avec la participation des commissions scolaires ou des cégeps, des projets Place aux jeunes sont réalisés dans plusieurs régions du Québec. Ils visent à contrer l'exode des jeunes et à les aider à créer des entreprises dans leur région.

Depuis 1998-1999, le Concours québécois en entrepreneuriat, organisé par le réseau de l'éducation et ses partenaires du développement socio-économique, vise à susciter et à accroître l'esprit d'entreprise au Québec.

Il compte deux grands groupes de projets : **Initiatives entrepreneuriales** et **Création d'entreprise**.

Le premier, Initiatives entrepreneuriales, couronne des projets scolaires mis en oeuvre par des élèves et des étudiantes et étudiants qui ont su mettre à profit leurs habiletés entrepreneuriales. Les participantes et participants du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, ainsi que du collégial et de l'université sont regroupés dans différentes catégories.

Quant au groupe Création d'entreprise, il concerne essentiellement de réels projets d'affaires présentés par des adultes qui démarrent une entreprise ou qui l'ont fait depuis moins d'un an. Les plans d'affaires sont présentés dans diverses catégories, soit Innovation technologique, Exploitation/transformation/production, Services, Commerce et Économie sociale. Pour plus d'information, consultez le site www.concours-entrepreneur.org ou adressez-vous aux responsables du Concours québécois en entrepreneuriat au (418) 644-4255.

Emploi-Québec, en vertu de la mesure Soutien au travail autonome, peut vous venir en aide si vous voulez créer votre propre entreprise sans avoir toutes les ressources nécessaires. Pour être admissible, vous devez toutefois répondre à diverses exigences, notamment en ce qui concerne la viabilité de votre projet d'entreprise et votre potentiel entrepreneurial. Les personnes admissibles peuvent se voir accorder une aide technique, de la formation liée au projet et, dans certains cas, une aide financière.

La formation non sanctionnée

La plupart des établissements d'enseignement, des organismes subventionnés et des municipalités organisent des activités de formation non sanctionnée. On dit que cette formation est « non sanctionnée » du fait qu'aucun document officiel (diplôme ou attestation) n'est délivré par le ministère de l'Éducation à la fin des cours ou des activités qu'elle comporte.

La formation donnée par les services de loisirs socioculturels de même que celle qui a été acquise au travail ou dans des activités bénévoles permettent cependant d'exploiter ses talents et favorisent le développement de sa personnalité.

Les expériences et les connaissances ainsi acquises peuvent être utiles au moment de l'admission dans les nombreux établissements d'enseignement où l'on tient compte de ce bagage. Pourquoi ne pas profiter de vos moments de loisir pour vous ouvrir de nouveaux horizons?

Les autres modes de formation

Sous la responsabilité de la Direction de la formation continue et du soutien (ministère de l'Éducation), l'alternance travail-études (ATE) est un autre mode d'organisation de la formation utilisé par les établissements d'enseignement secondaire, collégial et universitaire.

Ce mode d'organisation scolaire alterne les périodes de formation scolaire et les stages en entreprise. La formation en alternance comporte notamment plus d'un stage dont la durée totale doit correspondre à au moins 20 p. 100 de la durée du programme d'études.

L'alternance travail-études prévoit :

- une formation de base (théorique et pratique) acquise dans l'établissement d'enseignement au début du programme;
- plus d'un stage en entreprise;
- une évaluation formelle des stages.

Cette stratégie d'enseignement permet de parfaire la formation reçue en milieu scolaire par :

- le transfert, dans une situation réelle de travail, des compétences acquises dans l'établissement de formation;
- l'acquisition de compétences, d'habiletés, de pratiques et de technologies;
- l'intégration progressive de l'élève à l'exercice d'un métier, d'une technique ou d'une profession.

Les stagiaires sont généralement non rémunérés au secondaire et généralement rémunérés au collégial et à l'université. L'élève en stage peut être considéré comme un employé de l'entreprise et doit se conformer aux horaires et aux exigences du travail.

Le contenu du stage est défini par l'entreprise et l'établissement de formation. Pendant les stages, l'élève est sous la supervision d'un employé expérimenté désigné par l'entreprise. L'évaluation en milieu de travail porte sur les tâches exécutées de même que sur les attitudes et le comportement de la ou du stagiaire. Les stages sont de longue durée et font partie du processus de formation. Au secondaire, les modèles d'ATE sont multiples. Au collégial et à l'université, c'est le modèle de *l'enseignement coopératif* qui est mis en application.

Pour obtenir plus d'information sur l'alternance travail-études ou pour savoir quels établissements de formation offrent des programmes d'études faisant appel à ce mode de formation, vous pouvez vous adresser aux directions régionales du ministère de l'Éducation, communiquer avec l'Association québécoise alternance études-travail (AQAET) au (450) 661-8150, poste 306, avec l'Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC) au 1-888-845-2667, avec l'établissement de formation de votre choix, ou encore consulter le site ATE sur l'Inforoute de la FPT <http://inforoutefpt.org/ate>.

Chapitre 6

Pour en savoir plus

Maintenant que vous avez terminé la lecture du guide, vous savez que la base de votre démarche de retour aux études est la connaissance de soi, de la formation et des moyens pour y accéder. La connaissance du marché du travail est de plus en plus liée à cette démarche et, dans le but de vous aider à compléter votre information, nous vous suggérons des ressources additionnelles.

La connaissance de soi

En plus des ressources mentionnées dans ce guide, les visites aux différents salons sur les carrières, la formation et l'emploi ou aux salons touchant les secteurs d'activités professionnelles qui vous intéressent pourront vous permettre de vérifier vos centres d'intérêt professionnel.

Pour vous aider à préciser vos choix professionnels, la Direction de la valorisation et de la formation sur mesure (DVFM) de la Télé-université vous offre l'*Activité d'auto-orientation*. C'est une démarche personnalisée qui propose une série d'activités vous permettant de faire le point sur vos valeurs, de connaître votre orientation de base et de reconnaître l'environnement professionnel qui vous convient le mieux. Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec la Direction de la valorisation et de la formation sur mesure de la Télé-université, 1 800 482-2262.

Vous pouvez aussi vous adresser à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ) si vous ne pouvez avoir accès aux services d'un des organismes mentionnés dans les chapitres précédents, ou encore si vous désirez des services privés ou touchant une problématique particulière. Tél. : 1 800 363-2643; Montréal : (514) 737-4717; Internet : <http://www.orientation.qc.ca>

Publications et sites à consulter

Différents ouvrages sur la connaissance de soi sont publiés par des maisons d'édition spécialisées. On trouve les plus couramment utilisés dans les centres de documentation des organismes mentionnés au chapitre 2 du guide, dans les librairies ou en s'adressant directement aux maisons d'édition.

- *Cursus : guide d'information et d'orientation*, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 1997.
 - *Cursus Plus : s'orienter à partir de soi*, Saint-Foy, Les Éditions Septembre, 1999.
 - *Dictionnaire Septembre des métiers et professions*, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 1997.
 - *Information sur la formation, l'orientation, la carrière*. (<http://monemploi.com>).
 - *Répertoire ICARO : répertoire des sites francophones dans le domaine de la carrière, de l'orientation et de l'emploi*, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 1999.
-

La formation

Saviez-vous que...

L'harmonisation des programmes d'études facilite désormais le passage de la formation professionnelle à la formation technique, ce qui ouvre de nouvelles possibilités d'obtenir un diplôme et d'accéder au marché du travail.

Conformément aux orientations découlant de la récente réforme de l'éducation, il est possible maintenant de passer d'un programme donné à un autre plus complexe. En effet, certains programmes de formation professionnelle mènent à l'obtention d'un diplôme et permettent l'accès à l'enseignement collégial.

Publications et sites à consulter

- *Circuit collégial 2002-2003*, Québec, Ministère de l'Éducation, 2001.
- *La relance au secondaire en formation professionnelle*, Québec, Ministère de l'Éducation, 2000.
- *Une aide à votre portée 2001-2002*, Québec, Aide financière aux études, Ministère de l'Éducation, 2001. (Brochure)
- *Un super choix d'avenir*, Québec, Ministère de l'Éducation, 2000.
- *Relance au collégial*, Québec, Ministère de l'Éducation, 2000.

Vous pouvez aussi consulter ces documents dans Internet :

- <http://www.meq.gouv.qc.ca> (MEQ)
- <http://www.inforoutefpt.org> (Inforoute FPT)

Autres références :

- *Cursus Plus : s'orienter à partir de soi*, Saint-Foy, Les Éditions Septembre, 1999.
- *Le guide choisir 2002*. Tous les programmes et les établissements d'enseignement secondaire professionnel et collégial technique. Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 2001.
- *Les carrières de l'informatique et des technologies de l'information*, Montréal, Les éditions Ma Carrière, 1999.
- *Les métiers de la formation professionnelle*, Montréal, Les éditions Jobboom, 2001.
- *Répertoire ICARO: répertoire des sites francophones dans le domaine de la carrière, de l'orientation et de l'emploi*, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 1999.
- *Répertoire Septembre des programmes et des établissements d'enseignement*, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 1998.

Saviez-vous que...

Les centres de formation professionnelle à vocation nationale assoient à la même table écoles, ministères, industries, patrons et syndicats. La désignation *centre à vocation nationale* n'est pas attribuée à n'importe quel établissement d'enseignement. Celui qui affiche cette désignation doit d'abord faire l'objet d'une entente avec des intervenants nationaux, comme un ministère ou un organisme provincial représentant les différents intervenants d'une industrie. Habituellement, un centre de ce genre offre des programmes de formation en exclusivité et développe des expertises pointues dans un ou plusieurs secteurs d'activité.

Pour plus d'information, consultez le site http://www.inforoutefpt.org/dgfppt/top50_99_2000/FP_Francais_2000.pdf ou la publication *Les Métiers de la formation professionnelle, Montréal, Les éditions Jobboom, 2001*.

- *Les métiers semi-spécialisés*, Montréal, Les éditions Ma Carrière, 1999.
- *Les carrières d'avenir au Québec*, Montréal, Les éditions Jobboom 2001.
- *Collection «Avez-vous la tête de l'emploi?» pour... – Les communications – Le Multimédia – L'électronique – Le travail manuel – Les métiers du bois – Les métiers du tourisme*, Sainte-Foy, Les éditions Septembre, les projets Alpha et Oméga (1999-2001).
- *Métiers en Direct-Magazines thématiques*, Sainte-Foy, Les éditions Septembre, 1998 et 1999.
- *Les carrières du collégial*, Montréal, Les éditions Jobboom 2001.
- *Les Carrières du multimédia*, Montréal, Les éditions Jobboom 2001.
- *Cégeprofil*, Sainte-Foy, Service régional d'admission au collégial de Québec, 2001-2002 (information et inscription — <http://www.sraq.qc.ca>).
- *Guide pratique des études collégiales 2002*, Montréal, Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), 2001. (<http://www.sram.qc.ca>)
- *Guide pratique des adultes au cégep 2001-2002*, Montréal, Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), 2001. (<http://www.sram.qc.ca>)
- *Guide pratique des études universitaires au Québec 2002*, Montréal, Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), 2001. (<http://www.sram.qc.ca>)
- *Choisir l'Université*, 2001-2002, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 2001.
- *Les carrières de la formation universitaire*, Montréal, Les éditions Jobboom, 2001.
- *Les Études supérieures au Québec*, Montréal, Les éditions Ma Carrière, 1999.

Saviez-vous que...

Vous pouvez faciliter votre démarche de Reconnaissance des acquis extrascolaires (RAE) en clarifiant vos objectifs professionnels, en rassemblant les documents servant à l'élaboration d'une partie de votre portfolio (C.V., relevés de notes, attestation d'emploi, etc.) (voir chapitre 1).

Au cours de votre entrevue avec la personne responsable du Service de RAE, ces documents serviront, entre autres, à établir le degré de correspondance entre vos connaissances acquises et le contenu des cours pour lesquels vous désirez obtenir une reconnaissance de vos compétences. Vous aurez à démontrer ces compétences par des évaluations.

Si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir des renseignements sur les objectifs et le contenu de ces cours avant de vous présenter à une évaluation. À ce sujet, vous pouvez obtenir plus d'information sur le site de l'Inforoute FPT ou en consultant le système REPÈRES.

Au collégial, vous trouverez de l'information en consultant le Guide pratique des adultes au cégep, qui est produit par le SRAM, ou en contactant votre Service régional d'admission.

Vous pouvez aussi vous procurer le Guide pratique de la reconnaissance des acquis en téléphonant au centre collégial de la formation à distance (CCFD) : 1 800 665-6400.

- *Les Carrières de la biotechnologie*, Montréal, Les éditions Ma Carrière 1999.
- *Les sciences de la santé, les sciences de l'éducation, les sciences humaines, les sciences pures et appliquées, les sciences de l'administration*, Montréal, Les projets Alpha et Oméga inc., 1995. (Collection Goulet)
- *Répertoire de l'enseignement à distance en français, édition 2001-2002*, Montréal, REFAD, 2001 (<http://refad.ca>).
- *Répertoire des programmes jeunesse du Québec 2001-2002*, Québec, Secrétariat à la jeunesse, ministère du Conseil exécutif, 2001 (disponible au Secrétariat à la jeunesse) (<http://www.jeunes.gouv.qc.ca>).
- Association canadienne de l'enseignement coopératif (ACDEC), tél. : 1 888 845-2667 (<http://www.acdec.ecc.qc.ca>).
- *Concours québécois en entrepreneurship*, tél.: (418) 644-4255 (<http://www.concours-entrepreneur.org>).
- *Dossier entrepreneurship du ministère de l'Éducation*, tél.: (418) 646-1547 ([http://www.inforoutefpt.org/\(dossier DGFPT\)](http://www.inforoutefpt.org/(dossier DGFPT))).
- *Place aux jeunes* (<http://www.placeauxjeunes.qc.ca/>).
- IDclic (information professionnelle et emploi) (<http://idclic.qc.ca>).
- L'éducation au Québec (site du gouvernement du Québec) (<http://www.gouv.qc.ca/educ>).
- *La Toile du Québec* – section éducation (<http://www.toile.qc.ca/quebec/education>).
- Système REPERES, (information générale — <http://www.grics.qc.ca/reperes>) (site REPÈRES INTERNET — <http://reperes.qc.ca>).

Saviez-vous que...

Encore aujourd'hui, les femmes se dirigent en très grand nombre vers seulement 4 des 21 secteurs de formation professionnelle et technique. Elles délaissent en effet des emplois occupés majoritairement par des hommes, bien qu'elles possèdent les habiletés qu'il faut pour s'aventurer en dehors des sentiers battus et obtenir ainsi des emplois bien rémunérés.

Pour les orienter vers des métiers non traditionnels, la Coordination à la condition féminine du ministère de l'Éducation a décidé de sensibiliser les femmes aux possibilités qu'ils leur fournissent. C'est dans cet esprit qu'a été lancé le concours *Chapeau, les filles!*, en l'occurrence pour encourager celles qui poursuivent une formation professionnelle ou technique menant à l'exercice d'un de ces métiers. Outre les bourses qu'elles reçoivent, les lauréates participent à un atelier sur la recherche dynamique d'un emploi de manière à faciliter leur insertion dans le monde du travail. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre établissement d'enseignement, contactez la Coordination à la condition féminine au (418) 646-0983 ou consultez les sites <http://www.meq.gouv.qc.ca/cond-fem> et <http://www.inforouteftp.org> (sous la rubrique Dossiers DGFPT).

Informations complémentaires :

Des métiers pour les filles!, Montréal, Les éditions Ma Carrière, 1998.

- *Spécial carrière secteurs non traditionnels*, la revue Châtelaine en collaboration avec la Coordination à la condition féminine du ministre de l'Éducation. (Voir ci-dessus pour références)
- *Choix de carrières pour les femmes*, série de 13 vidéos proposant des portraits de femmes pratiquant des métiers habituellement exercés par des hommes. (Voir ci-dessus pour références)
- *Filles de défis!* Les filles et les carrières dans les métiers non traditionnels, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 2001.
- *Folles des puces!* Les filles et les carrières en technologie de l'information, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 2001.
- *Folles du Génie!* Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 1999.
- Chaire CRSNG/Alcan pour les femmes en sciences et génie au Québec (<http://www.fsg.ulaval.ca/chaire-crsng-alcan>).

Le marché du travail

Si vous désirez en savoir plus sur le marché du travail ou l'entrepreneuriat, en plus des sources déjà citées aux chapitres précédents, vous pouvez consulter les documents et les sites Internet suivants :

- *Information de la carrière et orientation*, Les Éditions Septembre.
<http://monemploi.com>
- Emploi-Avenir Québec
<http://www.qc.hrdc-drhc.gc.ca/emploi-avenir>
- Info-Emploi
<http://www.info-emploi.ca>
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)
<http://www.mess.gouv.qc.ca>
emploi.quebec.net
- Développement des ressources humaines Canada (région du Québec)
<http://www.qc.hrdc-drhc.gc.ca>
- Inforoute FPT
<http://inforoutefpt.org>
- Le Centre de Liaison Entreprise — Éducation (Guides Entreprises — Éducation)
<http://www.centredeliaison.org/>
- À la Source (stages pour les diplômés de l'enseignement collégial et universitaire)
<http://www.concept-emploi.ca>
- Avantage Carrière (stages pour diplômés)
<http://www.avantage.org/>
- Guichet emploi
<http://jb-ge.hrdc-drhc.gc.ca>
- *Le Guide de l'emploi* — Les entreprises qui recrutent au Québec — Édition 2002, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 2001.
- *Guide d'auto-accompagnement en recherche d'emploi*, Sherbrooke, Éditions du CRP, Faculté d'Éducation, Université de Sherbrooke, 1999.
- Jobboom (emploi)
<http://www.jobboom.com>
- Association des Clubs de recherche d'emploi (CRE)
<http://www.cre.qc.ca>
- Inforgr travail (orientation – emploi – formation)
<http://www.inforgrtravail.qc.ca/>
- Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)
<http://www.mic.gouv.qc.ca>
- Placement étudiant du Québec
<http://www.peq.mic.gouv.qc.ca>
- Communication-Québec (information et guide sur le démarrage d'entreprise)
<http://www.comm-qc.gouv.qc.ca>
- La Toile du Québec - sections Travailleurs autonomes et Emploi
<http://www.toile.qc.ca/>

- *De quelle couleur est votre avenir*, Repentigny, Les Éditions Reynald Goulet, 2000.
- *Stratégies en recherche d'emploi*, Sylvie Dionne, Outremont, Les Éditions Québecor, 2000.
- Café Boulot
<http://www.decouvrez.qc.ca>
- *Droit sur mon emploi*, Le guide, étape par étape, pour réussir sa recherche d'emploi, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 2000.
- Fondation de l'entrepreneurship
<http://www.entrepreneurship.qc.ca>
- Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre, pour personne handicapée, tél.: 1 866 500 2266
<http://differenceemploi.com>

Conclusion

Vous avez maintenant en main une foule d'éléments qui devraient vous permettre de réaliser votre projet de retour aux études :

- vous avez appris à mieux vous connaître, à vous fixer des objectifs et à définir vos besoins;
- vous avez fait la connaissance de personnes qui peuvent vous conseiller, vous informer, vous aider;
- vous avez découvert plusieurs méthodes de collecte d'information et diverses façons de vérifier le contenu de celle-ci;
- vous vous êtes familiarisé avec le système scolaire québécois et avec une vaste gamme de programmes spéciaux de formation mis sur pied par des ministères et divers organismes gouvernementaux;
- vous savez qu'il est possible d'obtenir une aide financière pour faire un retour aux études.

Aux différentes étapes de votre cheminement, n'hésitez pas à consulter les organismes et les professionnelles et professionnels auxquels nous avons fait référence tout au long du parcours du *Guide de retour aux études*. Ces partenaires pourront vous accompagner et vous aider à « prendre le virage du succès ».

Nous espérons que la réalisation de votre projet répondra à toutes vos aspirations.

Bonne chance!

Annexe 1

Vocabulaire

Baccalauréat

Diplôme de premier cycle universitaire.

Cégep

Établissement public d'enseignement collégial général et professionnel.

Certificat

Acte attestant la réussite à un programme d'études universitaires comportant généralement 30 unités.

Contingentement

Limitation du nombre de places pour un programme de formation.

Cycle

Terme utilisé pour désigner les divisions de l'enseignement.

Ex. : le premier cycle et le second cycle du primaire.

Doctorat

Diplôme de troisième cycle universitaire.

Équivalence d'études

Obtention des unités rattachées à un cours sans qu'il ait été suivi. Un établissement peut accorder une équivalence lorsque la personne montre qu'elle a atteint, par sa scolarité ou par sa formation extrascolaire, les objectifs du cours pour lequel elle demande une équivalence.

Maîtrise

Diplôme de deuxième cycle universitaire.

Majeure

Champ d'études principal d'un programme d'études universitaires.

Mineure

Champ d'études secondaire d'un programme d'études universitaires.

Monographie

Étude détaillée, description spéciale d'un sujet donné. Dans le cas présent, il s'agit de renseignements sur les métiers et les professions.

Préalable

Condition (âge, aptitudes physiques, connaissances ou habiletés, etc.) qui doit être remplie avant de commencer ou de poursuivre des études. Ex. : cours du secondaire exigé pour être admis à un programme du collégial; cours du collégial exigé pour être admis à un programme universitaire.

Programme

Ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation.

Unité

Mesure correspondant à un nombre d'heures d'activités d'apprentissage et utilisée pour évaluer l'atteinte des objectifs d'un cours. Le terme « crédit » est utilisé à tort comme synonyme du mot unité.

Annexe 2

Sigles

AEC :

Attestation d'études collégiales

AENS :

Attestation d'équivalence de niveau de scolarité

AFP :

Attestation de formation professionnelle

ASP :

Attestation de spécialisation professionnelle

ATE :

Alternance travail-études

CLE :

Centre local d'emploi

CRHC :

Centre de ressources humaines du Canada

CS :

Commission scolaire

DEC :

Diplôme d'études collégiales

DEP :

Diplôme d'études professionnelles

DES :

Diplôme d'études secondaires

FPT :

Formation professionnelle et technique

ISEP :

Information scolaire et professionnelle

MEQ :

Ministère de l'Éducation du Québec

MESS :

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

SAI :

Session d'accueil et d'intégration

SEA :

Service d'éducation des adultes

TDG :

Test de développement général

TENS :

Test d'équivalence de niveau de scolarité

Annexe 3

Enseignement secondaire

Directions régionales du ministère de l'Éducation

**Bas-Saint-Laurent—
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine**

355, rue Saint-Germain Ouest, 2^e étage
Rimouski (Québec)
G5L 3N2
Tél. : (418) 727-3600

Capitale-Nationale — Chaudière-Appalaches

1020, route de l'Église, 3^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 3V9
Tél. : (418) 643-7934

Estrie

200, rue Belvédère Nord, bureau 3.05
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9
Tél. : (819) 820-3382

Laval-Laurentides-Lanaudière

300, rue Sicard, 2^e étage, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec)
J7E 3X5
Tél. : (450) 430-3611

Outaouais

170, rue de l'Hôtel-de-Ville
4^e étage
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3382

Saguenay—Lac-Saint-Jean

Édifice Marguerite-Belley
3950, boulevard Harvey, 2^e étage
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél. : (418) 695-7982

Mauricie—Centre-du-Québec

Édifice Capitanal
100, rue Laviolette, bureau 213
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
Tél. : (819) 371-6711

Montréal

600, rue Fullum, 10^e étage
Montréal (Québec)
H2K 4L1
Tél. : (514) 873-4630

Montréal

Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 6^e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
Tél. : (450) 928-7438

Abitibi-Témiscamingue

215, boul. Rideau
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 5Y6
Tél. : (819) 763-3001

Côte-Nord

Édifice Paul-Provencher
625, boul. Laflèche, bureau 708, RC
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
Tél. : (418) 295-4400
ou
106, rue Napoléon, 2^e étage
Sept-Îles (Québec)
G4R 3L7
Tél. : (418) 964-8420

Commissions scolaires

<http://www.meq.gouv.qc.ca>

RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

CS crie (B)

Voir région du Nord-du-Québec

CS de l'Or-et-des-Bois

799, boul. Forest
Val-d'Or (Québec)
J9P 2L4
Tél. : (819) 825-4220
(819) 874-3565*
<http://www.csob.qc.ca/>

CS de Rouyn-Noranda

70, rue des Oblats Est, C.P. 908
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 5C9
Tél. : (819) 762-8161 poste 205*
poste 206 F.G. et **
poste 207 F.P. et **
<http://www.csrn.qc.ca>

CS du Lac-Abitibi

500, rue Principale
La Sarre (Québec)
J9Z 2A2
Tél. : (819) 333-2387
(819) 333-5536* et **
<http://www.csabitibi.qc.ca>

CS du Lac-Témiscamingue

2, rue Maisonneuve, C.P. 700
Ville-Marie (Québec)
J0Z 3W0
Tél. : (819) 629-2144* et **
<http://www.cslactem.qc.ca>

CS Harricana

341, rue Principale Nord
Amos (Québec)
J9T 2L8
Tél. : (819) 732-6561
(819) 732-3221 F.P.
(819) 732-2021 F.G.
1 800 355-6561**
<http://www.csharricana.qc.ca>

RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT (01)

CS de Kamouraska—

Rivière-du-Loup
464, rue Lafontaine, C.P. 910
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 3Z5
Tél. : (418) 862-8201
(418) 862-8277 F.G.*
(418) 862-8204 F.P.
<http://www.cskamloup.qc.ca>

CS des Monts-et-Marées

93, avenue du Parc, C.P. 2000
Amqui (Québec)
G0J 1B0
Tél. : (418) 629-6200 poste 6055
(418) 566-2500* (Matane)

CS des Phares

435, avenue Rouleau
Rimouski (Québec)
G5L 8V4
Tél. : (418) 723-5927
(418) 722-4922*
1 800 263-3435**
<http://www.csphares.qc.ca>

CS du Fleuve-et-des-Lacs

14, rue du Vieux-Chemin
Cabano (Québec)
G0L 1E0
Tél. : (418) 854-2370
(418) 854-0720*
<http://www.csfleuve-et-lacs.qc.ca>

RÉGION DU CENTRE- DU-QUÉBEC (17)

CS de la Rivéraine

1580, boul. Port-Royal
Bécancour (Québec)
G9H 1X6
Tél. : (819) 293-5821* et **
1 800 295-5442**
<http://www.csrivéraine.qc.ca>

CS des Bois-Francis

40, boul. Bois-Francis Nord, C.P. 40
Victoriaville (Québec)
G6P 6S5
Tél. : (819) 758-5761*
<http://www.csbf.qc.ca>

* Numéro du service d'éducation des adultes de la C.S.

** Formation à distance

(A) Commission scolaire anglophone
F.G. : Formation générale

(B) Commission scolaire à statut particulier
F.P. : Formation professionnelle

CS des Chênes

205, rue Saint-Édouard, C.P. 846
 Drummondville (Québec)
 J2B 6X1
 Tél. : (819) 478-6800*
<http://www.csdeschenes.qc.ca>

**RÉGION DE LA
CHAUDIÈRE-APPALACHES (12)****CS de la Beauce-Etchemin**

1925, 118^e Rue E.
 Saint-Georges (Québec)
 G5Y 7R7
 Tél. : (418) 228-5541
 (418) 226-2620* et **
<http://www.csbe.qc.ca>

CS de la Côte-du-Sud

157, rue Saint-Louis
 Montmagny (Québec)
 G5V 4N3
 Tél. : (418) 248-2016 poste 226
 (418) 248-0181 F.G.
 (418) 248-7164 F.P.
<http://www.cscotesud.qc.ca>

CS de L'Amiante

650, rue Lapierre
 Thetford Mines (Québec)
 G6G 7P1
 Tél. : (418) 338-7807* et **
<http://www.csamiante.qc.ca>

CS des Navigateurs

1860, 1^{re} Rue
 Saint-Romuald (Québec)
 G6W 5M6
 Tél. : (418) 839-0500
 (418) 838-8566* et **
<http://www.csnavigateurs.qc.ca>

RÉGION DE LA CÔTE-NORD (09)**CS de la Moyenne-Côte-Nord**

1235, rue de la Digue
 Havre-Saint-Pierre (Québec)
 G0G 1P0
 Tél. : (418) 538-2644* et **

CS de l'Estuaire

771, boul. Joliet
 Baie-Comeau (Québec)
 G5C 1P3
 Tél. : (418) 589-0806
 (418) 589-0867* et **

CS du Fer

30, rue Comeau
 Sept-Îles (Québec)
 G4R 4N2
 Tél. : (418) 968-9901
 (418) 964-2881* ou 2875
 (418) 964-2876**
 1 800 463-6086**
<http://www.csdufer.qc.ca>

CS du Littoral (B)

789, Beaulieu, C.P. 787
 Sept-Îles (Québec)
 G4R 1P8
 Tél. : (418) 962-5558
 (418) 962-5594*
 1 800 463-9078

RÉGION DE L'ESTRIE (05)**CS de la Région-de-Sherbrooke**

2955, boul. de l'Université
 Sherbrooke (Québec)
 J1K 2Y3
 Tél. : (819) 822-5544
 (819) 822-5520*
 1 800 425-5522**
<http://www.csrq.qc.ca>

CS des Hauts-Cantons

308, avenue Palmer, C.P. 418
 East Angus (Québec)
 J0B 1R0
 Tél. : (819) 832-4953
 (819) 832-3637
<http://www.cshauts-cantons.qc.ca>

CS des Sommets

449, rue Percy
 Magog (Québec)
 J1X 1B5
 Tél. : (819) 847-1500
 (819) 843-6116*

CS Eastern Townships (A)

101, rue du Moulin, bureau 205
 Magog (Québec)
 J1X 6H8
 Tél. : (819) 868-3100
 (819) 566-0250*
 1 877 463-3775**
<http://www.etsb.qc.ca/>

**RÉGION DE LA GASPÉSIE —
ÎLES-DE-LA-MADELEINE (11)****CS des Chic-Chocs**

102, rue Jacques-Cartier
 Gaspé (Québec)
 G4X 2S9
 Tél. : (418) 368-3499

* Numéro du service d'éducation des adultes de la C.S.

** Formation à distance

(A) Commission scolaire anglophone
 F.G. : Formation générale

(B) Commission scolaire à statut particulier
 F.P. : Formation professionnelle

CS des Îles

1332 A, chemin la Vernière
L'Étang-du-Nord (Québec)

C.P. 610, Cap-aux-Meules
Îles-de-la-Madeleine (Québec)
G0B 1B0
Tél. : (418) 986-5511, poste 250*

CS Eastern Shores (A)

40, rue Mont-Sorel, C.P. 500
New Carlisle (Québec)
G0C 1Z0
Tél. : (418) 752-2247 poste 224* et **
<http://www.easternshores.qc.ca>

CS René-Lévesque

24, rue du Centre civique, C.P. 330
Carleton (Québec)
G0C 1J0
Tél. : (418) 364-7062
(418) 364-7510*
(418) 385-3499 poste 5
<http://www.cs-renelevesque.qc.ca>

RÉGION DE LANAUDIÈRE (14)

CS des Affluents

80, rue Jean-Baptiste-Meilleur
Repentigny (Québec)
J6A 6C5
Tél. : (450) 654-1373* et ** poste 241
(450) 966-1818** (Mascouche)
<http://www.csaffluents.qc.ca>

CS des Samares

4671, rue Principale
Saint-Félix-de-Valois (Québec)
J0K 2M0
Tél. : (450) 889-5531 poste 225*
<http://www.cssamares.qc.ca>

RÉGION DES LAURENTIDES (15)

CS de la Rivière-du-Nord

995, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5N7
Tél. : (450) 436-6721* poste 248 ou 317
(450) 436-5850**
(450) 566-6088 poste 278* et ** (Lachute)
<http://www.csrdnfp.org/>

CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles

430, boul. Arthur-Sauvé
Saint-Eustache (Québec)
J7R 6V6
Tél. : (450) 437-4379*
(450) 433-5432**
<http://www.cssmi.qc.ca>

CS des Laurentides

13, rue Saint-Antoine
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
J8C 2C3
Tél. : (819) 326-0333 poste 268*
(819) 326-6663**
(819) 243-2153* (Gatineau)
<http://www.cslaurentides.qc.ca>

CS Pierre-Neveu

525, de la Madone
Mont-Laurier (Québec)
J9L 1S4
Tél. : (819) 623-4310
(819) 623-1266* et **
(819) 275-7880* et ** (L'Annonciation)
<http://www.cspierre-neveu.qc.ca>

RÉGION DE LAVAL (13)

CS de Laval

2275, rue Honoré-Mercier
Laval (Québec)
H7L 2T1
Tél. : (450) 625-6985*
(450) 625-8690**
(450) 662-5784 (guichet conseil)
<http://www.cslaval.qc.ca>

CS Sir-Wilfrid-Laurier (A)

1105, rue Victor-Morin
Laval (Québec)
H7G 4B8
Tél. : (450) 668-4384
(450) 688-2933*
1 877 463-3775**
<http://www.swlauriersb.qc.ca>

RÉGION DE LA MAURICIE (04)

CS de l'Énergie

2072, rue Gignac, C.P. 580
Shawinigan (Québec)
G9N 6V7
Tél. : (819) 539-6971
(819) 539-2265*
1 800 567-8655*
<http://www.csenergie.qc.ca>

CS du Chemin-du-Roy

1025, rue Marguerite-Bourgeois
C.P. 100
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5E7
Tél. : (819) 379-6565
(819) 379-8714*
(819) 228-3538*
1 800 295-5442**
<http://www.csduroy.qc.ca>

* Numéro du service d'éducation des adultes de la C.S.

** Formation à distance

(A) Commission scolaire anglophone
F.G. : Formation générale

(B) Commission scolaire à statut particulier
F.P. : Formation professionnelle

RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE (16)**CS de Saint-Hyacinthe**

2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5H7
Tél. : (450) 773-8401, poste 575*
(450) 771-2930**
<http://www.cssh.qc.ca>

CS de Sorel-Tracy

41, avenue de l'Hôtel-Dieu
Sorel (Québec)
J3P 1L1
Tél. : (450) 746-3990
(450) 743-1285*
<http://www.cs-soreltracy.qc.ca>

CS de la Vallée-des-Tisserands

630, rue Ellice
Beauharnois (Québec)
J6N 3S1
Tél. : (450) 225-2788 poste 390*
1 877 225-2788 poste 369**
<http://www.csvt.qc.ca>

CS des Grandes-Seigneuries

50, boul. Taschereau
La Prairie (Québec)
J5R 4V3
Tél. : (450) 444-4484 poste 304* et **
1 800 663-6016**
<http://www.csdgs.qc.ca>

CS des Hautes-Rivières

210, rue Notre-Dame
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 6N3
Tél. : (450) 359-6411 poste 2255*
1 800 690-3110**
<http://www.csdhr.qc.ca>

CS des Patriotes

1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
J3V 3R3
Tél. : (450) 441-2919
(450) 467-0264*
1 800 690-3110**
<http://www.csp.qc.ca>

CS des Trois-Lacs

400, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec)
J7V 6B1
Tél. : (450) 455-9311 poste 7304*
1 800 249-2848**
<http://www.cstros-lacs.qc.ca>

CS du Val-des-Cerfs

55, rue Court, C.P. 9000
Granby (Québec)
J2G 9H7
Tél. : (450) 372-0221
(450) 375-2668

• **Cowansville (formation conjointe avec C.S. Eastern Townships)**

Tél. : (450) 263-7901* et **
<http://www.csvdc.qc.ca>

CS Marie-Victorin

13, rue Saint-Laurent Est, 1^{er} étage
Longueuil (Québec)
J4H 4B7
Tél. : (450) 670-0730
(450) 670-3130* et **
1 800 690-3110**
<http://www.csmv.qc.ca>

CS New Frontiers (A)

214, rue McLeod
Châteauguay (Québec)
J6J 2H4
Tél. : (450) 691-2540*
1 800 950-5552**
<http://www.csnewfrontiers.qc.ca>

CS Riverside (A)

299, boul. Wilfrid-Laurier
Saint-Lambert (Québec)
J4R 2V7
Tél. : (450) 676-1843*
1 800 950-5552**
<http://www.rsb.qc.ca/>

RÉGION DE MONTRÉAL (06)**CS de la Pointe-de-l'Île**

550, 53^e Avenue
Montréal (Québec)
H1A 2T7
Tél. : (514) 642-9520
(514) 353-INFO (4636)*
1 800 249-2848**
<http://www.cspi.qc.ca>

CS de Montréal

3737, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H1X 3B3
Tél. : (514) 596-6000
(514) 350-8800*
(514) 350-8888**
<http://www.csdm.qc.ca>

* Numéro du service d'éducation des adultes de la C.S.

** Formation à distance

(A) Commission scolaire anglophone
F.G. : Formation générale

(B) Commission scolaire à statut particulier
F.P. : Formation professionnelle

CS English-Montréal (A)

6000, avenue Fielding
Montréal (Québec)
H3X 1T4
Tél. : (514) 483-7200
(514) 483-7500*
(514) 488-4636*
1 800 950-5552**
<http://www.emsb.qc.ca>

CS Kativik (B)

Voir région du Nord-du-Québec

CS Lester-B.-Pearson (A)

1925, avenue Brookdale
Dorval (Québec)
H9P 2Y7
Tél. : (514) 422-3000
(514) 694-8500*
<http://www.lbpsb.qc.ca>

CS Marguerite-Bourgeoys

1100, boulevard de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec)
H4L 4V1
Tél. : (514) 855-4500
(514) 765-7500* (Carrefour multiservice)
<http://www.csmb.qc.ca>

RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC (10)

CS crie (B)

282, rue Principale, C.P. 1210
Mistassini — Baie-du-Poste
G0W 1C0
Tél. : (418) 923-2764
(418) 923-3347*
<http://www.cscree.qc.ca/csb>

CS de la Baie-James

596, 4^e Rue
Chibougamau (Québec)
G8P 1S3
Tél. : (418) 748-7621 poste 330**
<http://www.csbaiejames.qc.ca>

CS Kativik (B)

2055, avenue Oxford
Montréal (Québec)
H4A 2X6
Tél. : (514) 482-8220 poste 356**

RÉGION DE L'OUTAOUAIS (07)

CS au Cœur-des-Vallées

582, boul. Cité des Jeunes
Buckingham (Québec)
J8L 2W2
Tél. : (819) 986-8511
(819) 986-8514 F.P.
(819) 281-2054 F.G.
<http://www.cscv.qc.ca/>

CS des Draveurs

225, rue Notre-Dame
Gatineau (Québec)
J8P 1K3
Tél. : (819) 663-9221*
(819) 561-9181* et **
1 800 561-9171**
<http://www.csdraveurs.qc.ca>

CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

331, rue du Couvent
Maniwaki (Québec)
J9E 1H5
Tél. : (819) 449-7866
(819) 449-6644* F.G.
(819) 449-7922 FP
<http://www.cshbo.qc.ca>

CS des Portages-de-l'Outaouais

225, rue Saint-Rédempteur
Hull (Québec)
J8X 2T3
Tél. : (819) 771-4548 poste 263*
<http://www.cspo.qc.ca>

CS Western Québec (A)

170, rue Principale
Aylmer (Québec)
J9H 6K1
Tél. : (819) 684-2336
(819) 684-1313 poste 354*
1 800 363-9111
1 877 463-3775**
<http://wqsb.qc.ca>

RÉGION DE QUÉBEC (03)

CS Central Québec (A)

2046, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec)
G1T 1P4
Tél. : (418) 688-8730 poste 235*
(418) 654-0537*
<http://www.cqsb.qc.ca>

CS de Charlevoix

350, boul. de Comporté, C.P. 5000
La Malbaie (Québec)
G5A 1T5
Tél. : (418) 665-3905
(418) 665-4487*
(418) 435-6805* (Baie-Saint-Paul)
1 800 272-0582**
<http://www.cscharlevoix.qc.ca>

CS de la Capitale

1900, place Côté
Québec (Québec)
G1N 3Y5
Tél. : (418) 682-2666 poste 2304*
(418) 847-7170**
<http://www.cscapitale.qc.ca>

* Numéro du service d'éducation des adultes de la C.S.

** Formation à distance

(A) Commission scolaire anglophone
F.G. : Formation générale

(B) Commission scolaire à statut particulier
F.P. : Formation professionnelle

CS de Portneuf

310, rue de l'Église
Donnacona (Québec)
G0A 1T0
Tél.: (418) 285-2600
(418) 285-5018* et **
<http://www.csportneuf.qc.ca>

CS des Découvreurs

945, rue Wolfe
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4E2
Tél.: (418) 652-2121
(418) 652-2158* et **
<http://www.csdecou.qc.ca>

CS des Premières-Seigneuries

643, avenue du Cénacle
Beauport (Québec)
G1E 1B3
Tél.: (418) 666-4485**
(418) 622-7825* (Charlesbourg)
1 800 272-0582**
<http://www.csdps.qc.ca>

**RÉGION DU SAGUENAY—
LAC-SAINT-JEAN (02)****CS De La Jonquière**

3644, rue St-Jules, C.P. 1600
Jonquière (Québec)
G7X 7X4
Tél.: (418) 542-7551 poste 260*
(418) 547-4702** F.G.
<http://www.csjonquiere.qc.ca/>

CS des Rives-du-Saguenay

36, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1W2
Tél.: (418) 698-5000 poste 268*
(418) 544-2324**
<http://www.crsaguenay.qc.ca>

CS du Lac-Saint-Jean

350, boul. Champlain Sud
Alma (Québec)
G8B 5W2
Tél.: (418) 669-6000
(418) 669-6120*
(418) 669-6230**
<http://www.cslacst-jean.qc.ca>

CS du Pays-des-Bleuets

828, boul. Saint-Joseph
Roberval (Québec)
G8H 2L5
Tél.: (418) 275-2332
(418) 275-5130* et **
<http://www.cspaysbleuets.qc.ca>

* Numéro du service d'éducation des adultes de la C.S.

** Formation à distance

(A) Commission scolaire anglophone
F.G.: Formation générale

(B) Commission scolaire à statut particulier
F.P.: Formation professionnelle

Établissements privés de formation générale et professionnelle au secondaire pour les adultes

École sur mesure Rive-Sud (Formation générale)

347, rue Saint-Charles Ouest, bureau 210
Longueuil (Québec)
J4H 1E7
Tél. : (450) 670-3339
<http://www.esmrs.qc.ca/>

Académie des pompiers

9401, Côte-des-Saints
Mirabel
J7N 2X4
Tél. : (450) 258-4460

Académie internationale de formation professionnelle Édith Serei (B)

2015, rue Drummond, bureau 700
Montréal (Québec)
H3G 1W7
Tél. : (514) 849-3035
1 800 567-6950
<http://www.edithsereiacademie.com/>

Académie internationale des Hautes Études en soins esthétiques

Compétence Beauté Itée
2082, rue Sainte-Hélène
Longueuil (Québec)
J3Y 3N9
Tél. : (450) 678-0510
<http://www.compétence-beaute.com/>

Aviron Québec inc. (Collège technique)

270, boul. Charest Est
Québec (Québec)
G1K 3H1
Tél. : (418) 529-1321
1 800 663-1321
<http://www.avironquebec.com/>

Campus Notre-Dame-De-Foy

5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-De-Desmaures (Québec)
G3A 1B3
Tél. : (418) 872-8041
<http://www.cndf.qc.ca>

Centre de céramique Bonsecours

444, rue Saint-Gabriel
Montréal (Québec)
H2Y 2Z9
Tél. : (514) 866-6581

Centre de Formation de Routiers Express (B)

1425, rue Graham-Bell, bur. 200
Boucherville (Québec)
J4B 6A1
Tél. : (450) 449-5445
1 800 468-3147

Collège Bart (1975) (B)

751, côte d'Abraham
Québec (Québec)
G1R 1A2
Tél. : (418) 522-3906
<http://www.bart.qc.ca/>

Collège d'Affaires Ellis inc.

400, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2B 1B3
Tél. : (819) 477-3113
<http://www.ellis.qc.ca/>

Collège d'Informatique Marsan

1001, boul. de Maisonneuve Est, 9^e étage
Montréal (Québec)
H2L 4P9
Tél. : (514) 525-3030
<http://www.collegemarsan.qc.ca>

Collège supérieur de Montréal (CSM)

800, boul. de Maisonneuve Est, 5^e étage
Montréal (Québec)
H2L 4L8
Tél. : (514) 932-1122
<http://www.csm-inc.qc.ca/>

Collège Inter-Dec (B)

2120, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec)
H3H 1M7
Tél. : (514) 939-4444
1 800 363-3541
<http://www.interdec.qc.ca>

Collège LaSalle (1976) (B)

2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec)
H3H 2T2
Tél. : (514) 939-2006
1 800 363-3541
<http://www.clasalle.qc.ca/>

Collège Mother House (A)

4877, avenue Westmount
Westmount (Québec)
H3Y 1X9
Tél. : (514) 935-2532
<http://www.total.net/~cmh/>

(A) établissement d'enseignement anglophone
(B) enseignement en français et en anglais

Collège O'Sullivan de Montréal inc. (B)

1191, rue de la Montagne
Montréal (Québec)
H3G 1Z2
Tél. : (514) 866-4622
<http://www.osullivan.edu>

Institut technique Aviron de Montréal (B)

5460, avenue Royalmount
Ville Mont-Royal
H4P 1H7
Tél. : (514) 739-3010
<http://www.avirontech.com/>

Collège O'Sullivan de Québec Inc. (B)

840, rue Saint-Jean
Québec (Québec)
G1R 1R3
Tél. : (418) 529-3355
<http://www.osullivan-quebec.qc.ca>

École commerciale du Cap inc.

155, rue Latreille
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
G8T 3E8
Tél. : (819) 691-2600
<http://www.ecc.qc.ca/>

École d'administration et de secrétariat de la Rive-Sud inc.

910, boul. Curé-Poirier Ouest
Longueuil (Québec)
J4K 2C7
Tél. : (450) 670-5060
1 877 670-5060

École d'administration, de secrétariat et d'informatique de Sherbrooke

265, rue du Parc
Sherbrooke (Québec)
J1E 2J8
Tél. : (819) 821-2199
<http://www.easidesherbrooke.qc.ca/>

École de technologie gazière

1350-A, rue Nobel
Boucherville (Québec)
J4B 5H3
Tél. : (450) 449-6960 poste 321
<http://www.gazmetro.com/>

École du routier G.C. inc.

2220, rue Louis-Allyson
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 4P3
Tél. : (819) 379-9209

École du routier professionnel du Québec inc. (1996) inc.

12305, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec)
H1B 5R3
Tél. : (514) 640-1666
1 888 861-9002
<http://www.techni-data.com/>

École nationale de camionnage du Québec

1015, rue Godin
Vanier
G1M 2X5
Tél. : (418) 663-5053
1 800 663-5053
<http://www.cfel-ca.com/>

Annexe 4

Enseignement collégial

Établissements publics d'enseignement collégial

<http://www.meq.gouv.qc.ca>

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

425, boul. du Collège, C.P. 1500
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 5E5
Tél. : (819) 762-0931
<http://cegepat.qc.ca/>

Cégep d'Ahuntsic

9155, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec)
H2M 1Y8
Tél. : (514) 389-5921
<http://www.collegeahuntsic.qc.ca/>

Cégep d'Alma

675, boul. Auger Ouest
Alma (Québec)
G8B 2B7
Tél. : (418) 668-2387
<http://www.calma.qc.ca/>

Cégep André-Laurendeau

1111, rue Lapierre
LaSalle (Québec)
H8N 2J4
Tél. : (514) 364-3320
<http://www.claurendeau.qc.ca/>

Cégep de Baie-Comeau

537, boul. Blanche
Baie-Comeau (Québec)
G5C 2B2
Tél. : (418) 589-5707
<http://www.cegep-baie-comeau.qc.ca/>

Cégep Beauce-Appalaches

1055, 116^e Rue
Saint-Georges (Québec)
G5Y 3G1
Tél. : (418) 228-8896
<http://www.cegep-beauce-appalache.qc.ca/>

Cégep de Bois-de-Boulogne

10555, av. de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec)
H4N 1L4
Tél. : (514) 332-3000
<http://www.bdeb.qc.ca/>

Champlain Regional College (A) (siège social)

1301, boul. Portland
C.P. 5000
Sherbrooke (Québec)
J1H 5N1
Tél. : (819) 564-3600 poste 625
<http://www.champlaincollege.qc.ca/>

- **Campus Lennoxville**
C.P. 5003
Lennoxville (Québec)
J1M 2A1
Tél. : (819) 564-3666
- **Campus Saint-Lambert—Longueuil**
900, Riverside Drive
Saint-Lambert (Québec)
J4P 3P2
Tél. : (450) 672-7360
- **Campus St. Lawrence**
790, rue Nérée-Tremblay
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4K2
Tél. : (418) 656-6921

Cégep de Chicoutimi

534, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1Z6
Tél. : (418) 549-9520
(418) 696-2243*
<http://www.cegep-chicoutimi.qc.ca/>

Collège Dawson (A)

3040, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3Z 1A4
Tél. : (514) 931-8731
<http://www.dawsoncollege.qc.ca/>

Cégep de Drummondville

960, rue Saint-Georges
Drummondville (Québec)
J2C 6A2
Tél. : (819) 478-4671
<http://www.cdummond.qc.ca/>

* Éducation des adultes ou Formation continue
(A) établissement d'enseignement anglophone

Cégep Édouard-Montpetit

945, chemin de Chambly
Longueuil (Québec)
J4H 3M6
Tél. : (450) 679-2630
<http://www.collegeem.qc.ca/>

Cégep François-Xavier-Garneau

1660, boul. de l'Entente
Québec (Québec)
G1S 4S3
Tél. : (418) 688-8310
<http://www.cegep-fxg.qc.ca/>

Cégep de la Gaspésie et des Îles

96, rue Jacques-Cartier
C.P. 590
Gaspé (Québec)
G4X 2S8
Tél. : (418) 368-2201
<http://www.cgaspesie.qc.ca/>

Cégep Gérald-Godin

15615, boulevard Gouin Ouest
Sainte-Genève (Québec)
H9H 5K8
Tél. : (514) 626-2666
<http://www.college-gerald-godin.qc.ca/>

Cégep de Granby — Haute-Yamaska

235, rue Saint-Jacques
Casier postal 7000
Granby (Québec)
J2G 3N1
Tél. : (450) 372-6614
<http://www.college-granby-hy.qc.ca/>

Heritage College (A)

325, boul. Cité des Jeunes
Hull (Québec)
J8Y 6T3
Tél. : (819) 778-2270
(819) 595-0052*
<http://www.cegep-heritage.qc.ca/>

John Abbott College (A)

21275, chemin du Bord-du-Lac
C.P. 2000
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec)
H9X 3L9
Tél. : (514) 457-6610
<http://www.johnabbott.qc.ca/>

Cégep de Jonquière

2505, rue Saint-Hubert
Jonquière (Québec)
G7X 7W2
Tél. : (418) 547-2191
(418) 547-3672
<http://www.cjonquiere.qc.ca/>

Cégep de La Pocatière

140, 4^e Avenue
La Pocatière (Québec)
G0R 1Z0
Tél. : (418) 856-1525
<http://www.cglapocatiere.qc.ca/>

Cégep de Lévis-Lauzon

205, rue Mgr-Ignace-Bourget
Lauzon (Québec)
G6V 6Z9
Tél. : (418) 833-5110
(418) 835-1421*
<http://www.clevislauzon.qc.ca/>

Cégep de Limoilou

1300, 8^e Avenue
C.P. 1400
Québec (Québec)
G1K 7H3
Tél. : (418) 647-6600
<http://www.climoilou.qc.ca/>

- **Campus de Charlesbourg**

7600, 3^e Avenue Est
C.P. 7700
Charlesbourg (Québec)
G1G 5W6
Tél. : (418) 624-3700

Cégep Lionel-Groulx

100, rue Duquet
Sainte-Thérèse (Québec)
J7E 3G6
Tél. : (450) 430-3120
<http://www.clg.qc.ca/>

Cégep de Maisonneuve

3800, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H1X 2A2
Tél. : (514) 254-7131
<http://www.cmaisonneuve.qc.ca/>

Cégep Marie-Victorin

7000, rue Marie-Victorin
Montréal (Québec)
H1G 2J6
Tél. : (514) 325-0150
<http://www.collegemv.qc.ca/>

Cégep de Matane

616, avenue Saint-Rédempteur
Matane (Québec)
G4W 1L1
Tél. : (418) 562-1240
1 800 463-4299
<http://www.cgmatane.qc.ca/>

Cégep Montmorency

475, boul. de l'Avenir
Laval (Québec)
H7N 5H9
Tél. : (450) 975-6100
(450) 975-6222*
<http://www.cmontmorency.qc.ca/>

Cégep de l'Outaouais

(Campus Gabrielle-Roy)
333, boul. Cité des Jeunes
C.P. 5220, succursale A
Hull (Québec)
J8Y 6M5
Tél. : (819) 770-4012
<http://www.coll-outao.qc.ca/>

* Éducation des adultes ou Formation continue
(A) établissement d'enseignement anglophone

Cégep de la Région de l'Amiante

671, boul. Smith Sud
 Thetford Mines (Québec)
 G6G 1N1
 Tél. : (418) 338-8591
<http://www.cegep-ra.qc.ca/>

Cégep régional de Lanaudière (siège social)

777, rue Notre-Dame
 Repentigny (Québec)
 J5Y 1B4
 Tél. : (450) 470-0911*
<http://www.collanaud.qc.ca/>

- **Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

210, boul. l'Ange-Gardien
 L'Assomption (Québec)
 J5W 4M5
 Tél. : (450) 589-0230

- **Cégep régional de Lanaudière à Joliette**

20, rue Saint-Charles Sud
 Joliette (Québec)
 J6E 4T1
 Tél. : (450) 759-1661

- **Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne**

2906, boul. Sainte-Marie
 Mascouche (Québec)
 J7K 1N7
 Tél. : (450) 966-0142

Cégep de Rimouski

60, rue de l'Évêché Ouest
 Rimouski (Québec)
 G5L 4H6
 Tél. : (418) 723-1880
 1 800 463-0617
<http://www.cegep-rimouski.qc.ca/>

Cégep de Rivière-du-Loup

80, rue Frontenac
 Rivière-du-Loup (Québec)
 G5R 1R1
 Tél. : (418) 862-6903
 (418) 867-2130*
 1 800 463-8016 (région 418)
<http://www.cegep-rdl.qc.ca/>

Cégep de Rosemont

6400, 16^e Avenue
 Montréal (Québec)
 H1X 2S9
 Tél. : (514) 376-1620
<http://www.crosemont.qc.ca/>

Cégep de Saint-Félicien

1105, boul. Hamel
 C.P. 7300
 Saint-Félicien (Québec)
 G8K 2R8
 Tél. : (418) 679-5412
<http://www.cstfelicien.qc.ca/>

Cégep de Saint-Hyacinthe

3000, rue Boullé
 Saint-Hyacinthe (Québec)
 J2S 1H9
 Tél. : (450) 773-6800
<http://www.cegepsth.qc.ca/>

Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

30, boul. du Séminaire
 C.P. 1018
 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
 J3B 7B1
 Tél. : (450) 347-5301
<http://www.cstjean.qc.ca/>

Cégep de Saint-Jérôme

455, rue Fournier
 Saint-Jérôme (Québec)
 J7Z 4V2
 Tél. : (450) 436-1580
 (450) 436-1531*
<http://www.cegep-st-jerome.qc.ca/>

Cégep de Saint-Laurent

625, avenue Sainte-Croix
 Saint-Laurent (Québec)
 H4L 3X7
 Tél. : (514) 747-6521
<http://www.cegep-st-laurent.qc.ca/>

Cégep de Sainte-Foy

2410, chemin Sainte-Foy
 Sainte-Foy (Québec)
 G1V 1T3
 Tél. : (418) 659-6600
<http://www.cegep-ste-foy.qc.ca/>

Cégep de Sept-Îles

175, rue De La Vérendrye
 Sept-Îles (Québec)
 G4R 5B7
 Tél. : (418) 962-9848
<http://www.cegep-sept-iles.qc.ca/>

Collège de Shawinigan

2263, boul. du Collège
 C.P. 610
 Shawinigan (Québec)
 G9N 6V8
 Tél. : (819) 539-6401
<http://www.collegeshawinigan.qc.ca/>

Cégep de Sherbrooke

475, rue du Parc
 Sherbrooke (Québec)
 J1H 5M7
 Tél. : (819) 564-6350
<http://www.CollegeSherbrooke.qc.ca/>

Cégep de Sorel-Tracy

3000, boul. de la Mairie
 Tracy (Québec)
 J3R 5B9
 Tél. : (450) 742-6651
<http://www.cegep-sorel-tracy.qc.ca/>

Cégep de Trois-Rivières

3500, rue de Courval
 C.P. 97
 Trois-Rivières (Québec)
 G9A 5E6
 Tél. : (819) 376-1721
 (819) 378-4911
<http://www.cegeptr.qc.ca/>

Cégep de Valleyfield

169, rue Champlain
 Valleyfield (Québec)
 J6T 1X6
 Tél. : (450) 373-9441
<http://www.colval.qc.ca/>

* Éducation des adultes ou Formation continue
 (A) établissement d'enseignement anglophone

Vanier College (A)

821, avenue Sainte-Croix
Saint-Laurent (Québec)
H4L 3X9
Tél. : (514) 744-7500
<http://www.vaniercollege.qc.ca/>

Cégep de Victoriaville

475, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec)
G6P 4B3
Tél. : (819) 758-6401
<http://www.cgpvicto.qc.ca/>

Cégep du Vieux Montréal

255, rue Ontario Est
C.P. 1444, Succursale C
Montréal (Québec)
H2X 3M8
Tél. : (514) 982-3437
<http://www.cvm.qc.ca/>

Centres d'études collégiales

Centre collégial de Mont-Laurier

(Cégep de Saint-Jérôme)
700, rue Parent
Mont-Laurier (Québec)
J9L 2K1
Tél. : (819) 623-1525
<http://www.cegep-st-jerome.qc.ca/>

Centre d'études collégiales de Carleton

(Cégep de la Gaspésie et des Îles)
776, boulevard Perron
C.P. 1000
Carleton (Québec)
G0C 1J0
Tél. : (418) 364-3341
<http://www.cgaspesie.qc.ca/carleton/>

Centre d'études collégiales à Chibougamau

(Cégep de Saint-Félicien)
110, rue Obalski
Chibougamau (Québec)
G8P 2E9
Tél. : (418) 748-7637
<http://www.cec-chibougamau.qc.ca/>

Centre d'études collégiales de Montmagny

(Cégep de La Pocatière)
115, boulevard Taché Est
Montmagny (Québec)
G5V 4J8
Tél. : (418) 248-7164
<http://www.cec.montmagny.qc.ca/WEB2000/>

**Centre d'études collégiales
des Îles-de-la-Madeleine**

(Cégep de la Gaspésie et des Îles)
C.P. 238
Étang-du-Nord
Îles-de-la-Madeleine (Québec)
G0B 1E0
Tél. : (418) 986-5187
<http://www.cgaspesie.qc.ca/iles>

Centre d'études collégiales en Charlevoix

(Cégep de Jonquières)
Secteur Pointe-au-Pic
855, rue Richelieu
La Malbaie (Québec)
G5A 2X7
Tél. : (418) 665-4487

Secteur Baie-Saint-Paul
50-3, rue Racine
Baie-Saint-Paul
G3Z 2R2
<http://www.cjonquiere.qc.ca/cecharlevoix/>

École nationale d'aérotechnique

(Cégep Édouard-Montpetit)
5555, place de la Savane
Saint-Hubert (Québec)
J3Y 5K2
Tél. : (450) 678-3560
<http://www.collegeem.qc.ca/ena/>

Centre matapédien d'études collégiales

(Centre géré conjointement par les cégeps de
Rimouski et de Matane)
92, rue Desbiens
Amqui (Québec)
G5J 3P6
Tél. : (418) 629-4190
<http://www.cemec.qc.ca/>

Centre québécois de formation aéronautique

(Cégep de Chicoutimi)
1, rue de l'Aéroport
Saint-Honoré (Québec)
G0V 1L0
Tél. : (418) 673-3421
<http://www.cegep-chicoutimi.qc.ca/cqfa/>

Centre spécialisé des pêches

(Cégep de la Gaspésie et des Îles)
C.P. 220
Grande-Rivière (Québec)
G0C 1V0
Tél. : (418) 385-2241
<http://www.cgaspesie.qc.ca/gderiviere/>

École québécoise du meuble et du bois ouvré

(Cégep de Victoriaville)
765, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec)
G6P 4B3
Tél. : (819) 758-6401
1-888-284-9476
<http://www.cgpvicto.qc.ca/>

École québécoise du meuble et du bois ouvré à Montréal

(Cégep de Victoriaville)
5445, rue De Lorimier
Montréal (Québec)
H2H 2S5
Tél. : (514) 528-8687
<http://www.cgpvicto.qc.ca/>

Campus Félix-Leclerc

(Cégep de l'Outaouais)
820, boulevard La Gappe
Gatineau (Québec)
J8T 7T7
Tél. : (819) 243-9000
<http://www.coll-outao.qc.ca/>

Campus d'Amos

(Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue)
341, avenue Principale Nord
Amos (Québec)
J9T 2L8
Tél. : (819) 732-5218
<http://cegepat.qc.ca/>

Campus de Val-d'Or

Centre d'études supérieures
Lucien-Cliche
(Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue)
675, 1^{re} Avenue Est
Val-d'Or (Québec)
J9P 1Y3
Tél. : (819) 874-3837
<http://cegepat.qc.ca/>

Institut maritime du Québec

(Cégep de Rimouski)
53, rue Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4B4
Tél. : (418) 724-2822
<http://www.imq.qc.ca/>

Campus Louis-Reboul

(Cégep de l'Outaouais)
125, boul. Sacré-Coeur
Hull (Québec)
J8X 1C5
Tél. : (819) 777-6584
<http://www.coll-outao.qc.ca/>

Établissement relevant de l'Université McGill

Collège Macdonald (A)

Université McGill
21111, Lakeshore Road
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec)
H9X 3V9
Tél. : (514) 398-7928
<http://www.mcgill.ca/macdonald/>

Services régionaux d'admission

Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM)

C.P. 11028, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 4W9
Tél. : (514) 271-2454
Cégéphone : de 9 h à 21 h
(514) 271-1124
<http://www.sram.qc.ca/>

Service régional d'admission au collégial de Québec (SRAQ)

1096, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 3V9
Tél. : (418) 659-4873
<http://www.sraq.qc.ca/>
Services de consultation en orientation et d'information scolaire et professionnelle.
Rendez-vous : (418) 659-4047

Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay—Lac-Saint-Jean (SRAS)

2110, rue Gilbert
Jonquière (Québec)
G7S 4R8
Tél. : (418) 548-7191
<http://www.sras.qc.ca/>

Établissements privés d'enseignement collégial (Subventionnés)

Campus Notre-Dame-de-Foy*

5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures
(Québec)
G3A 1B3
Tél. : (418) 872-8041
1 800 463-8041
<http://www.cndf.qc.ca/>

Collège d'Affaires Ellis inc.*

400, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2B 1B3
Tél. : (819) 477-3113
<http://www.ellis.qc.ca/>

Collège André-Grasset*

1001, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2M 1M3
Tél. : (514) 381-4293
<http://www.grasset.qc.ca/>

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières*

646, avenue Principale
Gatineau (Québec)
J8T 5L5
Tél. : (819) 561-8922

Collège Bart (1975) (B)*

751, côte d'Abraham
Québec (Québec)
G1R 1A2
Tél. : (418) 522-3906
<http://www.bart.qc.ca/>

Collège Centennial (A)

3641, avenue Prud'homme
Montréal (Québec)
H4A 3H6
Tél. : (514) 486-5533
<http://www.centennial.qc.ca/>

Collège Jean-de-Brébeuf

3200, chemin de la Côte
Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 1C1
Tél. : (514) 342-1320
<http://www.brebeuf.qc.ca/>

Collège Laflèche*

1687, boul. du Carmel
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 3R8
Tél. : (819) 375-7346
<http://www.clafleche.qc.ca/>

Collège LaSalle (1976) (B)*

2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec)
H3H 2T2
Tél. : (514) 939-2006
1 800 363-3541
<http://www.clasalle.qc.ca/>

Collège de Lévis*

9, rue Mgr-Gosselin
Lévis (Québec)
G6V 5K1
Tél. : (418) 833-1249
<http://collegelevis.qc.ca/>

Collège Mérici*

755, chemin Saint-Louis
Québec (Québec)
G1S 1C1
Tél. : (418) 683-1591
<http://www.college-merici.qc.ca/>

Collège O'Sullivan de Montréal inc. (B)*

1191, de la Montagne
Montréal (Québec)
H3G 1Z2
Tél. : (514) 866-4622
<http://www.osullivan.edu>

Collège O'Sullivan de Québec inc. (B)*

840, rue Saint-Jean
Québec (Québec)
G1R 1R3
Tél. : (418) 529-3355
<http://www.osullivan-quebec.qc.ca/>

Collège Mother House (B)*

4877, avenue Westmount
Westmount (Québec)
H3Y 1X9
Tél. : (514) 935-2532
<http://www.total.net/~cmh/>

Conservatoire Lassalle (1964) inc.*

1001, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1L3
Tél. : (514) 288-4140
<http://www.colass.qc.ca/>

École commerciale du Cap inc.*

155, rue Latreille
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
G8T 3E8
Tél. : (819) 691-2600
<http://www.ecc.qc.ca/>

* Services aux élèves adultes

(A) établissement d'enseignement anglophone

(B) enseignement en français et anglais

École nationale de cirque*

417, rue Berri
Montréal (Québec)
H2Y 3E1
Tél. : (514) 982-0859
<http://www.enc.qc.ca/>

École de musique Vincent-d'Indy*

628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Outremont (Québec)
H2V 2C5
Tél. : (514) 735-5261
<http://www.emvi.qc.ca/>

Institut Teccart inc.*

3155, rue Hochelaga
Montréal (Québec)
H1W 1G4
Tél. : (514) 526-2501
<http://www.teccart.qc.ca/>

Petit Séminaire de Québec*

6, rue de l'Université
Québec (Québec)
G1R 5X8
Tél. : (418) 694-1020
<http://www.psq.qc.ca/>

Séminaire de Sherbrooke*

195, rue Marquette
C.P. 790
Sherbrooke (Québec)
J1H 1L6
Tél. : (819) 563-2050
<http://www.seminaire-sherbrooke.qc.ca/>

* Services aux élèves adultes

(A) établissement d'enseignement anglophone

(B) enseignement en français et anglais

Établissements d'enseignement collégial relevant d'autres ministères

Conservatoire de musique de Chicoutimi

202, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 6R8
Tél. : (418) 698-3505

Conservatoire de musique de Hull

430, boulevard Alexandre-Taché
Hull (Québec)
J9A 1M7
Tél. : (819) 772-3283

Conservatoire de musique de Montréal

100, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C1
Tél. : (514) 873-4031

Conservatoire de musique de Québec

270, rue Saint-Amable
Québec (Québec)
G1R 5G1
Tél. : (418) 643-2190

Conservatoire de musique de Rimouski

22, rue Sainte-Marie
C.P. 1210
Rimouski (Québec)
G5L 4E2
Tél. : (418) 722-3706

Conservatoire de musique de Trois-Rivières

587, rue Radisson
C.P. 1146
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5K8
Tél. : (819) 371-6748

Conservatoire de musique de Val-d'Or

88, rue Allard
Val-d'Or
J9P 3Y1
Tél. : (819) 825-3585

Institut de technologie agro-alimentaire

401, rue Poiré
La Pocatière (Québec)
G0R 1Z0
Tél. : (418) 856-1110
1 800 383-6272
<http://www.italp.qc.ca/>

Institut de technologie agro-alimentaire

3230, rue Sicotte
C.P. 70
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 7B3
Tél. : (450) 778-6504
<http://ita.qc.ca/>

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

401, rue De Rigaud
Montréal (Québec)
H2L 4P3
Tél. : (514) 282-5108
1 800 361-5111
<http://www.ithq.qc.ca/>

Note: Vous trouverez les renseignements concernant les conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec à l'adresse <http://www.mcc.gouv.qc.ca/conservatoire/>.

Établissements privés d'enseignement collégial non subventionnés (sous permis)

Académie de l'entrepreneurship québécois inc.

4500, rue Laperrière
Saint-Hubert (Québec)
J3Y 9E5
Tél. : (450) 676-5826

Académie du savoir (1995) inc.

1255, rue Université, bureau 500
Montréal (Québec)
H3B 3V8
Tél. : (514) 954-9503
<http://www.savoir.com/>

Académie internationale du design inc.

1253, avenue McGill College
Montréal (Québec)
H3B 2Y5
Tél. : (514) 875-9777
<http://www.iad-mtl.com/>

Ateliers de danse moderne de Montréal inc. (Les)

Bureau 201
372, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec)
H3B 1A2
Tél. : (514) 866-9814
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/culteduc/>

Aviron (Québec) inc.

270, boul. Charest Est
Québec (Québec)
G1K 3H1
Tél. : (418) 529-1321
1 800 663-1321
<http://www.avironquebec.com/>

CINAC

4950, chemin Queen Mary, bureau 412
Montréal (Québec)
H3W 1X3
Tél. : (514) 737-5537
<http://cinac.com/>

Collège April-Fortier

801, rue Sherbrooke Est, bureau 100
Montréal (Québec)
H2L 1K7
Tél. : (514) 521-1600

Collège CDI (Montréal)

2021, avenue Union, bureau 1400
Montréal (Québec)
H3A 2S9
Tél. : (514) 285-8585
<http://www.collegecdi.com/>

Collège Crack inc.

3090, rue Foucher
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 1M3
Tél. : (819) 373-0147
<http://www.crack.qc.ca/>

Collège d'informatique Marsan inc.

1001, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec)
H2L 4P9
Tél. : (514) 525-3030
1 800 338-8643
<http://www.collegemarsan.qc.ca/>

Collège d'ingénierie/College of engineering

1315, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 300
Montréal (Québec)
H3G 1M4
Tél. : (514) 844-1248

Collège de l'Estrie inc.

Bureau 101
37, rue Wellington Nord
Sherbrooke (Québec)
J1H 5A9
Tél. : (819) 346-5000
1-888-346-5530
<http://www.collegeestrie.com/>

Collège de l'immobilier du Québec

600, chemin du Golf
Île des Soeurs (Québec)
H3E 1A8
Tél. : (514) 762-1862
<http://www.collegeimmobilier.com/>

Collège de photographie Marsan

1001, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec)
H2L 4P9
Tél. : (514) 525-2352
1 800 338-8643
<http://www.collegemarsan.qc.ca/>

Collège Delta inc.

Bureau 700
416, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec)
H3A 1L2
Tél. : (514) 849-1234
<http://www.collegedelta.qc.ca>

Collège Gilmore

5149, boulevard Décarie
Montréal (Québec)
H3W 3C2
Tél. : (514) 485-7861
<http://www.gilmore-college.com>

Collège Herzing

1616, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3H 1P8
Tél. : (514) 935-7494
<http://www.herzing.edu/montreal/>

Collège Info-technique

3633, boul. des Sources, bureau 206
Dollard des Ormeaux (Québec)
H9B 2K4
Tél. : (514) 685-0126
<http://www.info-technique.qc.ca/>

Collège Inter-Dec

2120, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec)
H3H 1M7
Tél. : (514) 939-4444
<http://www.interdec.qc.ca/>

Collège Jean-Guy Leboeuf inc.

5277, avenue du Parc
Montréal (Québec)
H2V 4G9
Tél. : (514) 277-2117
<http://www.collegeleboeuf.qc.ca/>

Collège Net Village

2015, rue Drummond, bureau 500
Montréal (Québec)
H3G 1W7
Tél. : (514) 847-2242
<http://www.net-village.net>

Collège Radio Télévision de Québec inc.

751, côte d'Abraham
Québec (Québec)
G1R 1A2
Tél. : (418) 647-2095

Collège Salette inc.

8883, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec)
H2N 1M2
Tél. : (514) 388-5725

Collège technique de Montréal

4055, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 130
Montréal (Québec)
H3Z 3J8
Tél. : (514) 932-6444
<http://www.mtccollege.com>

College TMI

2327, boul. du Versant-Nord, bureau 220
Sainte-Foy (Québec)
G1N 4C2
Tél. : (418) 681-0082
<http://www.tmiedu.com/>

Conseillers en gestion Robichaud inc.

407, boul. Saint-Laurent, bureau 800
Montréal (Québec)
H2Y 2Y5
Tél. : (514) 866-8409

Cyclone Arts et Technologies

740, rue Saint-Maurice, bureau 100-A
Montréal (Québec)
H3C 1L5
Tél. : (514) 879-0048
<http://www.cyclone.qc.ca/>

École de danse de Québec

310, boulevard Langelier, bureau 214
Québec (Québec)
G1K 5N3
Tél. : (418) 649-4715
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/culteduc/>

École de design Châtelaine inc.

1705, Chemin de la Canardière
Québec (Québec)
G1J 2E2
Tél. : (418) 660-5242
<http://www.clasalle.qc.ca/chatelaine/>

École du show-business

5505, boulevard Saint-Laurent
Bureau 3010
Montréal (Québec)
H2T 1S6
Tél. : (514) 271-2244
1-877-271-2244
<http://www.esb.qc.ca>

École nationale de l'humour

3575, boul. Saint-Laurent, bureau 310
Montréal (Québec)
H2X 2T7
Tél. : (514) 849-7876
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/culteduc/>

École nationale de théâtre du Canada

5030, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
H2J 2L8
Tél. : (514) 842-7954
<http://ent-nts.com/>

École supérieure de danse du Québec

4816, rue Rivard
Montréal (Québec)
H2J 2N6
Tél. : (514) 849-4929
<http://www.esdquebec.org/>

Institut Athéna

2954, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4T2
Tél. : (418) 651-0736
1-888-820-0736
<http://www.institutathena.com/>

Institut d'enregistrement du Canada enr.

34, chemin des Ormes
Sainte-Anne-des-Lacs (Québec)
J0R 1B0
Tél. : (514) 224-8363
<http://www.recordingarts.com/>

Institut de création artistique et de recherche en infographie (ICARI)

55, avenue Mont-Royal Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec)
H2T 2S6
Tél. : (514) 982-0922
<http://www.icari.qc.ca/>

Institut Demers inc.

10744, avenue Millen
Montréal (Québec)
H2C 2E8
Tél. : (514) 383-4336
<http://www.institutdemers.com>

Institut Descartes

410, rue Saint-Nicolas, bureau 200
Montréal (Québec)
H2Y 2P5
Tél. : (514) 285-1720
<http://idescartes.qc.ca/>

Institut supérieur d'électronique

1500, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec)
H2L 2B1
Tél. : (514) 527-4147
<http://www.institut.com/>

Institut supérieur d'informatique I.S.I.

500, place d'Armes, bureau 1600
Montréal (Québec)
H2Y 2W2
Tél. : (514) 842-2426
<http://www.isi-mtl.com/>

Institut supérieur de design de mode I.S.D.M. inc.

550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 900
Montréal (Québec)
H3A 1B9
Tél. : (514) 982-0404

Institut Trébas Québec inc.

451, rue Saint-Jean
Montréal (Québec)
H2Y 2R5
Tél. : (514) 845-4141
<http://www.trebas.com>

Musitechnic services éducatifs inc.

888, boul. de Maisonneuve Est, bureau 440
Montréal (Québec)
H2L 4T3
Tél. : (514) 521-2060
1-800-824-2060
<http://www.musitechnic.com>

Annexe 5

Enseignement universitaire

Établissements d'enseignement universitaire

<http://www.meq.gouv.qc.ca>

Bishop's Université (A)

Rue du Collège, C.P. 5000
Lennoxville (Québec)
J1M 1Z7

Admission :

Tél. : (819) 822-9680

Liaison et renseignements :

Tél. : (819) 822-9681

Numéro sans frais :

Tél. : 1 800 567-2792

Éducation permanente :

Tél. : (819) 822-9670

<http://www.ubishops.ca/>

Université Concordia (A)

1455, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec)
H3G 1M8

Centre des étudiants adultes :

Tél. : (514) 848-3890

Renseignements généraux :

Tél. : (514) 848-2424

Liaison et renseignements

sur les programmes :

Tél. : (514) 848-4970

Éducation permanente :

Tél. : (514) 848-3600

Admission :

Tél. : (514) 848-2668

<http://www.concordia.ca/>

Université Laval

Bureau du registraire
Pavillon Jean-Charles Bonenfant (2440)
Sainte-Foy (Québec)
G1K 7P4

Admission, renseignements
sur les programmes et aide

à l'admission des adultes :

Tél. : (418) 656-2131

(418) 656-3080

1 800 561-0478

<http://www.ulaval.ca/>

Université McGill (A)

845, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 2T5

Accueil :

Tél. : (514) 398-6555

Admission :

Tél. : (514) 398-3910

Renseignements généraux :

Tél. : (514) 398-4455

Éducation permanente :

688, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec)

H3A 3R1

Tél. : (514) 398-6200

<http://www.mcgill.ca/>

Université de Montréal

Bureau des admissions

2700, boul. Édouard-Montpetit

C.P. 6205, succursale Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C 3T5

Registraire :

Tél. : (514) 343-7076

Renseignements généraux :

Tél. : (514) 343-6111

Éducation permanente :

Tél. : (514) 343-6090

Numéro sans frais : 1 800 363-8876

<http://www.umontreal.ca/>

**École des Hautes Études Commerciales
de Montréal**

3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Montréal (Québec)

H3T 2A7

Renseignements généraux :

Tél. : (514) 340-6000

Registraire :

Tél. : (514) 340-6151

<http://www.hec.ca/>

École Polytechnique de Montréal

Campus de l'Université
de Montréal
C.P. 6079, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3A7

Renseignements généraux :
Tél. : (514) 340-4711

Registraire :
Tél. : (514) 340-4724
<http://www.polymtl.ca/>

Université de Sherbrooke

Bureau du registraire
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

Admission :
Tél. : (819) 821-7688
Information sur les programmes :
Tél. : (819) 821-7681
Renseignements généraux :
Tél. : (819) 821-7000
Numéro sans frais : 1 800 267-8337
<http://www.usherb.ca/>

**Université du Québec en
Abitibi-Témiscamingue (UQAT)**

Bureau du registraire
445, boul. de l'Université
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 5E4

Renseignements généraux :
Tél. : (819) 762-0971
<http://www.uqat.quebec.ca/>

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)

Bureau du registraire
555, boul. de l'Université
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1

Renseignements généraux :
Tél. : (418) 545-5011
<http://www.uqac.quebec.ca/>

Université du Québec à Hull (UQAH)

283, boulevard Alexandre-Taché
C.P. 1250, succursale B
Hull (Québec)
J8X 3X7

Renseignements généraux :
Tél. : (819) 595-3900
Registraire :
Tél. : (819) 773-1850
Numéro sans frais : 1 800 567-1283
<http://www.uqah.ca/>

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Service à la clientèle et registraire
Bureau T-3600
870, boul. de Maisonneuve Est
C.P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8
Tél. : (514) 987-3132
<http://www.uqam.ca/>

Université du Québec à Rimouski (UQAR)

300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec)
G5L 3A1

Renseignements généraux :
Tél. : (418) 723-1986
Information sur les programmes :
Tél. : (418) 724-1427
Admission :
Tél. : (418) 724-1433
<http://www.uqar.qc.ca>

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Bureau du registraire
3351, boul. des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H7

ou
C.P. 500
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H7
Registraire :
Tél. : (819) 376-5045
1 800 465-0922
Renseignements généraux :
Tél. : (819) 376-5011
<http://www.uqtr.quebec.ca/>

Télé-université (TELUQ)

455, rue de l'Église
C.P. 4800, Succursale Terminus
Québec (Québec)
G1K 9H5
Tél. : (418) 657-2262
Numéros sans frais : 1 888 843-4333
<http://www.telug.quebec.ca/>

École nationale d'administration publique (ENAP)

555, boulevard Charest Est
Québec (Québec)
G1K 9E5
Québec : (418) 641-3000
Montréal : (514) 849-3449
Hull : (819) 771-6095
<http://www.enap.quebec.ca/>

École de technologie supérieure (ETS)

1110, rue Notre-Dame Ouest,
Montréal (Québec)
H3C 1K3
Renseignements généraux :
Tél. : (514) 396-8800
Registraire :
Tél. : (514) 396-8888
<http://www.etsmtl.ca/>

Institut national de la recherche scientifique (INRS)

2600, boul. Laurier
Bureau 640, C.P. 7500
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4C7
Renseignements généraux :
Tél. : (418) 654-2500
Registraire :
Tél. : (418) 654-3813
<http://www.inrs.quebec.ca/>

Formation universitaire à distance

Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada (REFAD)

Tél. : (514) 523-3143
<http://www.refad.ca/>

Institut canadien des valeurs mobilières

Tél. : (514) 878-3591
1 866 866-2602
<http://www.csi.ca/>

Institut des banquiers canadiens

Téléphone : (514) 282-9480
Numéros sans frais : 1 800 361-4636
1 800 361-7339
<http://www.icb.org>

Télé-Université

Numéro sans frais : 1 888 843-4333
<http://www.telug.quebec.ca/>

Université Laval

Bureau de l'enseignement à distance
Tél. : (418) 656-3202
Numéro sans frais : 1 877 785-2825
poste 3202
<http://www.ulaval.ca/dgfc>

Université de Montréal

Formation universitaire à distance
Tél. : (514) 343-6090
(514) 343-7492
Numéro sans frais : 1 800 363-8876
<http://www.umontreal.ca/>

Centre for Continuing Education, McGill University

Tél. : (514) 398-6200
<http://www.mcgill.ca/>

Université du Québec à Chicoutimi

Tél. : (418) 545-5511 poste 2227 (Formation continue)
<http://www.uqac.quebec.ca/>

Université du Québec à Rimouski

Tél. : (418) 724-1541
<http://www.uqar.qc.ca/>

Université du Québec à Trois-Rivières

Département des sciences de l'éducation
Formation continue
Tél. : (819) 376-5095
<http://www.uqtr.ca/>

Concordia university — Centre for Continuing Education

Tél. : (514) 848-3600
<http://www.concordia.ca/>

Annexe 6

Centres locaux d'emploi (CLE)

**Pour connaître les coordonnées du centre local d'emploi (CLE)
le plus près de chez vous, communiquez avec Emploi-Québec***

Abitibi-Témiscamingue

Rouyn-Noranda : (819) 763-3226

Bas-Saint-Laurent

Rimouski : (418) 723-5677

Centre-du-Québec

Drummondville : (819) 475-8701

Chaudière-Appalaches

Lévis : (418) 833-2605

1 800 463-5907

Côte-Nord

Baie-Comeau : (418) 295-4020

1 800 463-6443

Estrie

Sherbrooke : (819) 569-9761

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Gaspé : (418) 360-8661

Lanaudière

Joliette : (450) 752-6888

Laurentides

Saint-Jérôme : (450) 569-7575

Laval

Laval : (450) 972-3133

Mauricie

Trois-Rivières : (819) 379-4945

ou 1 800 567-7959

Montérégie

Saint-Hyacinthe : (450) 773-7463

Montréal

(514) 725-7744

(service d'information aux individus)

Nord-du-Québec

Chibougamau : (418) 748-7643

Outaouais

Hull : (819) 772-3035

Québec

Québec : (418) 687-3540

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Chicoutimi : (418) 549-0595

1 800 463-9641

* Vous pouvez aussi consulter le site Internet du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'adresse suivante : www.mess.gouv.qc.ca et le site Internet d'Emploi-Québec au : emploi.quebec.net.

Annexe 7

Services divers

1. Formation à distance :

- Commission scolaire de votre région (voir annexe 3)
Site Internet : www.sofad.qc.ca/
- Centre collégial de formation à distance
7100, rue Jean-Talon Est
Anjou (Québec)
H1M 3S3

ou

C.P. 1000, succursale Rosemont
Montréal (Québec)
H1X 3M6
Tél. : (514) 864-6464
1 800 665-6400 (sans frais)
<http://www.ccfcd.crosemont.qc.ca/>

- Télé-université
455, rue de l'Église
C.P. 4800, succ. Terminus
Québec (Québec)
G1K 9H5
Tél. : 1-888-843-4333
<http://www.teluq.quebec.ca>

- Comité de liaison de la formation à distance
<http://www.clifad.qc.ca>

2. Avis d'équivalence d'études :

- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec (MRCI)
Service des équivalences
<http://www.immq.gouv.qc.ca>

Carrefours d'intégration — Île de Montréal

Téléphone général (514) 864-9191

Carrefour d'intégration du nord
255, boulevard Crémazie Est,
8^e étage
Montréal, H2M 1L5

Carrefour d'intégration du sud
800, boulevard de Maisonneuve Est
Bureau 200
Montréal, H2L 4L8

Carrefour d'intégration de l'est
8000, boulevard Langelier
Bureau 602
Saint-Léonard, H1P 3K2

Carrefour d'intégration de l'ouest
181, boulevard Hymus
Bureau 204
Pointe-Claire, H9R 5P4

Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est-du-Québec, M.R.C.I.

Service des Équivalences
930, chemin Ste-Foy, R.C.
Québec (Québec)
G1S 2L4

Responsable: Jacques Drouin : (418) 646-4411
ou 1 888 643-1435

Pour l'Estrie :

Carrefour d'intégration de l'Estrie
740, rue Galt Ouest, bureau 400
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3

Responsable: Mireille Grenier : (819) 820-3606

Pour l'Outaouais :

Carrefour d'intégration de l'Outaouais
430, boul. de l'Hôpital, 3^e étage
Gatineau (Québec)
J8V 1T7

Responsable: Marlène Rousseau : (819) 246-3513

3. Relevés de notes et diplômes :

Pour la région de Québec :

- Direction de la sanction des études secondaires
Ministère de l'Éducation
26^e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec)
G1R 5A5

Pour des cours suivis à l'éducation des adultes :

Jean-Louis Turcotte : (418) 528-7143

Pour la région de Montréal :

- Direction de la sanction des études
600, rue Fullum, 10^e étage
Montréal (Québec)
H2K 4L1
Tél. : (514) 873-4630

Sanction des études **collégiales**
Tél. : (418) 646-1528

- Direction générale de l'enseignement collégial
Ministère de l'Éducation
18^e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec)
G1R 5A5

4. Tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS) :

S'adresser à la commission scolaire la plus près de chez soi.

5. Prêts et bourses :

- Aide financière aux études
Édifce Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec)
G1R 5A5
Tél. : (418) 643-3750
1 877 643-3750 (sans frais au Québec)
- Service téléphonique interactif
Québec : (418) 646-4505
Montréal : (514) 864-4505
Ailleurs au
Québec : 1 888 345-4505
www.afe.gouv.qc.ca/

Bibliographie

- BOLLES, Richard Nelson. *De quelle couleur est votre avenir?*, Parachute édition 2001, Repentigny, Les Éditions Reynald Goulet inc.
- BOLLES, Richard. *Chercheurs d'emploi n'oubliez pas votre parachute*, Laval, Éditions Guy Saint-Jean, Paris, Sylvie Messinger, 1983.
- CRÊTE DE NEUVILLE, Sylvie, et Francine LÉGARÉ. *Guide d'information pour les jeunes*, Québec, Direction générale des publications gouvernementales, Les Publications du Québec, 1985.
- CRÊTE DE NEUVILLE, Sylvie, et Francine LÉGARÉ. *Guides des jeunes*, Québec, Direction générale des publications gouvernementales, Les Publications du Québec, 1984.
- Des métiers pour des filles!*, Montréal, Les éditions Ma Carrière, 1998. (Collection Ma Carrière)
- GIRARD, André, et C. LABERGE. *Infoduc, Le répertoire Internet de l'éducation 1997*, Sainte-Foy, Septembre Média, 1997.
- GIRARD, André, et C. LABERGE. *Infoduc, Le répertoire Internet de l'éducation 1998*, Sainte-Foy, Septembre Média, 1998.
- Guide d'admission à l'université*, GAU 2000, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 1999 (collection Choisir)
- ICARO — *Répertoire des sites Internet en carrière et en Orientation*, Sainte-Foy, Septembre Média 1999 (collection Infobourg)
- Le Guide Choisir 2002 – Tous les programmes d'enseignement secondaire professionnel au Québec*, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 2001 (collection Choisir).
- Le Répertoire des organismes scolaires et des établissements d'enseignement Édition 2001*, (version cédérom), Publications du Québec.
- Les carrières d'avenir au Québec*, Montréal, Les éditions Jobboom, 2001.
- LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT FRANCOPHONE À DISTANCE DU CANADA (REFAD). *Répertoire de l'enseignement à distance en français édition 2001-2002*, Montréal, 2001¹.
- Les Carrières de la formation universitaire*, Montréal, Les éditions Jobboom, 2001.
- Les Carrières du collégial*, Montréal, Les éditions Jobboom, 2001.
- Les métiers de la formation professionnelles*, Les éditions Jobboom, 2001.
- Les métiers semi-spécialisés*, Montréal, Les éditions Ma Carrière, 1999.
- PELLETIER, Denis, G. NOISEUX et E. POMERLEAU. *Moi et le travail – Cahier d'intégration 3^e secondaire*, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 1987. (Collection éducation au choix de carrière)
- PELLETIER, Denis, G. NOISEUX et E. POMERLEAU. *Mon choix professionnel*, manuel de l'élève, 4^e secondaire, Sainte-Foy, Les Éditions Septembre, 1985. (Collection éducation au choix de carrière)
- QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Vers une politique de la formation continue*, (document de consultation), Québec, 1998.¹
- QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES. *Le Programme de prêts et bourses: une aide à votre portée*, Québec, 2001.¹
- QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, PROJET DE POLITIQUE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DANS UNE PERSPECTIVE DE FORMATION CONTINUE. Québec, 2001¹.

1. Disponible dans Internet.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ. *Enseignement collégial privé, Répertoire des établissements, 2000-2001*, Ministère de l'Éducation, 2001¹.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les établissements d'enseignement au Québec*, Québec, 2001¹.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), Emploi-Québec, Direction de la planification et du partenariat, *Trouver un emploi par Internet*, Montréal, 2000¹.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE. *Guide des études professionnelles et techniques au secondaire et au collégial 1999*, Québec, 1999 (disponible sur Inforoute FPT).

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Circuit collégial 2001-2002*, Québec, 2001¹.

Répertoire Septembre des Programmes et des établissements d'enseignement, Les Éditions Septembre 1998, (collection Choisir)

ROBIN, Ginette. *Reconnaissance des acquis : guide d'élaboration d'un portfolio*, Montréal, Association des formateurs d'adultes du Québec, 1985.

SANSREGRET, Marthe. *La reconnaissance des acquis – Portfolio*, La Salle, Éditions Hurtubise HMH, 1988.

SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE. *Répertoire des programmes Jeunesse du Québec 2000-2001*, Québec, ministère du Conseil exécutif, Secrétariat à la jeunesse, 2000¹.

SERVICE RÉGIONAL D'ADMISSION AU COLLÉGIAL DE QUÉBEC. *Cégéprofil 2001-2002*, Québec, Service régional d'admission au collégial de Québec, 2001¹.

SERVICE RÉGIONAL D'ADMISSION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. *Guide pratique des adultes au cégep 2001-2002*. Montréal, Service régional d'admission du Montréal métropolitain, 2001¹.

SERVICE RÉGIONAL D'ADMISSION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. *Guide pratique des études collégiales au Québec, 2002*, Montréal, Service régional d'admission du Montréal métropolitain, 2001¹.

SERVICE RÉGIONAL D'ADMISSION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. *Guide pratique des études universitaires au Québec, 2002*, Montréal, Service régional d'admission du Montréal métropolitain, 2001¹.

NOTE : Voir le chapitre 6 pour l'adresse des sites Internet et autres documents à consulter.

1. Disponible dans Internet.

Index

A

Acquis (évaluation des acquis ou reconnaissance des)	31, 35, 57
Activités particulières de formation	30
Agente ou agent d'aide scolaire	15
Aide financière (pour un retour aux études)	46
— aide provenant d'Emploi-Québec	48
— Programme de prêts et bourses	47
Alphabétisation	26
Alternance travail-études (ATE)	53
Attestation de formation professionnelle (AFP)	28
Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)	27
Attestation d'études collégiales (AEC)	35
Avis d'équivalence d'études	31

B

Baccalauréat avec majeure et mineure	38
Baccalauréat général	38
Baccalauréat spécialisé	38
Bureaux régionaux d'emploi-Québec	93

C

Cégeps	77
Centres locaux d'emploi (CLE)	14
Certificats et diplômes (enseignement universitaire)	39
Chômeurs et chômeuses, mesures d'aide et programmes spéciaux de formation	51
Consultation (services de)	13
Commissions scolaires	68
Conditions d'admission	25, 27, 33, 37, 45
Connaissance de soi	5, 55
Contingentement	46
Cours par correspondance (formation à distance)	39
Cours télévisés	42

D

Diplôme d'études collégiales (DEC)	35
Diplôme d'études professionnelles (DEP)	26
Diplôme d'études secondaires (DES)	25
Directions régionales	67
Doctorat	39
Droits de scolarité	30, 35, 39

E

Emploi-Québec	13, 14, 46, 93
Enseignement collégial	32
Enseignement secondaire	24
Enseignement universitaire	37
Études préuniversitaires	34

F

Formation (aide à la création d'entreprise)	52
Formation (secteurs de)	
— au secondaire	30
— au collégial	36
— à l'enseignement universitaire (domaines d'études)	39
Formation à distance	39
Formation continue	52
Formation générale (au secondaire)	24
Formation non sanctionnée	53
Formation préuniversitaire (études préuniversitaires)	34
Formation professionnelle	26
Formation technique	34

G

Grades (universitaires)	38
-------------------------------	----

H

Handicapées (services spéciaux aux personnes)	14, 36, 39, 60
---	----------------

I

Incitation à la réussite (mesure d')	36
Internet (sites et inforoute FPT)	16, 17, 55

L

Logiciels d'information scolaire et professionnelle	16
---	----

M

Maîtrise	38
Métiers non traditionnels	11, 18, 46, 58

O

Orientation (services d')	13, 55
---------------------------------	--------

P

Professions (ce qu'il faut savoir sur les)	19
Programmes d'aide à la création d'entreprise	52, 59
Programmes de formation (ce qu'il faut savoir sur les)	19
Programme de prêts et bourses	47

R

Reconnaissance des acquis	31, 35, 57
Région (formation en)	43
REPÈRES	16

S

Service de l'aide à l'admission des adultes à l'université	15
Services de consultation	13
— dans les commissions scolaires	14
— dans les cégeps	14
— dans les universités	15
Services spéciaux aux personnes handicapées	14, 36, 39, 60
Session d'accueil et d'intégration (SAI)	34
Système scolaire au Québec	23

T

Télé-université	41
Tests d'équivalence de niveau de scolarité (TENS)	31

U

Université (admission des adultes)	15, 37
Universités	89

Je réussis. Tu réussis. Nous réussissons.

Éducation
Québec 